



PRECIA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de
Surveillance au capital de 2 866 520 €

Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage

386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Rapport Financier Annuel

Exercice clos le 31 décembre 2024

Sommaire

1.	<i>Présentation générale du Groupe</i>	2
2.	<i>Gouvernance du Groupe</i>	9
3.	<i>Déclaration de performance extra-financière</i>	19
4.	<i>Information financière et comptable</i>	60
5.	<i>Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</i>	128
6.	<i>Le capital et l'actionnariat</i>	139
7.	<i>Informations complémentaires</i>	141
8.	<i>Table de concordance</i>	145

1. Présentation générale du Groupe

1.1 Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Veyras, le 29 avril 2025

Le Président du Directoire

Frédéric MEY

1.2 Conjoncture du Groupe en 2024

2024 a tourné la page de la séquence Covid. Le Groupe PRECIA MOLEN a globalement évolué dans un contexte que l'on peut considérer comme médian, en ne bénéficiant plus de l'impact positif de la résorption des retards de production liés aux aléas de chaîne d'approvisionnement et en retrouvant un niveau d'enregistrement de commandes conforme aux tendances historiquement constatées. Seule la guerre consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie peut être considérée comme un événement particulier majeur, qui a contraint la filiale Milviteka à se redéployer, avec succès, sur d'autres géographies.

En 2024, le Groupe PRECIA MOLEN a continué à travailler sur son portefeuille d'activités avec les cessions de deux activités non stratégiques : Creative IT et le fonds de commerce des petites balances commerciales (cf. événements post clôture), et le renforcement de ses activités de service au Royaume-Uni par l'acquisition de Phoenix.

Le chiffre d'affaires du groupe Precia enregistre un léger recul de -0,8% sur l'exercice 2024 et s'établit à 168,9M€.

Sur l'année 2024, le chiffre d'affaires est de 168,9 M€, en baisse de - 0,8 % par rapport à 2023, qui avait bénéficié de la résorption des retards de production liés aux pénuries de composants électroniques. Il est, en revanche, en hausse de +7,8% par rapport à 2022.

A périmètre et taux de change constants, la baisse s'élève à - 1,3 %, l'impact des évolutions de périmètre est de + 0,5 % et les effets devises sont insignifiants. L'évolution masque des effets contrastés : - 4,5 M€ (- 4,2 %) en France, compensées par une progression sur le reste de l'Europe de + 4,4 M€ (+ 12,1 %), avec notamment le rattrapage de la Lituanie (+ 45,7%) et les très bons résultats de la Pologne (+36,4%) et du Royaume-Uni (+9,7%). Les autres zones sont en recul de - 4,3% (- 3,4%)

à périmètre et taux de change constants. L'essentiel s'explique par la non-réurrence en 2024, des contrats spécifiques enregistrés par l'Inde en 2023.

Augmentation du Résultat Opérationnel Courant (ROC) à 17 M€.

Le ROC est en forte progression sur la France (+18% ; +14% hors effet périmètre) et en Europe (+68%). Après une année 2023 exceptionnelle pour l'Inde, l'Asie est revenue sur ses tendances historiques, l'atterrissage se traduit par une baisse de -17%.

Cette performance, alignée avec les objectifs à long terme du Groupe, résulte d'une plus grande discipline dans l'exécution des affaires et d'une maîtrise rigoureuse des frais généraux.

Renforcement de la Situation Bilantielle, avec une trésorerie en augmentation de 8,8 M€ et des passifs financiers hors IFRS 16 en baisse de 1,1 M€.

Outre l'impact des opérations, cette performance a été obtenue par une baisse du besoin en fonds de roulement, avec notamment un travail sur les stocks et le poste clients. A noter que, pour autant, 6,6 M€ ont été investis pour améliorer l'outil industriel et le préparer pour l'avenir.

Evénements post clôture :

Le Groupe PRECIA MOLEN a annoncé un projet de cession de ses activités de pesage commercial dédiées au secteur du retail en France métropolitaine. Ce projet s'inscrit dans la volonté de se concentrer sur son cœur de métier, à savoir les solutions de pesage pour les secteurs industriels. Il fait suite à l'offre d'achat émise par le Groupe Dibal. Cette activité représente moins de 3% du chiffre d'affaires 2024 du Groupe et est non rentable. La cession devrait être effective en mai 2025.

1.3 Notre modèle d'affaires

Precia SA a été créé en 1951 par Jean Escharavil. De la conception à la maintenance, le Groupe PRECIA MOLEN couvre l'ensemble des besoins des professionnels en matière de pesage.

A travers Precia SA, le Groupe PRECIA MOLEN assure la conception, la fabrication et la vente d'instruments de pesage statique industriel et commercial, de pesage et dosage en continu et de pesage en discontinu (voir ci-dessous le détail des produits et services qui composent son offre).

A travers PRECIA MOLEN Service, le groupe gère l'installation de matériels neufs, l'entretien et la maintenance de matériel de pesage de toute marque et la vérification périodique obligatoire des équipements utilisés pour le commerce :

- Installation des équipements sur les sites clients
- Vérification initiale obligatoire des instruments en métrologie légale
- Etalonnage des balances, bascules et ponts-bascales
- Apposition de la vignette verte, vérifications périodiques des instruments métrologie légale
- Interventions pour des réparations et de la maintenance chez les clients
- Vérification primitive après réparation des instruments en métrologie légale

Courant 2024, pour prendre en compte les spécificités du pesage industriel, le Groupe PRECIA MOLEN a mis en place une organisation commerciale par solutions industrielles : pesage statique, pesage dynamique, services et pesage de process.

Ces solutions de pesage sont destinées, d'une part, aussi bien à l'industrie lourde (mines, carrières, sidérurgie, énergie, environnement...) qu'à l'industrie légère (agro-alimentaire, chimie, transport et logistique...) et, d'autre part, aux administrations (postes, collectivités territoriales...) et aux métiers de bouche (GMS, commerces spécialisés).

Dans le détail, les produits proposés et vendus sont ainsi :

- des applications mobiles de pesage,
- des balances industrielles (récepteurs de charge et plateformes de pesage, balances postales, balances de laboratoire, crochets peseurs, transpalettes, pèse-palettes et plateformes aériennes, table de tri pour lutter contre le gaspillage alimentaire, balances compactes),
- des balances commerciales (balances de caisse, balances de comptoir, balances suspendues, libre-service, pesage-étiquetage)
- du pesage embarqué (produits électronique Helper X, Helper M, Millenium),
- des interfaces pour utilisateur et affichage (indicateurs de pesage pour les opérations de pesage simple, interfaces électroniques programmables et logiciels métiers, répéteurs d'affichage de poids),
- le contrôle d'accès et pesage de véhicules (bornes de pesée et de gestion des accès, ponts bascules, terminaux de pesage et afficheurs – répéteurs pour ponts bascules, logiciel de gestion des ponts-bascules et des entrées/sorties – TRUCKFLOW, accessoires pour ponts-bascules),
- des trieuses offrant des solutions de contrôle de poids dynamique (trieuse pondérale logistique CKW 410 LOG),
- du pesage de cuve (capteurs de pesage pour le Process Industriel, électronique de pesage I 410),
- des solutions de dosage industriel et formulation (dosage et formulation manuelle, logiciels de dosage automatique et formulation, logiciel de dosage WINMIX),
- du contrôle de poids des produits préemballés (contrôle statistique et qualité : application SQC),
- du pesage continu de produits en vrac (bascules sur bande et convoyeurs peseurs, contrôleurs de pesage continu, WEIGH2FLOW pour rester connecté aux bascules sur bande),
- du pesage discontinu (bascules de Circuit Automatiques, électronique de pesage et logiciels associés),
- du dosage continu (doseurs gravimétriques, électroniques de dosage, doseurs volumétriques, logiciel de dosage par perte de poids I 410 LIW)
- des solutions de pesage en zone explosible (Indicateur de poids pour process industriel – I 40 Ex 2-21 IECEx),
- des DWS - Solutions pour le pesage et le calcul de poids volumétrique (Solution pour récolter les MasterData, KHT MultiScan pour acquérir rapidement les MasterData).

Le Groupe PRECIA MOLEN c'est, en 2024, 168,9 M€ de ventes, plus de 1 300 employés et 24 filiales.

DEPUIS 1887

- 1887** – Atelier d'installation et d'entretien de balances créé par le grand-père de Jean ESCHARAVIL
- 1951** – Jean ESCHARAVIL et son frère Emile décident de produire des balances et lancent la marque PRECIA.
- 1960** – Premier indicateur de pesage optique.
- 1968** – Passage de la mécanique à l'électronique.
- 1979** – Création d'ATEX, société spécialisée dans la fabrication de capteurs.
- 1985** – Introduction au Second Marché de la Bourse de Lyon.
- 1993** – Acquisition de MOLEN, société hollandaise de pesage créée en 1867 et de YERNAUX, société française spécialisée dans le pesage de vrac.
- 1996** – Lancement d'une marque unique PRECIA-MOLEN qui rayonne internationalement.



- 1997** – Fusion des filiales de service du groupe au sein de PMS (PRECIA MOLEN Service).
- 1998** – Réorganisation du groupe en 3 pôles : industriel, international, service.
- 2000-2006**
Forte croissance de PMS (42 sites fin 2008)
Création d'une nouvelle gamme d'indicateurs PRECIA de 1 100 à 1700
Certifications PRECIA et PMS.
- 2006** – OSEO Innovation accorde à PRECIA la qualification d'entreprise innovante pour l'accès au quota de 60% des FCPI
- 2007** – PRECIA renforce sa présence internationale : création de PRECIA-MOLEN MAROC et acquisition de 100% de NOVA WEIGH UK et de 40% de NOVA WEIGH INDIA.
- 2009** – PRECIA achète la société Nordic Bulk Weighing en Norvège rebaptisée PRECIA MOLEN SCANDINAVIA et augmente de 40 à 60% sa participation dans PRECIA MOLEN INDIA.
- 2010** – OSEO Innovation accorde à PRECIA la qualification d'entreprise innovante pour l'accès au quota de 60% des FCPI

- 2011** – Création d'une filiale au Brésil, PRECIA MOLEN do Brazil.
- 2012-2013** – Création d'une filiale en Roumanie et en Australie, lancement d'une nouvelle gamme d'indicateurs, gamme i.
- 2014** – Achat des sociétés Antignac (Fr) et Shering (UK)
- 2015** – Achat des sociétés Le Barbier (Fr)
- 2016** – Création d'une filiale en Malaisie pour la zone Asie-Pacifique et acquisitions d'Epona (Fr), Kaspo Lab (PL), Weigpack (NZ), Rowecon (USA), J&S Scales (USA)...
- 2017** – Achat des sociétés CAPI en Côte D'Ivoire et au Burkina Faso, ainsi que 3P, Salbreux et JAC Pesage en France.
- 2018** – Le Groupe poursuit son expansion en Australie en achetant la société Adelaide Weighing
- 2019** – Création d'une filiale Precia Molen au Moyen-Orient
- 2020** – Acquisition de Milvitka
- 2021** – Acquisition de Creative IT
- 2022** – Acquisition de CAPI Sénégal, et fusion-acquisition de Vaucelle Nouvelles Technologies
- 2023** – Acquisition de Test Assured (Nouvelle-Zélande) et de Réseau Infranet (France) & Cessation d'activité des filiales PM Australie et PM Scandinavie



PRECIA MOLEN
CRÉATION DE VALEUR



Parce que le monde change. Parce que nous vivons dans un monde aux ressources limitées.

Chaque gramme compte,
et comptera de plus en plus.

Chaque nouvelle est arrivée, pesée, chargée, posée, déchargée, pesée, analysée, mise à disposition, stockée, distribuée, pesée, utilisée ou consommée, et ce qu'il en reste est trié, pesé, et parfois revalorisé. C'est le processus de création de valeur.

Qui que nous soyons, consommateurs, industriels, fabricants, prestataires de services, que nous soyons à l'avant ou à l'arrière de notre secteur d'activité, nous apportons tous à cet écosystème de création de valeur, avec des ressources qui, elles, ne sont pas infinies.

Le Monde change, PRECIA MOLEN évolue.

C'est à la vision incarnée du Groupe - accepter que nous appartenions tous à quelque chose de plus grand que nous - à un système dynamique complexe. Nos enjeux sont les mêmes et dans ce monde, nous devons co-exister. Ensemble.

C'est notre mission, notre raison d'être.
Parce que chaque gramme compte.



NOTRE MISSION

Pour améliorer les processus de production standards ou intégrés de nos clients, le Groupe Precia Molen s'engage sur :

Conception, fabrication et vente d'équipement de pesage.

Depuis 2024, les activités sont réparties en 4 spécialités : la fourniture de solutions de pesage standards (**Weighing Solutions**), l'élaboration de solutions personnalisées et spécifiques (**Engineered Solutions**) et le pesage de process (**Process Weighing**).

- Sites de fabrication en Europe, Asie, Afrique et Amérique
- France - 50 technico-commerciaux / 6 agences commerciales

Installation d'équipements neufs, entretien et maintenance de matériel de pesage.

- Chaque client bénéficie de nos activités de service proche des clients.
- France - 300 techniciens / + 50 sites

Filiales industrielles, commerciales et de service dans le monde.

Présence en Belgique, Brésil, Chine, Inde, Italie, Mexique, Royaume-Uni, Arabie Saoudite, États-Unis, France, Lituanie, Malaisie, Maroc, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Sénégal.

NOS RÉALISATIONS

HUMAINES

- 1500 collaborateurs
- Actionnariat implanté localement en Ardèche

FINANCIÈRES

- CA 2024 : 168,9 M€
- Investissement : 6,9 M€
- Total implant sociétés : 47 M€

INDUSTRIELLES

- Certifications ISO 9001
- Certifications IPFNA (2014/2016 Module D)
- Certifications de modules d'instrumentation de pesage (WEI-MEC 0,0, 0,4 et 0,6)
- Certification VCAP (USA)

SOCIALES & SOCIÉTALES

- Actions de mécénat en Ardèche avec soutien aux associations Ardèche Sport Attitude et - menées par l'Ardèche.
- Soutien à divers projets techniques ou écoles post-bac.
- PH UK accueille et participe à des événements en lien avec la chambre de commerce locale - "Developing Youth Workforce" et "Care for care".
- PH India soutient l'éducation rurale, financée aux côtés de la communauté. Contribue d'autre part au Fonds CARE du Premier Ministre (interventions en cas de catastrophe).

INNOVATIONS

- Dépenses R&D : 1,9 M€
- Nouvelles gammes de plateformes WPI et WPI4
- Nouveau groupe d'étalonnage LPS000
- Nouveau logiciel DATADJULI 35 ET A35
- Nouvelle application embarquée pour les commerciaux Easy Collect

NOS ENGAGEMENTS RSE

- Satisfaire nos clients, tant sur les produits que sur les prestations et services annexes
- Agir pour le développement durable
- Orienter la société vers la digitalisation sous toutes ses formes
- Respecter les différentes réglementations applicables, où que l'on soit dans le Monde.

NOTRE PARTAGE DE LA VALEUR

Chiffres clés 2024
168,9 M€

- 103 M€ Part de clients
- 29 M€ Nouvel investissement
- 76 M€ Investissement
- 26 K€ Recettes fiscales
- 55 % Part des salariés
- 31,7 € Valeur ajoutée par salarié

En synthèse, le Groupe PRECIA MOLEN dans le monde c'est :

une présence mondiale
think global, act local

- 24 filiales
- 5 sites de production
- 7 sites d'assemblage
- +40 représentations dans le monde

PRECIA MOLEN
CHACUN GRAMME COMPTE

1.4 Les chiffres clés

1.4.1 Groupe PRECIA MOLEN

Le groupe PRECIA MOLEN enregistre un léger recul de -0,8% sur l'exercice 2024, avec un chiffre d'affaires à 168,9M€. Sur l'année 2024, le chiffre d'affaires est de 168,9 M€, en baisse de -0,8 % par rapport à 2023 mais en hausse de +7,8% par rapport à 2022. A périmètre et taux de change constants, la baisse s'élève à -1,3 %, l'impact des évolutions de périmètre est de +0,5 % et les effets devises sont insignifiants. L'évolution masque des effets contraires, à savoir une moindre performance de la France, avec une baisse du chiffre d'affaires de -4,5 M€ (-4,2 %), compensée par une progression sur le reste de l'Europe de +4,4 M€ (+12,1 %), marqué notamment par le rattrapage de la Lituanie (+45,7%) et les très bons résultats de la Pologne (+36,4%) et du Royaume-Uni (+9,7%). Les autres zones sont en recul de -4,3% (-3,4% à périmètre et taux de change constants), dont l'essentiel s'explique par la non-récurrence en 2024, des contrats spécifiques enregistrés par l'Inde en 2023.

En 2024, le chiffre d'affaires de Precia SA est de 60,8M€, contre 67,9M€ en 2023 soit une baisse de 10%.

1.5 Perspectives d'avenir : le chiffre d'affaires 2025 devrait être en croissance modérée

Fort de ses résultats 2024 et de sa structure financière renforcée, le Groupe PRECIA MOLEN aborde l'exercice 2025 avec confiance et ambition.

Le Groupe poursuivra sa stratégie de développement selon trois axes principaux :

- **Expansion géographique ciblée** : Après le renforcement réussi au Royaume-Uni avec l'acquisition de Phoenix, le Groupe prévoit d'accélérer son développement en Europe et en Asie du Sud-Est, régions offrant un fort potentiel de croissance.
- **Innovation technologique** : Un programme d'investissement est prévu pour 2025, principalement orienté vers la digitalisation des solutions de pesage et le développement de nouvelles fonctionnalités connectées répondant aux besoins d'industrie 4.0 de nos clients.
- **Excellence opérationnelle** : Le Groupe vise à stabiliser sa marge opérationnelle au-dessus de 10%, grâce à l'optimisation continue de ses processus industriels et l'harmonisation de ses pratiques à l'échelle internationale.

Après une année 2024 de consolidation, nous sommes désormais idéalement positionnés pour accélérer notre croissance rentable. Notre solidité financière nous permet d'envisager sereinement des acquisitions stratégiques tout en investissant dans l'innovation, véritable moteur de notre développement futur.

En ce début d'année 2025, le Groupe affiche un bon enregistrement de commandes dans un contexte économique incertain. A l'échelle du Groupe, hors cession de l'activité pesage commercial, le chiffre d'affaires 2025 devrait être en croissance modérée.

1.6 Notre stratégie

Notre stratégie repose sur 4 piliers :

- Pilier **International** : Renforcer notre présence internationale pour servir nos clients où qu'ils soient,
- Pilier **Service** : Continuer à développer notre offre de services pour soutenir les opérations de nos clients,
- Pilier **Digitalisation** : Fournir des logiciels de traitement des données pour analyser et améliorer la performance des opérations de nos clients,
- Pilier **Recherche & Développement** : Développer des équipements et services innovants à nos clients.

Cette stratégie est soutenable d'une part grâce à la bonne santé financière du groupe, et d'autre part grâce à une forte capacité d'investissement :

- o Entreprise familiale cotée à la Bourse de Paris depuis 1985 (*45% de capital flottant*)
- o Soutenabilité financière à long terme favorisée par rapport au paiement de dividendes
- o Activité M&A récurrente soutenue par des partenaires financiers
- o Notation B1+ par la Banque nationale de France

Le pilier **International** s'appuie aussi sur une présence forte par plaque géographique :

- Le siège social est à Privas
- 2 sites de fabrication à Privas, France : capteurs, électronique et structures de pesage (pesage statique, dynamique, continu et discontinu & développement de logiciels personnalisés pour applications client spécifiques)
- 1 usine à Dunfermline, Écosse
- 1 usine à Barneveld, Pays-Bas
- 1 usine à Gargzdai, Lituanie
- 3 usines d'assemblage à Chennai, Inde
- 1 site d'assemblage à Sao Paulo, Brésil
- 1 site d'assemblage à Kuala Lumpur, Malaisie
- 1 site d'assemblage en Chine
- 1 site d'assemblage à Casablanca, Maroc

Le pilier **Recherche & Développement** renvoie à l'objectif final du Groupe de faciliter la transition du groupe vers une industrie 4.0 afin d'anticiper les besoins futurs de ses clients et de ses parties prenantes. De fait, l'innovation est au cœur de la stratégie de l'entreprise, impliquant tous les collaborateurs à chaque étape de conception et de production. L'approche innovante se caractérise par le partage de ressources entre services et filiales, la diffusion d'informations via une newsletter interne, l'encouragement à l'innovation par l'auto-formation, la recherche de nouveaux outils, et la formation continue des employés sur les nouvelles pratiques de leur domaine. C'est pour cela que le Groupe investit dès maintenant dans le développement de nouvelles solutions de pesage connectées, de logiciels et d'applications d'analyse de données pour répondre aux besoins identifiés. De plus, l'objectif est aussi d'intégrer des innovations technologiques pour le suivi en temps réel des exploitations et la mise en place d'une maintenance préventive.

1.7 Tendances et facteurs d'influence

Le Groupe PRECIA MOLEN adopte une approche proactive et innovante en matière de durabilité et de satisfaction client. Une tendance observée chez les clients est leur désir de produits innovants et performants, dans un contexte où la durabilité atteint le cœur même de l'activité des entreprises. Face à ce paradigme, le groupe doit prendre en compte tous les partis : l'idée étant, tout en préservant la réparabilité des produits, et optimisant leur faible consommation d'énergie, d'intégrer la demande croissante des clients pour de nouvelles fonctionnalités, telles que l'ajout d'écrans tablettes.

Les produits du groupe sont créés en intégrant de plus en plus la notion d'éco-conception : cette orientation est clairement reflétée dans les cahiers des charges marketing et techniques. Ils intègrent explicitement l'éco-conception des produits par :

- la réparabilité (indice de réparabilité en cours de création par le département du groupe R&D et qui devra se situer entre 6 et 7,9 – il est inexistant pour les produits du secteur du monde de pesage),
- la performance/efficacité énergétique (gains de consommation à minima de 10% par rapport à la gamme précédente avec un périmètre fonctionnel identique, compatibilité avec des sources d'alimentation issues d'énergies renouvelables, limitation de la consommation d'énergie pour les opérations de fabrication et d'approvisionnement),
- la préservation des ressources naturelles (recyclage des matériaux, non-utilisation de matières premières ou de consommables au niveau par exemple des résultats de la pesée fournis à l'utilisateur sous forme électronique, ou les manuels destinés à l'utilisateur pouvant être obtenus à partir d'un lien de téléchargement accessible depuis l'emballage ou le produit lui-même).

Les produits sont conçus pour une durée de vie prévue de 10 ans a minima, et leur maintien est ensuite assuré pour 10 années supplémentaires par le Groupe PRECIA MOLEN (pièces détachées disponibles pour 10 ans à partir de la dernière vente). Tous les produits sont conçus pour être réparables et démontables, au point même où les clients peuvent eux-mêmes les réparer. La simplicité de démontage permet aussi de faciliter le recyclage des machines en fin de vie. Des progrès dans ce sens ont été faits : auparavant le boîtier des balances intégrant les moyens permettant la mesure était totalement confiné (cette précaution étant prise afin d'éviter des altérations pouvant compromettre la précision des mesures – cette partie étant contrôlée et donnant lieu à des certificats de métrologie). Aujourd'hui seule la partie du boîtier intégrant les moyens de mesure est confinée, cela permettant de démonter et réparer les autres parties du boîtier en toute autonomie. Les nouveaux produits du groupe intègrent de plus en plus la possibilité de maintenance à distance ce qui permet d'éviter dans certains cas les déplacements des techniciens.

Concernant leur fin de vie, les produits PRECIA MOLEN répondent à la norme portant sur les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

1.8 Nos relations avec nos parties prenantes

Groupe familial français, ancré sur son territoire et volontairement tourné vers l'international, le Groupe PRECIA MOLEN reste attaché à ses valeurs fondatrices et régionales, comme le démontre notamment son engagement en faveur d'activités de mécénat.

Le Groupe PRECIA MOLEN base son développement sur une relation de confiance avec ses parties prenantes, afin de tenir compte de leurs attentes et de leurs intérêts, le tout dans un dialogue régulier et transparent.

Ainsi, vis-à-vis de ses parties prenantes internes, une communication constructive permet aux salariés de s'exprimer régulièrement sur leurs conditions de travail et leurs conditions d'emploi notamment (réunion avec les IRP, entretiens professionnels et annuels, etc.). Ils sont également informés de la stratégie et des orientations du groupe, par le biais d'une communication interne variée : newsletter, lettres de la Direction, échanges avec les dirigeants, etc.

Concernant les actionnaires et membres du Conseil de Surveillance, les principales modalités de dialogue sont les Assemblées Générales, les différents rapports (rapport de gestion ou DPEF), les Conseils de Surveillance et autres Comités de gouvernance.

Le groupe a des contacts privilégiés avec ses clients grâce à ses techniciens qui se déplacent régulièrement sur leurs sites pour diverses interventions. Couplées aux canaux classiques de communication (mail, téléphone, etc.), ces relations sont fluides et efficaces.

Les sous-traitants et fournisseurs font également partie intégrante du business model : ils sont choisis pour la plupart localement lorsque cela est possible, de telle sorte que les exigences sociales et environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celles des sites de production basés en France. En effet, Precia SA fait appel ponctuellement à une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité visant à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services.

1.9 Les faits marquants de 2024

En octobre 2024, même si la mise en œuvre de solutions pour la digitalisation de ses clients industriels reste un axe stratégique majeur, le Groupe PRECIA MOLEN a constaté que l'édition de logiciel types MES était une étape trop lointaine de ses priorités. Par conséquent, le Groupe PRECIA MOLEN a cédé sa filiale Creative Information Technology au Groupe TSS, filiale de Total Specific Solutions.

En décembre 2024, le Groupe PRECIA MOLEN, via sa filiale en Angleterre, a signé l'acquisition de la société Phoenix, acteur important dans la maintenance et la réparation d'instruments de pesage industriels au Royaume-Uni. Compte tenu des modalités du contrat d'acquisition, PRECIA MOLEN en détient le contrôle à 100%.

1.10 Evènement marquants depuis le début de l'année 2025

En février 2025, PRECIA SA a annoncé un projet de cession de ses activités de pesage commercial dédiées au secteur du retail en France métropolitaine. Ce projet s'inscrit dans la volonté de se concentrer sur son cœur de métier, à savoir les solutions de pesage pour les secteurs industriels. Il fait suite à l'offre d'achat émise par le Groupe DIBAL. La cession devrait être effective en mai 2025. Les impacts de ce projet de cession ont été anticipés dans les comptes de l'exercice 2024.

Il n'y a pas d'autre évènement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire

2. Gouvernance du Groupe

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Les titres de la Société sont cotés sur le marché Euronext Growth Paris afin notamment d'adapter sa communication financière à la taille de l'entreprise. Toutefois, la Société continue de se référer en matière de Gouvernance d'Entreprise au Code MIDDLENEXT, sauf mention expresse dans le tableau ci-dessous

N° CODE 2021	RECOMMANDATIONS	SUIVIES OU NON SUIVIES	COMMENTAIRES
R1	Déontologie des membres du Conseil	Suivie	
R2	Conflits d'intérêts	Suivie	
R3	Composition du conseil, présence de membres indépendants	Suivie	Un second administrateur indépendant a été nommé lors de l'AGO 2023
R4	Information des membres du Conseil	Suivie	
R5	Formation des membres du Conseil	Suivie	Trois membres du Conseil ont été formés à la RSE en 2023 et 2024
R6	Organisation des réunions du Conseil et des comités	Suivi	
R7	Mise en place des comités	Suivi	
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Suivi	Mise en place d'un comité Industrie et RSE
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Suivie	
R10	Choix de chaque membre du Conseil	Suivie	
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	Suivie	
R12	Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	Suivie	
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Suivie	
R14	Relation avec les actionnaires	Suivie	
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Suivie	
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Non suivie	
R17	Préparation de la succession des dirigeants	Non suivie	Nomination du Président Directoire en avril 2022
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	Suivie	
R19	Indemnités de départ	Suivie	
R20	Régimes de retraite supplémentaires	Suivie	
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	Suivie	
R22	Revue des points de vigilance	Suivie	

Ce code peut être consulté directement sur internet : https://www.middlenext.com/IMG/pdf/c17_-_cahier_14_middlenext_code_de_gouvernance_2021.pdf

2.1 Mandat des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 sur renvoi de l'article L.225-68 dernier alinéa du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

2.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 8 membres, dont :

- **Six membres représentants de l'actionnaire majoritaire :**

Madame Anne-Marie Escharavil,

Madame Alice Escharavil,

Madame Ingrid Escharavil,

Monsieur Luc Escharavil,

Monsieur Jean-Etienne Perin,

La société SA Groupe Escharavil

- **Deux Membres indépendants :**

Monsieur Frédéric Haffner: 48 ans, diplômé HEC Paris. Après avoir été gérant de Rothschild & Cie (1999-2010), associé chez Dealbydeal invest (2011-2014), directeur fusion-acquisition puis directeur exécutif de la stratégie et M&A et membre du Comex du Groupe Carrefour (2014-2019), il est aujourd'hui à la tête de sa propre structure de conseil à destination d'ETI et de family offices. En 2020, il intègre le conseil de Surveillance de Precia. Il est également Président du comité d'Audit de la société.

Monsieur Jean-Philippe Demaël : 57 ans, diplômé de l'Ecole Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines, a été Directeur Général puis Président du Directoire de Somfy entre 2008 et 2016. Il a commencé sa carrière dans la fonction publique, en DRIRE avant de devenir le Directeur de Cabinet du Directeur Général de l'Industrie. Il a travaillé entre 1998 et 2008 dans le Groupe Usinor Sacilor devenu Arcelor Mittal, en occupant notamment les responsabilités de Directeur Général de l'Activité Automotive Stainless Europe puis de CEO d'Acesita (Aperam Brazil). Il est Président-fondateur de Horizons Altitude, cabinet de consulting en stratégie, de Double Mixte, société spécialisée dans la reconversion des sportifs de haut niveau et leur placement dans les entreprises, et de Progress Associés, cabinet de recrutement. En 2024, il intègre le conseil de Surveillance de Precia. Il est également Président du comité Industrie et RSE de la société.

Mandat	Age	Indépendance	Première nomination	Années de présence	Echéance du mandat
Anne-Marie Escharavil Présidente du Conseil	63	Non	<2000	>22	Assemblée annuelle de 2029
Luc Escharavil Vice-Président du Conseil	70	Non	<2000	>22	Assemblée annuelle de 2029
Alice Escharavil Membre du Conseil	98	Non	<2000	>22	Assemblée annuelle de 2027
SA Groupe Escharavil Membre du Conseil	N/A	Non	06/2014	10	Assemblée annuelle de 2026
Frédéric Haffner Membre du Conseil	48	Oui	07/2020	4	Assemblée annuelle de 2029
Jean-Etienne Perin Membre du Conseil	35	Non	06/2022	2	Assemblée annuelle de 2028
Ingrid Escharavil Membre du Conseil	47	Non	06/2023	>1	Assemblée annuelle de 2029
Jean-Philippe Demaël Membre du Conseil	57	Oui	06/2023	>1	Assemblée annuelle de 2029

Sont convoqués à chaque réunion du Conseil de surveillance les membres du CSE ci-dessous :

Mandat	Age	Première nomination	Ancienneté au CSE	Echéance du mandat
René Huertas Représentante CSE	62	04/2024	1,0	11/2026
Christophe Giraud Représentant du CSE	58	11/2022	2	11/2026
Anais Moulin-Vidil Représentante du CSE	30	11/2022	2	11/2026
Nathalie Rigottaz Représentante du CSE	59	11/2022	2	11/2026

Fin février 2025, Monsieur René Huertas a fait droit à sa retraite. Monsieur Charles Coifard a été nommé représentant du CSE en remplacement de Monsieur René Huertas.

2.1.2 Composition du Directoire

Le Conseil de Surveillance a fixé à 5 le nombre de membres du Directoire.

Monsieur Frédéric Mey : 55 ans, diplômé de l'École Polytechnique et du Corps des Ponts et Chaussées. Il débute sa carrière au ministère de l'Économie et des Finances. Il intègre en 1999 l'Inspection Générale de BNP Paribas avant de rejoindre en 2001 le groupe Pechiney en tant que Directeur de la Stratégie et du

Développement pour la division Laminés. En 2003, il est nommé Directeur Administratif et Industriel de cette même division avant d'être promu Directeur Général de Pechiney d'Alcan Aviatube en 2007. Dans le cadre de la cession d'Alcan Engineered Products (Constellium), Frédéric Mey devient Président-Directeur Général d'ECL, leader mondial dans le design, la fabrication et la mise en service d'équipements critiques pour la production d'aluminium. En 2015, il rejoint Eurotradia International, une société de conseil en accompagnement d'entreprises à l'international. Il prend la tête en 2017 du groupe Titanobel spécialisé dans la production, la distribution et la mise en œuvre d'explosifs à usage civil. Il est nommé Président du Directoire du Groupe PRECIA MOLEN en mai 2023.

Monsieur Gilles Faurie : 53 ans, diplômé d'une maîtrise sciences et techniques (M2 IA). En 1994, il commence sa carrière au sein de PRECIA MOLEN avant de rejoindre une entreprise lyonnaise durant 3 années. Il intègre ensuite une société de service où il collabore notamment avec France Télécom. En 2001, il est de retour chez Precia en tant que chef de projet et développeur. En 2012, il aura la charge de la mise en service des produits i20, i30, i35, i40 et d20. En 2015, il devient directeur R&D puis, l'année suivante, directeur technique, fonction qui inclut également le projet service client. Il est nommé membre du Directoire en 2021. Depuis 2024, il est également responsable des chefs produit et de la documentation.

Monsieur Yann Le Bail : 56 ans, titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières. Après un début de carrière dans un cabinet d'expertise comptable puis chez un administrateur judiciaire, il intègre en 1998 le groupe Pechiney (devenu Alcan puis Rio Tinto), groupe qu'il quittera en 2015 au poste de Directeur Financier des opérations de la zone EMEA. Il rejoint Fives, en qualité de Directeur Financier de la division Acier et Verre, groupe d'ingénierie industrielle. En 2019, il devient Directeur Administratif et Financier du groupe Titanobel spécialisé dans la production, la distribution et la mise en œuvre d'explosifs à usage civil. Il est nommé Secrétaire Général du groupe PRECIA MOLEN en octobre 2023.

Monsieur Franck Legallois : 59 ans, à la suite d'un BTS Electronique, il est embauché en 1988 chez OMNIPESAGE. Il continue sa formation en cours du soir au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) pour obtenir un DEST en Electronique suivi d'un Cycle C d'ingénieur. En 1995, il rejoint PRECIA pour développer l'activité service et gérer la Qualité et la réglementation dans l'ouest de la France. En 1997, à la création de PRECIA MOLEN SERVICE, il est nommé Directeur de Région puis Directeur Technique. En 1998, il est promu Directeur Général salarié de PMS, qu'il a développé pour passer de 8 agences en France à 56 en 2024.

Monsieur Laurent Vernet : 52 ans, diplômé des Arts et Métiers Paristech et de l'Emlyon E MBA. Il débute sa carrière en 1996 chez Andrew Telecom et implante une usine d'amplificateurs RF novateurs. En 2002 il intègre le groupe Mirion Technologies (leader mondial en instrumentation nucléaire), en tant que Directeur industriel. Il développe et optimise les opérations et évolue jusqu'au poste de Country Manager. Il prend ensuite la direction en 2021 d'un site du groupe Trillium flow technologies spécialisé en sûreté nucléaire. En 2024 il intègre le groupe PRECIA MOLEN en tant que Directeur des opérations et excellence opérationnelle.

Mandat	Age	Première nomination	Ancienneté au Directoire	Echéance du mandat
Frédéric Mey Président du Directoire	55	05/2022	2.7	05/2026
Gilles Faurie Membre du Directoire	53	07/2021	3.5	07/2027
Yann Le Bail	56	04/2024	1	05/2026
Franck Legallois	59	04/2024	1	05/2026
Laurent Vernet	52	04/2024	1	05/2026

A noter que M. Laurent Vernet a démissionné de ses fonctions et quittera le Groupe le 2 mai 2025.

Par une décision du 15 avril 2025, le Conseil de Surveillance a décidé de ne pas procéder à son remplacement. En conséquence, le nombre de membres composant Directoire a été ramené de 5 à 4 par le Conseil de Surveillance.

2.1.3 Membres du Comité d'audit

Ce comité est composé de monsieur Frédéric HAFFNER (Président), Membre indépendant du Conseil de surveillance.

Le Secrétaire Général du Groupe, la responsable consolidation-contrôle de gestion, et la responsable juridique participent également à ce comité.

Ses membres reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions, notamment les Commissaires aux Comptes ainsi que le Secrétaire Général du Groupe, la responsable de la consolidation et la responsable juridique.

2.1.4 Membres du Comité Industrie et RSE

Le Comité Industrie et RSE a été mis en place au cours de l'exercice 2023, et est composé de monsieur Jean-Philippe DEMAEL (Président), Membre indépendant du Conseil de surveillance ;

Le Secrétaire Général du Groupe, ainsi que le Directeur des opérations et le Directeur général de PMS participent également à ce comité.

2.1.5 Politique de diversité

Rappelons ici que la loi PACTE comprend plusieurs mesures qui visent à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes et à promouvoir une féminisation des hautes fonctions. Parmi les principaux thèmes abordés par la loi PACTE figure notamment la parité au sein des organes de gouvernance des entreprises.

La Direction de Precia SA, attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a toujours œuvré dans ce sens, afin de garantir des actions contre les préjugés et les différences de traitement en considération du sexe, et la mise en œuvre des actions correctives pour les éventuelles inégalités constatées.

Notons toutefois qu'il existe de manière constante un léger déséquilibre structurel entre les femmes et les hommes, lié au secteur de la métallurgie, et plus particulièrement à notre activité de pesage industriel.

Ainsi la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes s'est poursuivie pendant l'exercice écoulé et ce notamment dans les domaines significatifs du recrutement, de la promotion, et de l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale.

2.2 Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2024 par les mandataires sociaux

Conseil de Surveillance	Autres mandats
Anne-Marie Escharavil Présidente du Conseil de Surveillance	Présidente de la SAS BERGEROUX Présidente de la SAS LA FINANCIERE DE BENAT Présidente du Directoire de la SA GROUPE ESCHARAVIL Membre du Directoire Administratrice de la SA LUC ESCHARAVIL Gérante de la SCI « LE PALAIS » Gérante de la SC J.L.A. Gérante de la SCI « LES CYPRES BLEUS » Gérante de la SCI LAM
Luc Escharavil Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance	Administrateur – Président et Directeur Général de la SA LUC ESCHARAVIL Membre du Directoire et Directeur général de la SA GROUPE ESCHARAVIL Président de la SAS RAFFIN Gérant de la SCI SARTORIS Gérant de la SCI SAMARKAND Gérant de la SCI LAM Gérant de la SCI LES MURIERS Gérant de la SCI LES BAYLES Gérant de la SCI BERGHOF
Alice Escharavil Membre du Conseil de Surveillance	Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de la SA GROUPE ESCHARAVIL Administratrice de la SA LUC ESCHARAVIL Gérante de la SCI LA SAUVAGINE

Conseil de Surveillance	Autres mandats
Groupe Escharavil SA Membre du Conseil de Surveillance	Néant
Ingrid Escharavil Membre du Conseil de Surveillance	Néant
Jean-Etienne Perin Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance de la SA GROUPE ESCHARAVIL
Frédéric Haffner Membre du Conseil de Surveillance / Administrateur indépendant	Président du Comité d'audit de PRECIA Président de la SAS FH CONSEIL
Jean-Philippe Demaël Membre du Conseil de Surveillance / Administrateur indépendant	Président du Comité Industrie & RSE de PRECIA Administrateur de la SA d'économie mixte SOCIETE CONCESSIONNAIRE FRANÇAISE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU TUNNEL ROUTIER SOUS LE MONT-BLANC Gérant de la SCI SOORI DUINGT Gérant de la SCI SOORI DOUCY Président du Conseil d'administration de la SA PROGRESS Administrateur Président de la SAS HORIZONS ALTITUDE
Directoire	Autres mandats
Frédéric Mey Président du Directoire	Membre du Conseil d'administration PRECIA MOLEN UK Ltd, PRECIA MOLEN (IRL) Ltd et PRECIA MOLEN INDIA Ltd Co-gérant de PRECIA MOLEN MAROC SARL Administrateur de CAPI SA (Côte d'Ivoire) Président du Conseil d'administration de Milviteka UAB
Gilles Faurie Membre du Directoire	Néant
Yann Le Bail Membre du Directoire	Administrateur de PRECIA MOLEN India Ltd Administrateur de CAPI SENEGAL SA Administrateur de Milviteka UAB

Franck Legallois

Directeur Général de PRECIA MOLEN Services

Membre du Directoire

Laurent Vernet

Administrateur de PRECIA MOLEN India Ltd

Membre du Directoire

2.3 Missions du Conseil de Surveillance

2.3.1 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2024.

Au-delà de ses missions légales relatives au contrôle de la gestion du Directoire, de l'examen des comptes annuels et semestriels, individuels et consolidés, ainsi que des conventions réglementées, le Conseil de Surveillance s'est spécialement réuni notamment en vue d'autoriser les opérations suivantes qui lui ont été soumises par le Directoire :

- Cession de CREATIVE INFORMATION TECHNOLOGY ;
- Acquisition de la société PHOENIX WEIGHTING SERVICES au Royaume-Uni ;
- Cession du fonds de commerce d'établissement de Vaucelles à la Réunion vers la filiale PRECIA MOLEN SERVICE.

2.3.2 Observations sur le rapport de gestion et les comptes annuels

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 82 405 897,23€
- Chiffre d'affaires : 60 770 318,86€
- Résultat de l'exercice : 9 843 678,06€

Par ailleurs le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Surveillance n'a aucune observation particulière à formuler concernant le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à l'Assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises par le Directoire. Ceux-ci n'appellent pas de commentaire. En conséquence, le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'approuver les résolutions qui lui sont proposées.

2.4 Informations sur les conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

2.4.1 Les conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société et une filiale (c. com. art. L 225-37-4, 2° et art. L 225-68, al. 6), entre :

- D'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 %, de Precia,
- Et d'autre part, une autre société dont la Société Precia SA a le contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Cette obligation vise les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale. Il ne s'agit pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil, puisque la société mère n'est pas partie à la convention.

2.4.2 Liste des conventions conclues au cours de l'exercice

Néant

2.4.3 Liste des conventions en cours

Néant

2.4.4 Conventions des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente Assemblée Générale

Néant

2.4.5 Procédure permettant d'évaluer les conventions

Les procédures permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissant effectivement ces critères sont à la diligence du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance.

2.5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Nous vous informons qu'il n'existe aucune délégation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce et qu'il n'a été fait usage d'aucune délégation ancienne au cours de l'exercice 2024.

3. Déclaration de performance extra-financière

Le Groupe PRECIA MOLEN communique des informations sociales, environnementales et sociétales dans son rapport annuel. Cette communication correspond à la prise en compte par le Groupe des conséquences de son activité ainsi que de ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et permet notamment au Groupe de répondre aux exigences réglementaires établies par les articles L225-102-1 et R. 225-105-2 du Code de Commerce.

Le périmètre de reporting de la déclaration de performance extra-financière est aligné sur le périmètre de reporting de consolidation des états financiers, sauf exceptions mentionnées dans la Note méthodologique. Pour la collecte des données DPEF et carbone au 31/12/2024, et par rapport à l'exercice précédent, le périmètre a été étendu à l'ensemble des entités du groupe, hors exceptions mentionnées dans la Note méthodologique.

Alors que le modèle d'affaires (chapitre 1.3) permet d'introduire l'activité de PRECIA MOLEN et la manière dont le l'entreprise crée de la valeur, une analyse des risques extra-financiers auxquels est exposé le groupe en découle.

3.1 Analyse des risques extra-financiers

Cette analyse de risques extra-financier a été réalisée en s'inspirant du guide méthodologique de Reporting RSE publié par le MEDEF en septembre 2017.

L'année 2023 avait été marqué par l'accompagnement du cabinet RSM Paris dans la préparation de la DPEF 2023 du Groupe PRECIA MOLEN. Ainsi, pour l'exercice précédent, l'analyse des risques RSE du Groupe PRECIA MOLEN avait été mis à jour lors d'un entretien entre la Direction et le cabinet RSM : cet entretien avait permis de rationaliser l'analyse des risques RSE du groupe afin de traiter en priorité les risques les plus significatifs pour les parties prenantes internes du groupe. Cela permettait dans un second temps de prioriser d'autant plus les actions en place et à venir, ainsi que les investissements qui en découleront. Cela est d'autant plus important dans un contexte géopolitique et économique à flux tendu qui influence grandement les orientations stratégiques du groupe.

Dans ce sens, un certain nombre de modifications avait été faites. Une mise à jour a été conduite en 2024 afin de s'assurer de la réalité actuelle du groupe. Afin de faciliter la lecture de la table de concordance ci-dessous :

Les risques non significatifs ont été supprimés,

Le risque relatif à la corruption éthique a été remonté dans la catégorie sur les informations sociétales, le risque sur l'éthique et le droit international a été remonté dans la catégorie sur les informations sociales.

Groupe PRECIA MOLEN

Catégorie d'information	Thème Risque	Significatif (Oui/Non)	Définition du risque	Conséquences potentielles	Politique et moyens mis en œuvre	Résultats, indicateurs de performance et Indicateurs de suivi
Informations Sociales	Sécurité et Santé au Travail	OUI	Accidents, Maladies professionnelles	Coût AT-MP Réputation, Responsabilité Désorganisation	Politique de prévention des risques professionnels Programme de formation HSE Dialogue avec les représentants du personnel	Nombre de maladies professionnelles ; Taux de fréquence ; Taux de gravité ; Accidents de travail avec arrêt ; Jours d'arrêt de travail ; Nombre d'heures travaillées
	Emploi et compétences	OUI	Indisponibilité des compétences utiles	Désorganisation	Politique de gestion des ressources humaines Programme de formation Organisation du temps de travail et planification	Nombre total d'heures de formation ; Part des formations Sécurité / Santé / Environnement ; Répartition formation en e-learning ; Suivi des effectifs (Répartition des salariés par âge et sexe (âge, sexe, région) par filiale) ; Embauches ; Départs ; Licenciements ; Démissions ; Autres départs ; Taux d'absentéisme ; Nombre total de jours d'arrêt maladie
	Dialogue social	OUI	Impact sur les relations sociales	Tensions sociales	Politique de gestion des ressources humaines Régies de management	Nombre d'accords collectifs ;
	Egalité de traitement	OUI	Responsabilité	Réputation, Perte d'attractivité	Politique de gestion des ressources humaines Engagement éthique_ Lutte contre les discriminations. Egalité Femme-Homme Actions en faveur des personnes en situation de handicap	Index égalité H/F
	Ethique, Droit International	OUI	Sanctions financières & pénales	Réputation	Respect des conventions fondamentales de l'OIT Engagement Ethique signé par toutes les filiales	Donnée qualitative
Informations sociétales	Impact local en matière d'emploi et de développement local	OUI	Réputation		Politique de gestion des ressources humaines	Nombre d'alternants ; Nombre de stagiaires
	Relations avec les parties prenantes (associations, établissements scolaires...)	OUI	Réputation		Traitement des demandes des parties prenantes Actions de partenariat mécénat	Montant de mécénat et dons ; Nombre d'interventions des salariés dans le cadre d'événements
	Sous-traitance et fournisseurs	OUI	Insatisfaction client / fournisseur Interdépendance	Réputation	Politique de gestion des fournisseurs et sous-traitants Politique d'achats	Montant achats réalisés dans des régions limitrophes aux sites de PRECIA MOLEN
	Corruption éthique	OUI	Sanctions financières & pénales	Réputation	Engagement éthique signé par toutes les filiales	Pourcentage de filiales ayant signé la charte éthique ; Nombre de déclenchements du dispositif d'alerte interne
Informations environnementales	Impact sur l'environnement	OUI	Emissions de déchets Activités polluantes (air, sol, eau) Nuisances sonores	Pollution Gêne du voisinage	Politique de collecte et valorisation des déchets Moyens de maîtrise des émissions polluantes Organisation du temps de travail. Entretien des moyens de production	Déchets non dangereux ; Déchets dangereux ; Taux de valorisation ; Part de déchets non dangereux valorisée ; Part de déchets dangereux valorisée
	Impact sur les ressources naturelles	OUI	Consommation d'eau Consommation de matières premières Consommation d'énergies		Suivi des consommations de ressources Moyens de réduction des consommations de matière et d'énergie	Eau ; Electricité ; Carburant et fioul ; Gaz combustibles ; Charbon
	Impact sur le changement climatique	OUI	Emission de CO2	Pollution	Politique HSE — Plan de mobilités Actions de réduction des consommations d'énergies.	Bilan Carbone ; Emissions de CO2e Scope 1 ; Emissions de CO2e Scope 2 ; Emissions de CO2e Scope 3 ;

3.2 Informations Sociales

3.2.1 Emploi

Les salariés du Groupe PRECIA MOLEN sont majoritairement basés en Europe (80%) et plus particulièrement en France (60%). Les salariés basés hors d'Europe représentent 20% des effectifs.

Répartition par genre :

Le Groupe PRECIA MOLEN est composé à 18% de femmes et 82% d'hommes. La proportion de femmes est en augmentation sur les trois dernières années.

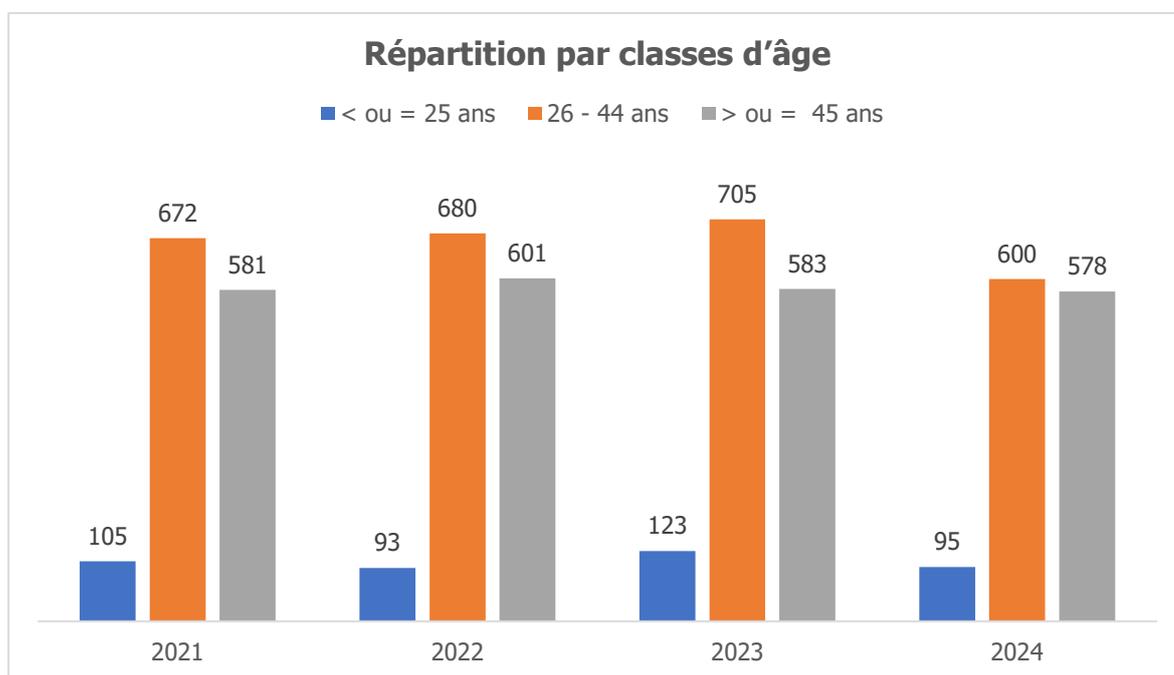
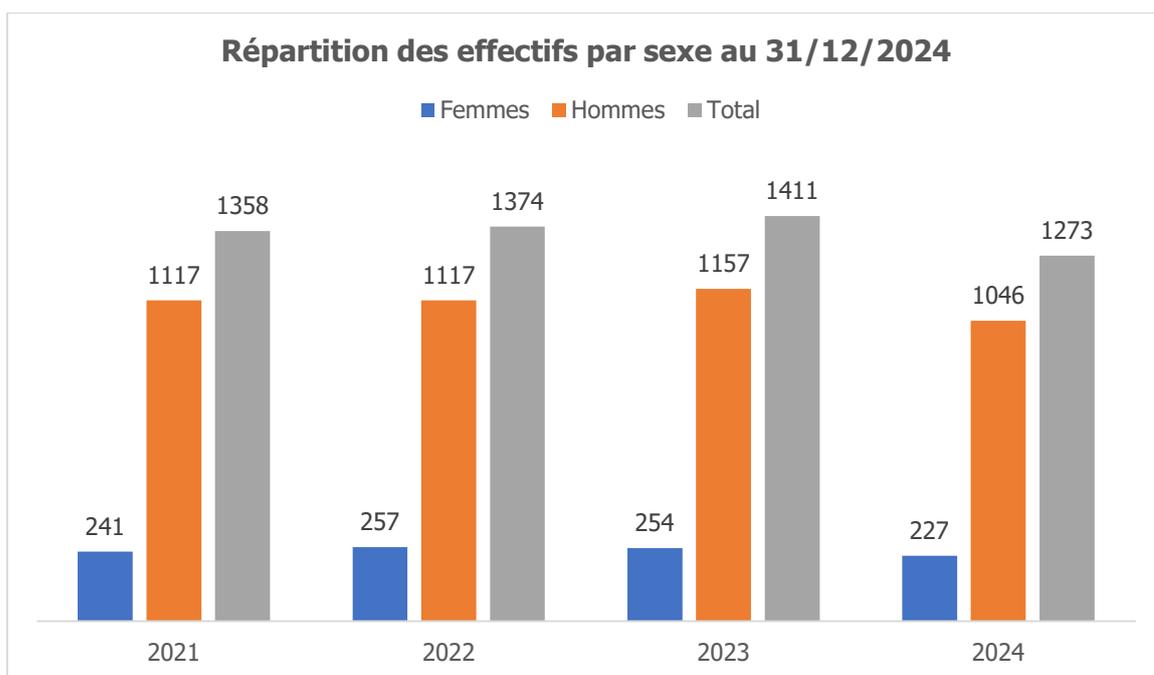
Mouvements de personnel :

A l'échelle du Groupe PRECIA MOLEN, les embauches de personnel sur la période ont été de 200 (contre 209 en 2023), principalement en France (Precia SA et PRECIA MOLEN Service : 97), et les départs au nombre de 207 (contre 201. En 2023).

Voir définitions complètes des indicateurs en Note méthodologique

Répartition des effectifs par sexe au 31/12/2024 :

Entités	Femmes	Hommes	Total
PRECIA SA	76	264	340
RESEAU INFRANET	2	8	10
PRECIA MOLEN SERVICE	73	338	411
CAPI BF	1	6	7
CAPI SA	6	39	45
CAPI Senegal	6	8	14
PRECIA MOLEN BELGIUM	6	24	30
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV	10	49	59
PRECIA MOLEN DO BRASIL	1	8	9
PRECIA MOLEN Ningbo (China)	1	4	5
PRECIA MOLEN ASIA-PACIFIC	2	5	7
PRECIA MOLEN CZ	2	6	8
PRECIA MOLEN UK	15	41	56
PRECIA MOLEN INDIA	8	145	153
MILVITEKA	7	58	65
KASPOLAB	6	9	15
PRECIA MOLEN NEW ZEALAND	1	13	14
TEST ASSURED	1	1	2
PRECIA POLSKA	6	17	23
Total	230	1043	1273



Répartition par classes d'âge :

Entités	<= 25 ans	26 - 44 ans	>= 45 ans
PRECIA SA	28	141	171
RESEAU INFRANET	4	5	1
PRECIA MOLEN SERVICE	20	186	205
CAPI BF	0	5	2
CAPI SA	0	21	24
CAPI Senegal	0	7	7
PRECIA MOLEN BELGIUM	3	10	17
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV	2	16	41
PRECIA MOLEN DO BRASIL	0	6	3
PRECIA MOLEN Ningbo (China)	0	5	0
PRECIA MOLEN ASIA-PACIFIC	0	4	3
PRECIA MOLEN CZ	1	5	2
PRECIA MOLEN UK	5	21	30
PRECIA MOLEN INDIA	27	105	21
MILVITEKA	4	32	29
KASPOLAB	0	12	3
PRECIA MOLEN NEW ZEALAND	0	7	7
TEST ASSURED	0	0	2
PRECIA POLSKA	1	12	10

Total	95	600	578
--------------	-----------	------------	------------

3.2.2 Organisation du temps de travail

L'organisation du travail dans le Groupe PRECIA MOLEN vise à mettre en place une organisation industrielle et commerciale performante, compétitive et réactive tout en respectant les attentes du personnel et la réglementation en vigueur.

En temps normal, l'organisation du temps de travail peut donc être évolutive selon les contraintes de production et de marché, et adaptée aux exigences réglementaires locales.

L'absentéisme reste une question essentielle pour le Groupe PRECIA MOLEN en ce qu'il peut désorganiser les plannings de production et de prestation de service et ainsi notre qualité de service pour nos clients. L'absentéisme à l'échelle du Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 6,8 jours par personne et par an en 2024 (contre 8,55 en 2023 et 9,66 en 2022).

3.2.3 Relations sociales

Les sociétés du Groupe PRECIA MOLEN s'attachent à entretenir les relations avec les personnels et leurs instances représentatives lorsqu'elles existent, conformément aux exigences locales et s'engagent à respecter l'ensemble des procédures obligatoires en matière d'information du personnel et de ses représentants.

En complément des différents axes de réflexion et de négociation menés en 2022 sur les éléments de rémunérations collectives et individuelles, et sur l'édition d'une charte télétravail, des (nouveaux et dans la continuité) accords ont été signés en 2023. Les accords collectifs ou plans d'actions actuellement valides portent sur la durée du temps de travail, l'égalité femme - homme, la participation, l'intéressement, les dispositifs PEE PERCO, l'indemnité kilométrique pour les salariés qui réalisent les trajets domicile-travail à vélo et le régime de prise en charge des frais de santé. Des accords collectifs ou plans d'action peuvent être conclus localement.

Pour l'année 2024, 2 accords principaux ont été signés entre les parties prenantes au sein de Precia SA.

Accords Precia SA :

DATE	OBJET	COMMENTAIRES
23/03/2023	Accord égalité Femmes / Hommes	Poursuite des actions dans les mêmes domaines du recrutement, de la promotion, de l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale et d'y intégrer la formation. Champs d'application, domaines d'actions, recrutement, promotion interne, articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale (enfants malades, temps partiel, entretien de retour, rentrée scolaire), formation.
26/04/2024	Avenant accord NAO	Champs d'application, Mesures salariales, durée et date d'entrée en vigueur, dépôt.
13/06/2024	Accord intéressement	Accord d'intéressement aux résultats et aux performances de l'entreprise. Cet accord est conclu pour l'année 2024, définition des bénéficiaires, caractéristiques de l'intéressement, modalités de calcul, plafonnement, versement, information des salariés, différends, révision et dépôt. Cet accord inclus le Partage de la Valeur.
27/10/2023	Accord GPEC	Afin d'anticiper les besoins en emplois et en compétences de l'entreprise et ainsi développer sa compétitivité. Il traite des thèmes suivants : - Parcours professionnels (Parcours d'accueil et d'intégration, Entretiens individuels annuels et entretiens professionnels, formation professionnelle, mobilité professionnelle, accompagnement des fins de carrière) - Promotion des métiers (Pilotage des compétences, évolution des parcours professionnels, anticipation des départs, recours à l'alternance et aux stages, transmissions des savoirs)

Le CSE a lieu tous les deux mois : il traite des sujets concernant les orientations stratégiques de l'entreprise, la situation économique et financière et la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi. Un ordre du jour est élaboré entre le président et le secrétaire général du CSE.

Pour la filiale PMS :

En 2023, une décision unilatérale concernant la prime Transport a été signée.

Autrement, il existe de manière exhaustive un certain nombre d'accords signés les années précédentes :

- Un plan Egalité Homme-Femme
- Un accord de Participation
- Un accord d'intéressement
- Un accord sur une prime de présentisme
- Un accord PEE
- Un accord PERECO
- Un accord Frais de santé
- Un accord salarial (négociation)

Au sein des filiales africaines (Burkina Faso, Sénégal et Côte d'Ivoire) :

Des actions sont mises en œuvre au cas par cas. Les effectifs des filiales Sénégal et du Burkina Faso sont inférieurs aux seuils pour avoir des représentants du personnel. Il y a des délégués du personnel en Côte d'Ivoire. Pour les trois filiales africaines, ces actions avaient été menées en 2022 pour répondre aux demandes des salariés et tenir compte des réalités locales (prise en charge fréquentes des restes à charge suite à maladie, participation aux frais d'obsèques, prise en charge de certains accidents de la vie...).

- CAPI – CI : Des délégués du personnels y sont élus. Mise en place d'une mutuelle d'entreprise couverte à 75% de la cotisation par l'entreprise permettant la prise en charge des soins médicaux en CHU ou cliniques privées ainsi qu'un contrat d'assurance retraite (participation de l'entreprise en fonction des revenus du salarié et de l'épargne qu'il veut effectuer). Il existe également des contrats d'assurances « maladies » (privée et publique).
- CAPI – SN : en 2022, revalorisation de la prime transport pour donner suite au déménagement.

Au sein d'autres filiales du groupe :

- PM Nederland BV : Il existe un Comité d'entreprise qui est consulté sur la politique de l'entreprise et les intérêts des travailleurs. Il a ainsi droit à toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa tâche : ainsi il dispose de droits consultatifs pour les décisions financières, économiques et organisationnelles importantes.
- PM Do Brasil : comme demandé par la législation brésilienne, tous les travailleurs sont représentés par le syndicat des travailleurs de leur catégorie respective, qui négocie chaque année avec le syndicat des employeurs (représentant des entreprises) les accords et conventions valables annuellement. Ces accords définissent les ajustements salariaux, les salaires minimums et d'autres conditions d'admission et de licenciement.

3.2.4 Santé et sécurité

En matière de sécurité et de santé au travail, le Groupe PRECIA MOLEN met en œuvre l'organisation et les moyens permettant de proposer à ses salariés des conditions de travail et de sécurité adaptées. Les sociétés du Groupe PRECIA MOLEN s'attachent à se conformer aux exigences locales et s'engagent à respecter l'ensemble des procédures obligatoires. Pour Precia SA et PRECIA MOLEN Service, il existe une Commission Santé – Sécurité - Conditions de Travail qui se réunit hebdomadairement.

Des organisations et des moyens particuliers sont en place sur les implantations où les risques sont les plus importants (sites de production, sites clients nécessitant la certification MASE comme pour PRECIA MOLEN Service, ...). A ce titre les situations à risques sont identifiées, puis les moyens permettant de réduire celles-ci sont mis en œuvre (moyens matériels, formations, consignes de travail).

- Precia SA : le service Santé Sécurité Environnement est composé d'un responsable, d'une technicienne et d'un chargé de mission Energie en alternance. Leurs missions sont de définir et mettre en œuvre la politique santé, sécurité, environnement et énergie de l'entreprise. En relation avec l'ensemble des autres services, ils assurent l'évaluation des risques professionnelles, la conformité réglementaire dans leur périmètre et l'amélioration continue en SSE.

- Pour cela ils mettent à jour le DUERP, forment les nouveaux arrivant aux consignes de sécurité et d'environnement, assurent le suivi des VGP, des formations SSE, des visites médicales, sélectionnent les EPI, évaluent les risques des nouveaux produits chimiques entrants sur les sites, veillent à la bonne application des règles et consignes SSE, etc.
- PRECIA MOLEN Service : Un Responsable Qualité Réglementation Sécurité Santé Sûreté Environnement est en charge de mettre en place, de faire appliquer les règles et l'organisation Sécurité et Santé au Travail de l'entreprise et de surveiller le respect de celles-ci. Il est assisté du coordinateur national et de 6 interlocuteurs sur chacune des régions de l'entreprise. L'organisation du service Sécurité et Santé au Travail est transversale au service de production. Le service Sécurité et Santé au Travail a les moyens matériels (logiciel actions, logiciel suivi des formations, véhicules etc.), concernant les formations et les équipements de travail, le service joue un rôle d'alerte et de préconisation auprès du service production.

Ainsi sur le périmètre France, grâce à une analyse menée en 2024 sur l'accidentologie le DUERP et les audits terrains par le service Santé Sécurité Environnement, trois axes de travaux principaux ont été déterminés (voir politique SSE 2024 en Annexe). Afin de minimiser les risques, un plan d'action a été mis en place :

- Un audit hebdomadaire a lieu avec la direction pour identifier les risques au niveau des opérateurs et permettre de diffuser la culture sécurité
- Un certain nombre d'outils de travail ont ou sont en cours de changement (cutteurs, scotcheuses, accessoires de levage, cabine de peinture, cagoules de soudure ventilées, etc.)
- L'ensemble des opérateurs des ateliers ont été formé à l'utilisation des transpalettes électriques et gerbeurs.

En parallèle, des audits de conformité sont faits sur les machines afin de relever les écarts par rapport aux normes actuelles : l'objectif est de remettre ces machines aux normes actuelles (capteurs de pression, barrières immatérielles, capotages).

Pour remettre en conformité certains sites, des audits ICPE sont menés, notamment sur les zones de stockage de produits chimiques.

La volonté du groupe est d'intégrer une culture d'amélioration de la sécurité basée sur les principes de la pyramide de Bird qui consistent à établir une relation entre les différents niveaux de gravité des accidents : plus le niveau d'incidents ou de presque accidents est élevé, plus le risque ou la probabilité d'accident grave est élevé.

- Ainsi, les salariés sur le terrain remontent les signaux faibles en matière de situations dangereuses, d'accidents ou d'améliorations à mettre en place par le biais d'un formulaire en ligne (QR Code).
- Chaque mois, une émission de radio est diffusée sur Teams avec un message de sécurité publié en introduction : celle-ci est notamment adressée aux commerciaux itinérants mais tous les employés y ont accès.
- Un groupe de travail a aussi été mis en place sur la réduction des risques liés à la manutention et au levage : chaque situation est identifiée, le risque est coté, et pour les plus élevés, la méthodologie ainsi que les outils et l'organisation du poste seront revues. Trois ateliers sont en cours de préparation et deux autres ont été finalisés.
- Tous les mois, les chefs d'ateliers et services échangent avec leurs équipes sur un cas proposé par le service Sécurité : ce point nommé le "quart d'heure de sécurité" permet de sensibiliser les équipes.
- Dans plusieurs ateliers, un top5 est fait tous les matins. Une fois par semaine, le service SSE y intervient pour diffuser des messages et échanger sur ces sujets avec les employés.

- Enfin depuis septembre 2023, une réunion bimensuelle avec les référents SSE par filiale a lieu afin d'échanger sur les bonnes pratiques et piloter tout le volet SSE au niveau groupe (reporting SSE mensuel produit)

Hors France, bien qu'un travail d'harmonisation ait commencé, les pratiques peuvent être différentes :

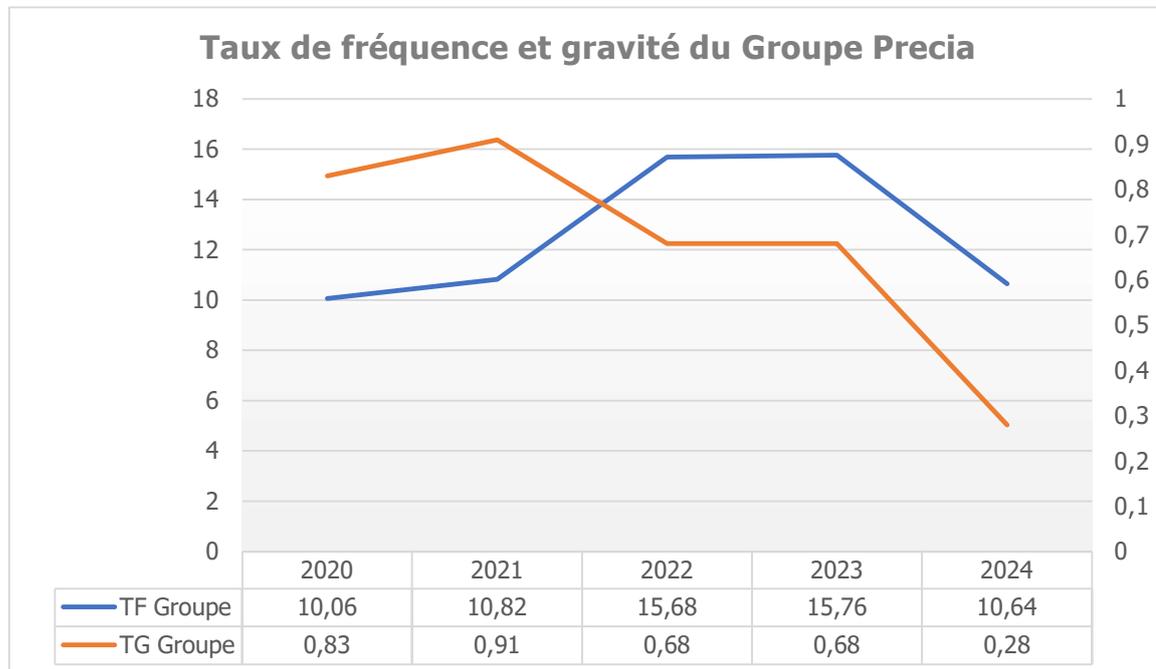
- PM NEDERLAND BV : Un comité et un programme de sécurité ont été mis en place pour traiter rapidement les questions de sécurité sur le lieu de travail (comme RIE, Risk Inventory and Evaluation et ARBO Occupational Health and Safety Committee). Le département SERVICE est certifié VCA (VGM Checklist Annemers : système de gestion de la sécurité, de la santé et de l'environnement).
- PM BELGIUM : Un référent HSE est nommé. Le département SERVICE est certifié VCA.
- PM ASIA-PACIFIC – Malaisie : Un département Health & Safety a été créée en décembre 2023 par la promotion de deux membres du personnel interne pour gérer les questions connexes telles que la formation à la sécurité aux premiers secours.
- PM UK : La santé et la sécurité sont gérées par le responsable de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la qualité, qui rend compte directement au directeur général de PM UK.
 - o Avec un objectif de parvenir à zéro incident, différentes actions sont mises en place : communication des procédures (affiche sur la santé et la sécurité affichée dans les locaux), formation à l'évaluation des risques, et séances de sensibilisation organisées par le responsable QHSE à l'intention de tous (et discutées lors des réunions d'évaluation de la direction).
 - o Toutes les preuves sont documentées dans la base de données en nuage MYCompliance. Les risques sont identifiés et traités par le biais de la procédure de gestion des risques de l'entreprise (CP8120) et évalués en utilisant la méthodologie de la hiérarchie des contrôles.
 - o Différents documents sont formalisés : la politique en matière de santé et de sécurité, des procédures sur la Compréhension des besoins et des attentes des parties intéressées, la Portée des systèmes de gestion, l'Établissement et maintien du système de gestion et contexte de l'organisation et une Procédure relative aux rôles et responsabilités de l'organisation qui traitent de la communication et de la consultation de la main-d'œuvre. L'entité est aussi certifiée et auditée selon la norme ISO45001 relative aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Toutes les communications relatives aux procédures de sécurité sont enregistrées et les résultats individuels sont conservés.
- MILVITEKA : L'entreprise n'a pas de programme de santé et de sécurité mais a signé un accord avec une société chargée de superviser la sécurité et la santé au travail, qui prépare tous les documents obligatoires conformément aux lois de la République de Lituanie. L'administrateur des employés de l'entreprise est une personne de coordination intermédiaire qui communique avec cette entreprise sur les questions de sécurité au travail. Le principal moyen mis en œuvre pour réduire les risques est la formation des travailleurs en matière de sécurité et de santé au travail. Chaque employé nouvellement embauché participe à une formation sur la sécurité, la santé et les incendies. Les mesures de protection individuelle, les panneaux existants dans l'entreprise et la formation de la direction sur ces questions sont remis à chaque employé individuellement.
- PRECIA POLSKA : De même, une société HSE externe est responsable de la création de tous les documents et procédures ainsi que de l'organisation des audits et des formations en matière de santé et de sécurité.
- KASPOLAB : Une société HSE externe est responsable de la création de tous les documents et procédures ainsi que de l'organisation des audits et des formations en matière de santé et de sécurité.

- PRECIA MOLEN INDIA : les employés, pour prévenir les risques de blessures, doivent porter sur le site des chaussures de sécurité, des casques, des gants, des masques, utiliser des désinfectants et une sangle antistatique lors des tests électroniques. Ils sont aussi sensibilisés à travers des supports vidéo.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt sont calculés à l'échelle du Groupe PRECIA MOLEN. Ceux-ci tiennent compte de l'ensemble des accidents dans le Groupe PRECIA MOLEN, de tous les jours d'arrêt, ainsi que de toutes les heures travaillées. Ces chiffres ont été consolidés au niveau du Groupe PRECIA MOLEN.

L'organisation mise en place en matière de sécurité au travail ne fait pas de distinction entre les différents types de contrats des personnes. Les intérimaires sont ainsi traités de la même manière que les salariés directs de l'entreprise (accueil, formations, ...). Les statistiques ci-dessous intègrent donc les éléments relatifs au travail des intérimaires.

Taux de fréquence N	(Nombre d'accident(s) du travail avec arrêt * 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées	10,64
Taux de gravité N	Nombre de jours d'arrêt (s) du travail avec arrêt * 1000) / Nombre d'heures travaillées	0,28
Nombre de maladies professionnelles N	Ne sont indiquées que celles reconnues par la Sécurité Sociale (ou autre organisme officiel pour les filiales à l'international) au cours de l'année	2



L'année 2024 marque une très nette amélioration des statistiques sécurités du groupe. Les différents plans d'action ont permis une baisse à la fois du nombre et de la gravité des accidents. Le programme de l'année 2025 devra s'attacher à pérenniser ces résultats.

3.2.5 Formation

Les actions de formation mises en œuvre portent principalement sur la connaissance des produits PRECIA MOLEN, la maîtrise de l'anglais, les techniques de production industrielle, les actions commerciales, ainsi que la sécurité et la santé au travail.

A l'échelle du Groupe, 17 728 heures de formation (contre 16 056 en 2023) ont été dispensées en 2024, dont 40 % sur des aspects Sécurité et Environnement. Les heures en e-learning s'élèvent à 2 062 en 2024 (contre 3 931,22 en 2023).

En 2021, le Groupe PRECIA MOLEN a lancé sa « PM Academy ». Il s'agit d'accompagner l'ensemble des salariés vers la digitalisation et de mettre à la disposition de tous et chacun des formations variées. Le but est de construire dans la durée, une base de données des connaissances, et d'harmoniser les processus de formation dans le groupe. Des sessions de formations, en e-learning, ont été créées, filmées, testées au sein du Groupe puis mises en ligne, afin que chacun puisse les suivre en fonction de ses besoins et de son activité. Pour cela, l'ensemble des salariés (ouvriers compris) dispose d'une adresse électronique professionnelle et des postes informatiques sont mis à disposition dans les ateliers.

Ce déploiement a débuté en 2021 pour les salariés de Precia SA et PMS, et s'est poursuivi 2022 en déploiement sur les filiales internationales. Désormais, toutes les sociétés du groupe ont accès à la plateforme.

3.2.6 Egalité de traitement

Pour Precia SA, à l'issue de négociations avec les représentants du personnel (accord du 14 octobre 2019), notamment au sujet de l'égalité femmes-hommes, différentes mesures concrètes ont été mises en œuvre et portent sur :

- Le recrutement : l'objectif est de susciter des candidatures féminines externes et internes et d'assurer l'absence de discrimination dans le processus de recrutement.
- L'égalité salariale et la promotion interne : l'entreprise s'attache à faire progresser les salariés selon leurs compétences et selon les opportunités d'évolution de la même manière pour les femmes et pour les hommes.
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale : La société PRECIA SA veille à ce que les salariés des 2 sexes puissent bénéficier des différents dispositifs les concernant pour concilier vie professionnelle, personnelle et familiale. Cela concerne les jours pris pour enfant malade, la possibilité de travailler à temps partiel, la gestion de la rentrée scolaire...
- La formation : la société Precia SA suit les éventuels écarts liés à l'accès formation pour les femmes et les hommes.

Dans la continuité du précédent accord, un nouvel accord a été signé pour PRECIA SA le 23 mars 2023 avec l'objectif de poursuivre les mesures actuelles.

PRECIA MOLEN Services est doté de son côté d'un plan Egalité Homme/Femme sur les aspects professionnels et d'exercice de la responsabilité familiale.

Precia SA et PRECIA MOLEN Service publient leurs indicateurs d'égalité Hommes Femmes :

Voir définitions complètes des indicateurs en §3.6.

L'index prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations...). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise.

	2020	2021	2022	2023	2024
Precia SA	75	83	85	91	92
PM Service	79	84	83	85	89

3.2.7 Retraites autres que les régimes de retraite de base et les régimes de retraites complémentaires obligatoires

La Société n'a pas d'engagements de retraite autres que les régimes de retraite de base et les régimes de retraite complémentaires obligatoires. Elle n'a pas non plus d'avantages viagers pris au bénéfice de ses mandataires sociaux.

3.2.8 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Les aspects essentiels des droits des travailleurs sont basés sur les normes internationales les plus exigeantes telles que celles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) qui servent de base pour les politiques locales de management des ressources humaines.

Chaque entité du Groupe PRECIA MOLEN mène son activité de manière autonome sur ces sujets.

Quelques exemples :

- CAPI SA - Côte d'Ivoire & CAPI BF - Burkina Faso : Refus de travailler avec des sous-traitants employant des mineurs et enfants
- PM BELGIUM, PM POLSKA, PM NEDERLAND BV, PM ASIA PACIFIC : Respect de la législation locale interdisant toute forme de discrimination et le travail des enfants
- PM DO BRASIL : Suivi des règles du siège social et interdiction de toute forme de travail ne respectant pas les droits humains.
- PM ASIA – PACIFIC – Malaise : la loi malaisienne interdit le travail des enfants depuis 2016
- PM INDIA : le travail forcé et des enfants est interdit par la loi indienne (mentionné par ailleurs dans leur Guide de la politique des ressources humaines)
- PM UK : Définition de la politique Ethique et de l'égalité des chances dans les procédures CPS 524 et CPS 533.

Néanmoins, une Charte Ethique commune aux entités du Groupe PRECIA MOLEN est en place. Elle s'accompagne d'un Code Anticorruption, d'une Politique Cadeaux et d'un Dispositif d'Alerte Interne. Cette Charte Ethique a été signée par l'ensemble des filiales du Groupe PRECIA MOLEN.

3.3 Informations environnementales

3.3.1 Politique générale en matière environnementale

Les sites de production sont à l'origine de l'essentiel des impacts environnementaux. La société mère Precia SA regroupe les plus grosses installations de production du Groupe PRECIA MOLEN. La société Precia SA a adopté une démarche volontaire en matière de protection de l'environnement. La mise en œuvre de moyens permet de répondre aux exigences légales et normes applicables. La mise en œuvre de procédures de contrôle et l'amélioration des performances grâce à des actions ciblées font partie des actions menées pour diminuer l'impact environnemental de la société. Dans cette optique, PRECIA SA s'est engagé dans une démarche de certification ISO 50001 en janvier 2024.

Des moyens permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions sont mis en œuvre. Ceux-ci sont d'ordre :

- Techniques (utilisation d'équipement de sécurité, intégration des mesures de contrôle du risque à la conception des équipements et installations, gestion d'une zone de regroupement et de sécurisation des déchets),
- Organisationnels (visites de terrain, audits, actions d'amélioration)
- Humains (formations sécurité et environnement, sensibilisation au tri des déchets, communication de bonnes pratiques).

Les risques environnementaux liés aux activités de Groupe PRECIA MOLEN sont concentrés dans les activités de production. Pour couvrir le coût de ces risques, le site de production de Precia SA, qui est le principal site de production du groupe, dispose d'une couverture d'assurance spécifique prenant en compte l'ensemble de ses activités.

3.3.2 Pollution et gestion des déchets

Dans le but de prévenir et réduire les rejets dans l'air, l'eau et les sols, une attention particulière est apportée aux équipements de captage des polluants (choix des équipements, planning d'entretien), à l'entretien des machines-outils et à la mise en œuvre d'équipements plus respectueux de l'environnement.

Les émissions de déchets sont essentiellement générées par les activités de la société Precia SA au sein de laquelle sont menées des activités de fabrication de produits. Precia SA génère la majorité (77,3%) des déchets non dangereux émis par les sociétés dont les émissions de déchets sont consolidées (PM, PMS, PM Belgique, CAPI Burkina Faso, CAPI Côte d'Ivoire, Milviteka, PM Nederland, PM Polska et PM UK). De même Precia SA produit 72,7% des déchets dangereux de ce même groupe de filiales consolidées.

Pour Precia SA, les émissions de déchets ainsi que la part valorisée (poids) sont mesurées annuellement. Des efforts significatifs ont été réalisés ces dernières années afin d'atteindre un niveau élevé et stable de valorisation pour l'ensemble des déchets issus de l'activité de la société Precia SA. Le taux de valorisation des déchets pour cette entité en 2024 est stable par rapport à celui de l'année précédente, à 90% (contre 91%).

Les déchets non dangereux, une fois triés, sont valorisés par le recyclage de la matière (ferraille, papiers – cartons, bois, béton). Les déchets dangereux sont envoyés dans un centre de valorisation énergétique (Huiles usagées, déchets chimiques, ...).

Afin de maîtriser l'impact environnemental des matières consommées et des déchets générés par son activité, la société Precia SA centre ses efforts sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques (armoires avec rétention), ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets, tant en France (sur Precia SA et PMS) que dans ses autres sites (PM UK, PM Nederland BV, PM Polska).

Afin de participer à la sensibilisation de ses salariés, la société Precia SA propose chaque année un défi « Recyclage de piles » pendant la semaine européenne du recyclage des piles, et leur permet de rapporter leurs piles et batteries.

La société Precia SA cherche également à faire appel à des prestataires locaux, accrédités et adaptés pour la collecte, le traitement et la valorisation de certains types de déchets (tri sélectif pour les cartons, le bois, le papier, les métaux, les câbles, les piles et accumulateurs, les DEEE, les cartouches d'encre et toner, les huiles, les peintures, les aérosols, les emballages et chiffons souillés, les déchets de laboratoire, les eaux contaminées, le béton, etc.) dans le but de réduire l'impact environnemental lié au transport. Dans le cadre de la gestion de ses DEEE, Precia SA adhère à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Cela permet à la société de participer au prorata des mises sur le marché des équipements la concernant, ainsi qu'au financement de l'enlèvement et du traitement des DEEE professionnels.

Les principales nuisances environnementales (sonores et visuelles) sont rencontrées sur les sites de production de Precia SA. A ce titre, une attention particulière est apportée à ce sujet afin de limiter l'impact de l'activité industrielle sur la population locale et les parties prenantes présentes autour des lieux d'activités de la société. Des mesures techniques (isolation phonique) et organisationnelles (horaires de fonctionnement) sont en place dans le but d'atteindre cet objectif. Des mesures d'émergence sonore ont ainsi été faites sur les sites de Veyras et Privas en mars 2023 : les conclusions montrent que Precia SA respecte scrupuleusement la réglementation en vigueur. Le site PM UK a dans ce sens effectué une surveillance du bruit par un consultant indépendant sur les processus internes afin d'établir le bien-être du personnel en matière de santé et de sécurité : aucun niveau de bruit significatif n'a été enregistré.

- De son côté, PRECIA MOLEN Service a mis en place un système de récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques. Un contrat avec la société ECOSYSTEM a été signé afin que cette dernière s'occupe du ramassage et valorisation de ce type de déchets sur chacune des implantations.
- Milviteka a validé une description de la procédure de comptabilisation de la production de déchets à l'aide du système unifié d'information sur la comptabilisation des produits, des emballages et des déchets (GPAIS) et des procédures de comptabilisation des emballages et des déchets d'emballage.
- Dans le cadre de sa certification ISO 14001, le site PM UK fait l'objet d'un audit spécifique adressant différentes thématiques environnementales auxquelles l'entité répond notamment en se servant d'un registre des aspects et des impacts environnementaux : émissions dans l'air, rejets dans le sol et dans l'eau, utilisation de l'énergie, ressources naturelles, bruit et gestion des déchets, etc. Ce registre est intégré à sa base de données MYCompliance.

3.3.3 Utilisation durable des ressources

La mise en œuvre de programmes destinés à permettre une utilisation durable des ressources est un axe de travail du Groupe PRECIA MOLEN, car elle permet de concilier un ensemble d'objectifs variés et de grandes importances tel que le respect de l'environnement (global mais aussi local), la réduction des coûts et la fédération des équipes autour de projets structurants qui peuvent porter sur les matières premières et l'énergie par exemple.

Sur les sites de production, une attention particulière est par exemple apportée à la diminution des quantités de matières rebutées ainsi qu'à la quantité de déchets valorisés.

Année	2022	2023	2024	Entités consolidées
Eau (m3)	6 080	13 181	7583	Groupe (Sauf US02, US03, MA02, IE02)
Electricité (kWh)	2 552 936	3 101 645	2 844 976	Groupe (Sauf US02, US03, MA02, IE02)
Carburant et Fioul (L)	2 217 934	2 341 386	2 491 314	Groupe (Sauf US02, US03, MA02, IE02)
Gaz combustibles (KWh PCI)	1 391 576	1 540 903	1 468 832	Groupe (Sauf US02, US03, MA02, IE02)
Charbon (kWh PCI)	307 868	251 353	193 349	Groupe (Sauf US02, US03, MA02, IE02)

Périmètre de consolidation : Voir Chapitre 3.5.3 Précisions méthodologiques.

NB : Dans le tableau ci-dessous, seules les données environnementales des entités mentionnées comme étant entités consolidées sont prises en compte. Les données des autres entités n'étant pas disponibles ou pas suffisamment fiables.

Les consommations d'énergie sont principalement réalisées dans le cadre des activités des sociétés Precia SA et PRECIA MOLEN Service qui représentent sur le périmètre consolidé :

- 62% de la consommations consolidée d'électricité,
- 73% des consommations consolidées de carburants et fioul,
- 55% de la consommation consolidée de gaz combustible,
- 49% de la consommation consolidée d'eau.

Les activités du Groupe PRECIA MOLEN n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des surfaces nécessaires à l'implantation de bâtiments administratifs ou de production. Dans ce cas, les règles d'urbanisme et de protection de l'environnement font partie des éléments de constitution et de cadrage des projets de construction.

Certains produits conçus au sein du Groupe PRECIA MOLEN ont une utilisation permettant de réduire l'impact environnemental chez le client, comme l'Electro-Génératrice pour bascule pour bandes capable de créer sa propre source d'énergie électrique en utilisant l'énergie engendrée par le défilement de la bande du convoyeur sur laquelle elle est installée.

Différentes actions sont menées par les entités du groupe pour réduire les consommations et favoriser une utilisation durable des ressources :

- Alors que certaines entités sensibilisent leurs collaborateurs à la sobriété tant au niveau de la limitation de la température dans les bureaux et les ateliers (à 19°C chez PMS, chauffage entre 16 et 21°C pour PRECIA S.A., la climatisation à 26 degrés chez PM Asia-Pacific) qu'à la conduite des véhicules (PMS, Covoiturage et utilisation d'éthanol plutôt que de diesel chez PM Brasil),
- Certains ont commencé à faire évoluer leur flotte de véhicules vers l'électrique (PM Belgium, PRECIA S.A.),
- D'autres modernisent l'éclairage (PM Nederland BV, PM UK, PM Asia-Pacific) et l'isolation de leurs bâtiments (PRECIA S.A., PM Nederland BV et PM UK),
- Certains sites se dotent de panneaux solaires (PM Belgium, Milviteka, en cours pour PRECIA S.A.), d'autres mènent des campagnes de plantation d'arbre (PM India)

3.3.4 Changement climatique

Afin d'honorer ses engagements en matière de performance environnementale (- 20% d'émissions de CO2 d'ici 2026 vs 2022 en tant qu'année de référence), la société Precia SA s'est engagée dans une réduction de ses consommations d'énergie et de ses émissions de gaz à effet de serre (*Cf. Politique Santé Sécurité Environnement 2024 en Annexe*).

Le plan d'actions mis en place mêle plusieurs types d'actions :

- Techniques : remplacement d'appareils énergivores / paramétrage des machines, investissement pour des panneaux photovoltaïques, et l'isolation des bâtiments anciens, critère de consommation des véhicules dans le choix des nouveaux
- Organisationnelles : mise en place de plan de comptage, d'un référent énergie, ...
- Humaines : formation des salariés (écogestes, prise en compte du sujet dans les projets...)

Pour atteindre cet objectif le groupe doit d'autant plus traquer ses émissions de gaz à effet de serre : pour cela, un bilan carbone doit être mené chaque année. Un premier bilan carbone permet de faire un état des lieux intéressant en termes d'accessibilité et de collecte de la donnée, mais aussi au niveau des postes d'émission les plus importants. Chaque année il faut cependant élargir le périmètre de la collecte et augmenter la fiabilité de la donnée afin d'avoir un bilan carbone toujours précis, et afin de piloter la stratégie de décarbonation de l'entreprise en analysant si les actions en place permettent de réduire les émissions de CO2e.

Mené dans un premier temps sur les scopes 1 et 2 des entités industrielles (*voir en Note méthodologique*), le périmètre avait été élargi en 2022 sur le scope 3 de seulement l'entité Precia SA. En 2023, le périmètre a été élargi au Groupe PRECIA MOLEN (hors exclusions précisées dans la *Note méthodologique*) et sur l'ensemble des 3 scopes. En 2024, le nombre d'exclusions a encore été réduit afin d'avoir une vision plus globale au niveau groupe.

Le *scope 1* regroupe les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles, c'est-à-dire les émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par la société comme : les sources combustibles, le carburant...

Le *scope 2* regroupe les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit. Il s'agit essentiellement ici des émissions liées à la consommation d'électricité.

Le *scope 3* regroupe toutes les autres émissions, qui ne sont pas directement liées à la fabrication du produit mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). Par exemple, la gestion des déchets ou la localisation des fournisseurs de matières premières.

	Périmètre	Scope 1 <i>Fuel, Gazole non routier, gaz, charbon, flotte véhicules possédés</i>	Scope 2 <i>Electricité</i>	Scope 3 <i>Energie non incluses dans le scope, achat de produits et de services, immobilisations de biens, déchets, déplacements professionnels, utilisation des produits fabriqués</i>	Total <i>Tonnes équivalent CO2</i>
2020	PM- PMS- NL- UK- IN -AU- MA- LT	5 288	398	1 400	7 086
2021	PM- PMS- NL- UK- IN -AU- MA- LT	5 894	113	1 536	7 543
2022	PM- PMS- NL- UK- IN- MA- LT- PL	5 740	97	1 418	7 255
2023	Precia SA (PM), PM India (IN), Milviteka (LT), PM Nederland BV (NL), Precia Polska, PM UK (UK), PMS, Creative IT, PM Belgium, Capi BF, Capi SA, Capi Senegal, PM Do Brasil, PM Ningbo, PM Asia-Pacific, PM New-Zealand,	6 414	528	15 558	22 500
2024	Precia SA, PM India, Milviteka, PM Nederland BV, Precia Polska, PM UK, PMS, RESEAU INFRANET, PM Belgium, Capi BF, Capi SA, Capi Senegal, PM Do Brasil, PM Ningbo, PM Asia-Pacific, PM New-Zealand, TEST ASSURED,	6 467	517	15 175	22 159

Périmètre de consolidation : Voir Note méthodologique

Ce bilan carbone 2024 montre à quel point le *scope 3* des entreprises ne doit pas être sous-estimé et doit être pleinement considéré lors de la définition des stratégies de décarbonation des entreprises. Alors que le *scope 3* représente 68% des émissions, trois principaux postes d'émission ressortent ici : les intrants, les déplacements et la consommation d'énergie. Ce qui est cohérent avec l'activité du groupe. Ce bilan plus exhaustif servira de base pour la stratégie de décarbonation du groupe et comme moyen d'intégrer toutes les entités du groupe tout en collectant des données sur tous les postes d'émission.

3.4 Informations sociétales

3.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Au sein du Groupe PRECIA MOLEN, la société Precia SA soutient les valeurs du sport comme l'esprit d'équipe et la solidarité, mais aussi l'effort et la récompense.

Ce soutien est illustré par son implication effective auprès d'associations sportives dans lesquelles s'investissent les salariés de Precia SA, par exemple, en 2024 dans la continuité de 2023 :

- Tour cycliste féminin International de l'Ardèche
- Handball féminin 07
- Triathlon des Gorges de l'Ardèche
- Ekiden de Privas
- Beach Soccer
- L'Ardéchoise vélo
- Sponsor du Valence Roman Drôme Rugby

Precia SA s'implique dans la vie locale également en soutenant des initiatives culturelles, comme :

- Le festival Labeaume en Musique
- Le Théâtre de Privas
- L'Œil de Terre (Festival Photos Privas)

L'enseignement des métiers du pesage est aussi très important pour Precia SA qui est un des leaders mondiaux de ce métier et le premier fabricant français d'instruments de pesage. Ainsi, Precia SA supporte de nombreux lycées techniques ou écoles post-bac par le versement de la taxe d'apprentissage et des actions de mécénat. Ainsi en 2024, le montant des dons et mécénat au niveau du Groupe est de 86 603 euros.

La société Precia SA ouvre donc ses portes à des stagiaires ou apprentis afin de leur permettre de s'intégrer dans le monde professionnel et de réaliser des projets en lien avec leurs cursus scolaires. Ainsi en 2024, 6 alternants et 14 stagiaires ont pu intégrer les équipes de Precia SA et 5 stagiaires celle de PRECIA MOLEN Service.

La société Precia SA a, de plus, choisi de privilégier les circuits d'approvisionnement courts pour ses sous-traitants comme pour ses matières premières et marchandises. Ainsi, depuis l'exercice 2012, la société a internalisé la production de certains indicateurs électroniques de pesage auparavant fabriqués en Asie. Cette internalisation a été rendue possible par une rationalisation de la gamme et une analyse approfondie de la valeur.

La société Precia SA est un acteur majeur sur son bassin économique originel, auquel elle est très attachée et entend s'inscrire dans la durée, notamment en investissant dans les moyens de production. De même, elle s'engage auprès d'associations locales, en fournissant des ordinateurs aux plus démunis. Une partie de l'assemblage des indicateurs de Precia SA est sous-traitée à l'ESAT Saint-Joseph de Veyras (ESAT = établissement et service d'aide par le travail soit un établissement médico-social de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle).

En 2024 comme depuis plusieurs années, une campagne de Don du Sang a été à nouveau proposée aux salariés basés à Privas ainsi qu'une campagne de vaccination contre la grippe.

Une semaine sur la mobilité professionnelle a été organisée (présentation offre location de vélos électriques par la CAPCA, animation Klaxit et blablacar daily app covoiturage, challenge mobilité → prix « coup de cœur Ardèche » remis par le jury) et une collecte de vêtements pour l'Association Mon Bonnet Rose. PRECIA S.A. a également participé au défi 2024 Ma Petite Planète afin de sensibiliser ses employés sur leur impact personnel sur l'environnement. Une semaine de la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travaux) a également été organisée avec des ateliers ludiques et des informations/sensibilisations. A l'occasion de la journée mondiale du cœur, plusieurs ateliers de sensibilisation à l'utilisation des Défibrillateurs Automatisés Externes ont été animés par des employés qui sont également Sapeurs-Pompiers Volontaires.

PM UK accueille des événements et participe à des événements/ateliers en lien avec la chambre de commerce locale : participation et exposition à l'événement "Developing Youth Workforce" organisé dans une école secondaire locale, parrainage et participation du personnel de PMUK à l'événement caritatif et dons à l'événement "Cash for kids" organisé par un réseau national de stations de radio (les dons sont distribués pour aider les enfants défavorisés).

3.4.2 Sous-traitants et fournisseurs

La société Precia SA fait appel, de manière ponctuelle, à des sous-traitants pour des pièces mécaniques partielles ou complètes ou encore pour certaines installations de machines. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité qui vise à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services. Ceci concerne essentiellement les sites de production.

L'importance relative de la société Precia SA chez ces sous-traitants reste limitée. Des relations commerciales de partenaires très équilibrées ont été mises en œuvre avec les sous-traitants.

La plupart des sous-traitants sont choisis localement lorsque cela est possible, de telle sorte que les exigences sociales et environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celle des sites de production basés en France. La part des achats réalisés dans des régions limitrophes aux sites de PRECIA MOLEN est ainsi de 39%.

Par ailleurs, un chapitre RSE est intégré dans la grille d'Audit Préliminaire et Evaluation Fournisseurs lors de l'évaluation des fournisseurs avec lesquels comptent travailler Precia SA.

PM UK, de son côté, par le biais d'un questionnaire destiné aux fournisseurs et sous-traitants, s'assure de privilégier et sélectionner des entreprises qui détiennent une certification ISO14001 en matière de gestion de l'environnement et choisir, dans la mesure du possible, des entreprises qui sont situées à proximité de ses locaux.

En 2024, PRECIA MOLEN a obtenu le score de 55/100 à la notation Ecovadis. En juin 2023, PRECIA MOLEN a obtenu le score de 190/200 à l'audit TfS. Together for Sustainability (TfS) est un groupement de sociétés ayant pour objectif de valoriser les bonnes pratiques en matière de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie chimique. Le programme TfS permet aux entreprises membres d'évaluer leurs fournisseurs sous différents aspects : en matière d'environnement, de droits du travail et de droits de l'homme, d'éthique et de durabilité.

3.4.3 Loyauté des pratiques / Lutte contre la corruption

Le Groupe PRECIA MOLEN entend placer son action dans le strict respect du droit et des réglementations. A ce titre, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que la promotion de la loyauté des pratiques sont invariablement intégrées dans ses pratiques commerciales, en particulier sur ses marchés internationaux.

Ces engagements sont formalisés dans un code de conduite et dans une charte éthique :

- Le Groupe PRECIA MOLEN a adopté en 2019 le code de conduite anticorruption Middenext, qui se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption et s'attache à lutter contre toutes les formes de corruption. Ce Code fait partie intégrante du règlement intérieur de chaque entreprise du Groupe PRECIA MOLEN.
- Ce Code couvre tous les risques de corruption auxquels les collaborateurs peuvent être confrontés et définit ses engagements, règles et sanctions : des cadeaux et invitations, des dons à des organisations caritatives ou politiques, du mécénat et sponsoring, des paiements de facilitation, de la Surveillance des tiers (fournisseurs, prestataires, clients), des conflits d'intérêts et des contrôles internes.
- Une Charte éthique liste les principes à respecter en matière de relation avec l'ensemble des parties prenantes, ainsi que les principes à respecter au sein du Groupe PRECIA MOLEN. Cette charte a été signée en janvier 2022 par les dirigeants des 23 filiales du Groupe. Elle est mise à jour régulièrement et est transmise systématiquement aux fournisseurs et clients. En 2024, il n'y a pas eu de nouvelle signature de la charte éthique.

Les dispositifs de contrôle sont robustes :

- Le Groupe PRECIA MOLEN a mis en place un dispositif unique d'alerte interne. Ce dispositif permet le recueil des signalements relatifs aux situations de corruption, dans le respect des dispositions légales en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Il s'applique également dans le cadre de la lutte contre les discriminations et le harcèlement.
- Un comité éthique, composé de 3 membres soumis à une obligation de confidentialité renforcée, est chargé de mener l'enquête pour tout signalement effectué. Ce comité mène les investigations nécessaires et si le signalement émis établit qu'il y a eu violation du code de conduite ou de la législation, le comité transmet ses conclusions à la direction générale et à la direction des ressources humaines qui prendront les mesures correctives et/ou les éventuelles sanctions adéquates.
- Un reporting est en place, qui permet le suivi du nombre de signalements. En 2024, aucune alerte n'a été recensée au niveau du Groupe.
- En outre, le Groupe réalise une due diligence afin de s'assurer de la loyauté de ses partenaires, avant chaque sélection de nouveaux agents. Ces agents doivent par ailleurs signer une clause anti-corruption.
- Des formations en e-learning obligatoires sont réalisées pour les nouveaux embauchés dans les filiales françaises sur le Code de conduite, le harcèlement et la corruption.
- En plus de l'activité quotidienne du référent éthique, l'ensemble des salariés de Precia SA suit annuellement une formation en e-learning sur l'éthique.
- Plus spécifiquement, au sein de PM Nederland BV, les comptables effectuent un audit interne annuel de leur processus. Au sein de PM ASIA-PACIFIC, un employé reconnu coupable d'activités de corruption, a son contrat de travail résilié sous 24 heures.

Enfin, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, en 2022, le Groupe a lancé sur les entités Precia SA, PRECIA MOLEN India et PRECIA MOLEN Asia-Pacific en Malaisie un audit de conformité avec la loi « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. En juillet 2023, une cartographie des risques de corruption sous Sapin II a été finalisée pour Precia SA et ses zones commerciales Export, ainsi que pour PRECIA MOLEN APAC et pour PRECIA MOLEN India.

- Ainsi, les objectifs du groupe sont de finaliser les actions engagées, notamment au niveau de la validation de la cartographie des risques de corruption par le Directoire ou du déploiement effectif de la plateforme PM Academy dans l'ensemble des filiales, etc.
- Puis sur la base de la nouvelle cartographie, renforcer le programme de conformité du groupe

Dans le cadre du prochain exercice, une formation est prévue pour la responsable juridique du Groupe afin de déployer ces actions sur l'ensemble des filiales. Les Directeurs de Région de PMS ont ainsi été formés sur ces sujets.

Enfin, au niveau de ses produits, Precia SA s'assure qu'ils soient fabriqués dans le respect des réglementations en vigueur (Reach, ROHS, normes machines, ATEX, etc.). De son côté, PM UK veille à ce que tous ses produits portent le marquage CE (européen) ou soient approuvés par l'UKCA. Une documentation de vérification finale conforme aux réglementations NAWI est aussi fournie ainsi qu'une certification d'étalonnage et une déclaration de conformité lors de la remise de ses produits à ses clients.

3.5 Précisions méthodologiques

3.5.1 Cadre légal

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce, le Groupe PRECIA MOLEN est tenue de publier une DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière) consolidée présentant les informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Notre DPEF reprend l'ensemble des informations requises à l'article L.225-102-1 alinéa III, à l'exception des thèmes suivants :

- Engagements en faveur du respect du bien-être animal,
- Engagements en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable,
- Engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Engagements en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire,
- Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves,
- les informations relatives aux conséquences sur le changement climatique mentionnées à la première phrase du présent alinéa comprenant les postes d'émissions directs et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activités et elles doivent être accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'électromobilité

Concernant le gaspillage alimentaire, le Groupe PRECIA MOLEN développe des outils pouvant répondre aux attentes de la société civile, comme par exemple, un produit permettant à ses clients de lutter contre le gaspillage alimentaire en effectuant une pesée sélective des déchets

issus de la restauration collective (Optigaspi). Mais cela ne permet pas de considérer, au-delà de l'activité du Groupe, de considérer que l'entreprise a pris des engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces cinq premiers thèmes n'ont pas été abordés dans la déclaration compte tenu des activités du Groupe PRECIA MOLEN. Concernant les informations relatives aux conséquences sur le changement climatique, le Groupe PRECIA MOLEN a mené un travail de collecte carbone plus étendu sur l'ensemble du groupe (sauf exceptions mentionnées), mais les données relatives au fret n'ont pu être isolées sur cet exercice. Des pistes en réponse à ce bilan et à sa fiabilisation ainsi que des plans d'actions d'amélioration sont en cours de réflexion. Pour autant, l'objectif du groupe est de mettre en place un plan de décarbonation qui permettra notamment de répondre aux exigences de ce présent alinéa en termes de conformité.

3.5.2 Périmètre de consolidation et périmètre de reporting.

Les informations présentées dans ce rapport sont consolidées au niveau du Groupe PRECIA MOLEN pour l'ensemble des sociétés dès lors que la participation de Precia SA (société mère) est au moins égale à 50%, ou que le Groupe dispose du pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes de direction ou de Surveillance.

Pour les sociétés acquises en cours d'année, la consolidation est réalisée ou non en fonction de la période de l'année où intervient l'acquisition et en fonction de la facilité à collecter les données. En 2023, le Groupe PRECIA MOLEN a acquis une filiale en Nouvelle-Zélande : Test Assured qui a été ajouté au périmètre de consolidation de la DPEF en 2024. PRECIA MOLEN Service a acquis en décembre 2023 l'entreprise RESEAU INFRANET qui a été ajouté au périmètre cette année. En 2024, le groupe a cédé en octobre l'entité CREATIVE IT et a procédé à l'acquisition de la société PHOENIX en décembre. Ces 2 sociétés ont été exclues du périmètre 2024.

Les filiales de PM Inc et J&S Weighing Solutions aux Etats-Unis et PRECIA MOLEN Ireland ne sont pas intégrées au périmètre de consolidation de la DPEF, ces dernières sont des filiales où le groupe est minoritaire ou considérée comme dormante. PRECIA MOLEN Maroc n'est pas intégré non plus car la filiale n'a pas reporté les éléments nécessaires dans les temps .

L'organisation mise en place par le Groupe permet de récolter et consolider certaines des informations relatives à l'activité du groupe depuis le 01/01/2015.

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux présentés dans cette déclaration concernent la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

L'ensemble des données disponibles fait l'objet d'un contrôle réalisé par un organisme agréé et indépendant, Bureau Veritas Certification, conformément aux décrets applicables en matière de transparence des entreprises.

Les données considérées dans ce rapport sont calculées en tenant compte des réglementations applicables localement.

Les informations présentées dans ce rapport sont limitées aux données fiables. Les exclusions sont précisées dans ce rapport.

Les informations présentées dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière concernent les sociétés du Groupe PRECIA MOLEN suivantes :

Entité	Implantation	Type	Participation	Périmètre financier	Périmètre DPEF
PRECIA SA	France	Industriel Commercial	Société-mère	Oui	Oui
PRECIA MOLEN SERVICE	France	Service	99,99%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV	Pays-Bas	Industriel Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN UK	Royaume-Uni	Industriel Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN INDIA	Inde	Industriel	75%	Oui	Oui
MILVITEKA	Lituanie	Industriel	100%	Oui	Oui
PRECIA POLSKA	Pologne	Commercial Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN BELGIUM	Belgique	Commercial Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN DO BRASIL	Brésil	Commercial Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN CZ	République Tchèque	Commercial Service	100%	Oui	Oui
KASPOLAB	Pologne	Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN ASIA-PACIFIC	Malaisie	Commercial Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN NEW ZEALAND	Nouvelle-Zélande	Commercial Service	90%	Oui	Oui
CAPI SA	Cote d'Ivoire	Commercial Service	100%	Oui	Oui
CAPI BF	Burkina Faso	Commercial Service	100%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN Ningbo (China)	Chine	Commercial Service	90%	Oui	Oui
RESEAU INFRANET	France	Service	90%	Oui	Oui
CAPI SENEGAL	Sénégal	Commercial Service	80%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN MAROC	Maroc	Industriel	60%	Oui	Non
PM Inc	Etats-Unis	Administratif	100%	Oui	Non
J&S WEIGHING SOLUTIONS	Etats-Unis	Commercial Service	85%	Oui	Non
PHOENIX	UK	Service	90%	Oui	Non
Test Assured	Nouvelle-Zélande	Service	90%	Oui	Oui
PRECIA MOLEN IRELAND	Irlande	Commercial Service	40%	Oui	Non

3.5.3 Définition et mode de calcul des indicateurs clés de performance

- **Indicateurs sociaux**

Les indicateurs sociaux portent sur le périmètre de consolidation précisé en 3.5.2. En cas de spécificité pour certains indicateurs, cela est précisé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Précisions sur les variations d'indicateurs clés de performance et indicateurs de suivi :

- L'ICP « Nombre d'heure de formation sécurité » a été remplacé par l'ICP « Nombre total d'heure de formation »
- Les indicateurs de suivi suivants ont été créés : « Part des formations Sécurité / Santé / Environnement », « Répartition formation en e-learning », « Licenciements », « Démissions », « Autres départs »

Enjeu/ Risque	Indicateur de performance / Indicateur de suivi	Définition	Unité	Périmètre 2024	Donnée 2022	Donnée 2023	Donnée 2024
Sécurité et santé au travail	Nombre de maladie professionnelle	Nombre de maladies professionnelles validées par la Sécurité sociale au cours de l'année N. Prise en compte des salariés et des intérimaires.	Nb	Groupe Sauf US02, US03, MA02, IE02	3	1	2
	Taux de fréquence	Le taux de fréquence se calcule de la façon suivante : (nb d'accident du travail avec arrêt / nb d'heures travaillées) * 1 000 000 Prise en compte des salariés et des intérimaires.	Taux		15,68	15,76	10,64
	Taux de gravité	Le taux de gravité se calcule de la façon suivante : (nb de jours d'arrêt / nb d'heures travaillées) * 1 000 Prise en compte des salariés et des intérimaires.	Taux		0,68	0,68	0,28
	Accidents de travail avec arrêt	Nombre d'accidents de travail avec arrêt (selon la définition locale) Prise en compte des salariés et des intérimaires.	Nb			36	24
	Jours d'arrêt de travail	Nombre de jours d'arrêt de travail (ensemble des jours d'arrêt de travail ayant comme cause un accident de travail). Les jours d'arrêt pris en compte sont les jours d'arrêt des événements de l'année. Prise en compte des salariés et des intérimaires.	Nb			1 564	625
	Nombre d'heures travaillées	Nombre total d'heures travaillées pour l'ensemble des salariés au cours de l'année N. Prise en compte des salariés et des intérimaires.	Heures			2 283 809	2 254 901
Emploi et compétence	Nombre total d'heures de formation	Nombre d'heures de formations suivies au cours de l'année N. Lorsqu'une formation est à cheval sur deux exercices elle est comptabilisée sur l'exercice où la formation a débuté.	Heures		15 159	16 056	17 728
	Part des formations Sécurité / Santé / Environnement	Nombre d'heures de formation suivies sur les sujets Sécurité / Santé / Environnement. Lorsqu'une formation est à cheval sur deux exercices elle est comptabilisée sur l'exercice où la formation a débuté.	Heures			5 724	6 900

Enjeu/ Risque	Indicateur de performance / Indicateur de suivi	Définition	Unité	Périmètre 2024	Donnée 2022	Donnée 2023	Donnée 2024
	Répartition formation en e-learning	Nombre d'heures de formations suivies en e-learning. Lorsqu'une formation est à cheval sur deux exercices elle est comptabilisée sur l'exercice où la formation a débuté.	Heures			3 931	2 062
	Suivi des effectifs (âge, sexe, région) par filiale	Total d'hommes et femmes salariés en CDI/CDD (dont alternants) par sexe, catégorie d'âge, groupe, au 31/12/N	Nb	Groupe Sauf US02, US03, MA02, IE02	1 374	1 411	1 273
	- Part des salariés en France		%		58	57	60
	- Part des salariés en Europe		%		79	78	80
	- Part des salariés hors Europe		%		21	22	20
	- Part des hommes		%		81,	82	82
	- Part des femmes		%		19	18	18
	Embauches		Nombre d'embauches comptabilisées au cours de l'année N		Nb		223
	Départs	Nombre de départ comptabilisés au cours de l'année N. Les départs comprennent les licenciements, démissions et autres départs.	Nb		189	201	207
	Licenciements	Nombre de licenciements de CDI/CDD (dont alternants) sur la période 01/01/N au 31/12/N	Nb	Groupe Sauf US02, US03, MA02, IE02		35	21
	Démissions	Nombre de démissions de CDI/CDD (dont alternants) sur la période 01/01/N au 31/12/N	Nb			98	111
	Autres départs	Autres départs de CDI/CDD (dont alternants) sur la période 01/01/N au 31/12/N	Nb			68	75
	Taux d'absentéisme	Nombre de jours d'absence consécutif à un arrêt maladie, n'inclut pas les congés maternité, congés paternité. Seuls les 90 premiers jours sont comptabilisés pour un arrêt maladie. Les jours >90 pour un arrêt ne sont pas comptés.	Taux			9,66	8,55

Enjeu/ Risque	Indicateur de performance / Indicateur de suivi	Définition	Unité	Périmètre 2024	Donnée 2022	Donnée 2023	Donnée 2024
	Nombre total de jours d'arrêt maladie	Nombre de jours d'absence consécutif à un arrêt maladie.	Jours			11 110	8618
Dialogue social	Nombre d'accords collectifs	Nombre d'accord collectif conclus au cours de l'année N Accords conclus entre la Direction et les instances représentatives du personnel	Nb		5	14	2
	Nombre de consultations de personnel et des représentants	Nombre de consultations de personnel et des représentants au cours de l'année N Consultations sociales et Santé Sécurité obligatoires en France Nombre de réunions ordinaires et extraordinaires	Nb	PRECIA SA PRECIA MOLEN SERVICE	6 CSE 4 CSSCT	26	25
Egalité de traitement	Index égalité H/F	Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'index se calcule annuellement, selon les critères suivants : - L'écart de rémunération femmes-hommes, note sur 40 - L'écart de répartition des augmentations individuelles, note sur 20 - L'écart de répartition des promotions, note sur 15 - Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, note sur 15 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations, note sur 10 Le calcul donne une note sur 100.	Score / 100	PRECIA SA	85	91	92
				PRECIA MOLEN SERVICE	83	85	89

- **Indicateurs sociétaux**

Les indicateurs sociétaux portent sur le périmètre de consolidation précisé en 3.5.2. En cas de spécificité pour certains indicateurs, cela est précisé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Précisions sur les variations d'indicateurs clés de performance et indicateurs de suivi :

- Les ICP suivants ont été créés : « Montant de mécénat et dons », « Montant achats réalisés dans les régions limitrophes aux sites de PRECIA MOLEN »
- L'indicateur de suivi « Nombre d'interventions des salariés dans le cadre d'événements externes » a été créé

Enjeu/ Risque	Indicateur de performance / Indicateur de suivi	Définition	Unité	Périmètre 2023	Donnée 2022	Donnée 2023	Donnée 2024
Impact local en matière d'emploi et de développement local	Nombre d'alternants	Nombre d'alternants intégrés aux équipes au cours de l'année N	Nb	PRECIA SA	8	10	6
				PRECIA MOLEN SERVICE		0	0
	Nombre de stagiaires	Le Nombre de stagiaires intégrés aux équipes au cours de l'année N	Nb	PRECIA SA	15	21	14
				PRECIA MOLEN SERVICE		4	5
Relations avec les parties prenantes (associations, établissements scolaires...)	Montant de mécénat et dons	Montant total de mécénats et dons réalisés au cours de l'année N.	€	PRECIA SA PM INDIA PM NEW ZEALAND PM BELGIUM CAPI SENEGAL		62 343	86 603
				PRECIA SA		4	0
Sous-traitance et fournisseurs	Montant achats réalisés dans des régions limitrophes aux sites de PRECIA MOLEN	% d'achats réalisés auprès de fournisseur dans des régions limitrophes / montant total d'achats réalisés au cours de l'année N.	%	PRECIA SA (FR02) PRECIA MOLEN INDIA (IN02) PRECIA MOLEN UK (UK02)		44%	39%

Enjeu/ Risque	Indicateur de performance / Indicateur de suivi	Définition	Unité	Périmètre 2023	Donnée 2022	Donnée 2023	Donnée 2024
		<p>Les montants d'achats régionaux à prendre en compte sont ceux réalisés auprès de fournisseurs se situant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la France : région Rhône-Alpes - Pour UK : Ecosse - Pour Inde : District de Madras 					
Corruption éthique	Pourcentage de filiales ayant signé la charte éthique	Nombre de filiales du groupe ayant signées la charte éthique sur le nombre total de filiale	%	Groupe Sauf US02, US03, MA02, IE02	100	100	100
	Nombre de déclenchements du dispositif d'alerte interne	Nombre de déclenchements du dispositif d'alerte interne au cours de l'année N	Nb		0	0	0

- **Indicateurs environnementaux**

Les indicateurs environnementaux portent sur le périmètre de consolidation précisé en 3.5.2. En cas de spécificité pour certains indicateurs, cela est précisé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Pour les indicateurs relatifs aux déchets, le périmètre a évolué par rapport aux 3 dernières années :

- Données 2021 : les données consolidées n'étaient disponibles que pour la filiale PRECIA SA
- Données 2022 : les données consolidées portaient sur les filiales : PRECIA SA, PMS, PM NL, PM UK, PM INDIA, PM LITUANIE, PM PL
- Données 2023 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
- Données 2024 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »

Pour les indicateurs relatifs aux consommations, le périmètre a évolué par rapport aux 3 dernières années :

- Eau
 - o Données 2021 : les données consolidées portaient sur les filiales : PRECIA SA, PMS, PM MAROC, PM NL, PM UK
 - o Données 2022 : les données consolidées portaient sur les filiales : PRECIA SA, PMS, PM MAROC, PM NL, PM UK, PM INDIA, PM POLSKA
 - o Données 2023 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
 - o Données 2024 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
- Electricité :
 - o Données 2021 : les données consolidées portaient sur les filiales : Precia SA, PMS, PM India, PM Lituanie, PM Maroc, PM NL, PM UK
 - o Données 2022 : les données consolidées portaient sur les filiales : Precia SA, PMS, PM India, PM Lituanie, PM Maroc, PM NL, PM UK, PM POLSKA
 - o Données 2023 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
 - o Données 2024 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
- Carburant et Fioul :
 - o Données 2021 : les données consolidées portaient sur les filiales : Precia SA, PMS, PM India, PM Lituanie, PM Maroc, PM NL, PM UK
 - o Données 2022 : les données consolidées portaient sur les filiales : Precia SA, PMS, PM India, PM Lituanie, PM Maroc, PM NL, PM UK, PM POLSKA
 - o Données 2023 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
 - o Données 2024 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
- Gaz combustible :
 - o Données 2021 & 2022 : les données consolidées portaient sur les filiales : Precia SA, PMS, PM NL, PM UK
 - o Données 2023 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
 - o Données 2024 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »

- Charbon :
 - Données 2021 & 2022 : les données consolidées portaient sur la filiale : PM LITUANIE
 - Données 2023 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »
 - Données 2024 : les données consolidées portent sur les filiales précisées en colonne « Périmètre 2024 »

Les principales variations portent sur les indicateurs relatifs au Bilan Carbone, une explication spécifique est réalisée ci-dessous.

Enjeu/ Risque	Indicateur de performance / Indicateur de suivi	Définition	Unité	Périmètre 2024	Donnée 2022	Donnée 2023	Donnée 2024
Impact sur l'environnement	Déchets non dangereux	Quantité de déchets non dangereux produits au cours de l'année N. (Cartons, papiers, bois, déchets divers)	Tonnes	Groupe Sauf US02, US03, MA02, IE02	436.34	497	488
	Déchets dangereux	Quantité de déchets dangereux produits au cours de l'année N. (Produits chimiques, déchets électroniques...)	Tonnes		19	28	19
	Taux de valorisation	Somme des quantités de déchets valorisées (valorisation matière ou énergétique) / quantité totale de déchets produits au cours de l'année N	%		89	91	76
	Part de Déchets non dangereux valorisée	Quantité de déchets non dangereux valorisée / quantité de déchets non dangereux produits au cours de l'année N	%			91	76
	Part de Déchets dangereux valorisée	Quantité de déchets dangereux valorisée / quantité de déchets dangereux produits au cours de l'année N	%			91	80
Impact sur les ressources naturelles	Eau	Consommation totale d'eau sur l'année N	M3	Groupe Sauf US02, US03, MA02, IE02	6 080	13 181	7 583 (sauf LTO2)
	Electricité	Consommation totale d'électricité sur l'année N	kWh		2 552 936	3 101 645	2 844 976
	Carburant et fioul	Consommation totale de carburant et fioul domestique sur l'année N	L		2 217 934	2 341 386	2 491 314
	Gaz combustibles	Consommation totale de gaz combustible sur l'année N	kWh PCI		1 391 576	1 540 903	1 468 832
	Charbon	Consommation totale de charbon sur l'année N	kWh PCI		307 868	251 353	193 349
Impact sur le changement climatique	Bilan carbone	Emissions de CO2e des entités industrielles du Groupe émises sur l'année calendaire considérée Ces émissions sont calculées en se basant sur la méthode Bilan Carbone ® v8. (8.1 en 2020 et 2021, 8.8 en 2022 et 2023)	Tonnes CO2eq	Groupe Sauf US02, US03, MA02, IE02	7 255	22 500	22 159
	Emissions de CO2e Scope 1	Contient les émissions directes des sources fixes de combustion et des sources mobiles à moteur (voir le détail des données renseignées par entité en Note Méthodologique)			5740	6 414	6 467
	Emissions de CO2e Scope 2	Contient les émissions liées à la production de l'électricité consommée			97	528	517
	Emissions de CO2e Scope 3	Contient les émissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1, l'achat de produits et de services, l'utilisation des produits fabriqués, les immobilisations de biens, les déchets, les déplacements professionnels (voir le détail des données renseignées par entité en Note Méthodologique)			1 418	15 558	15 175

- Les émissions sont calculées en se basant sur la méthode Bilan Carbone® v8.8, comme en 2022 et 2023.
- Les éléments nouveaux de 2024 expliquant les variations sont :
 - L'élargissement du périmètre : 8 entités concernées en 2022, 16 en 2023 et 19 en 2024.
 - L'élargissement du Scope 3 qui, mis à part pour Precia SA, ne contenait que la combustion de carburant pour les déplacements professionnels. Le scope 3 du bilan 2024 contient désormais les émissions liées à (voir le détail des données renseignées par entité en Note Méthodologique) :
 - Les émissions de l'énergie non incluses dans le scope 1
 - L'achat de produits et de services
 - Les immobilisations de biens
 - Les déchets
 - Les déplacements professionnels
 - L'utilisation des produits fabriqués

Annexe : Politique Santé Sécurité Environnement 2024



Politique Santé Sécurité Environnement 2024



De la conception à la maintenance en passant par la vente, le groupe PRECIA couvre 100% des besoins des professionnels en matière de pesage. Notre large gamme de produits est conçue pour répondre aux spécificités de chaque métier dans tous les secteurs d'activité.

Dans un monde où les évolutions techniques et technologiques viennent constamment bouleverser notre quotidien, il convient de renouveler, moderniser et réinventer nos solutions en permanence pour proposer de nouvelles offres adaptées aux besoins des clients.

PRECIA SA place la démarche Santé-Sécurité-Environnement au centre de sa stratégie de développement. La santé de nos employés et la préservation de notre environnement constituent également des engagements clés de notre Groupe qui agit en faveur du développement économique et durable.

Precia SA a à cœur d'intégrer dès la phase de conception des projets la prévention des risques, l'amélioration des conditions de travail et la protection de l'environnement.

CONFIANCE ——— COOPÉRATION ——— ENGAGEMENT

Santé et sécurité au travail

PRECIA SA apporte une attention particulière à la sécurité et à la santé de ses salariés. Des mesures de prévention et de protection sont prises dans le but d'offrir des conditions de travail adaptées à l'ensemble des salariés.

Des innovations sont également menées pour faire évoluer l'organisation et les postes de travail en tenant compte des besoins des salariés et de l'entreprise, et en accord avec la réglementation.

L'engagement de la direction et de l'ensemble des collaborateurs a pour ambition de préserver la santé et la sécurité de tous, tout le temps et sur tous les continents où PRECIA SA est présent.

Environnement et Développement durable

La protection de l'environnement est également une composante des engagements pris par la société. PRECIA SA contribue activement à la réduction de la consommation d'énergie et de ressources naturelles, à la réduction de la production de déchets et à la maximisation de la valorisation de ceux-ci.

NOS OBJECTIFS :



1) TENDRE VERS 0 ACCIDENT DU TRAVAIL

Notre objectif est de baisser le nombre d'accidents du travail (salariés et intérimaires) ainsi que leur gravité, par la mise en place d'une culture Sécurité forte et l'implication de tous.

Pour cela, PRECIA SA prévoit de :



Impliquer les opérateurs et managers de terrain :

- Animer au moins tous les mois des causeries Sécurité dans l'ensemble des services
- Organiser des audits de terrain avec des membres de la direction



Travailler sur les trois risques principaux :

- Réduire les risques de coupure en revoyant les méthodes de travail, les outils et les Equipements de Protection Individuelle
- Identifier, évaluer et améliorer les situations de levage et de manutention de charge
- Continuer à sensibiliser l'ensemble du personnel sur les chutes de plain-pied



Déployer une démarche d'Excellence Opérationnelle :

- Impliquer les équipes dans un programme qui vise à améliorer les outils et les méthodes de travail
- Intégrer l'ergonomie et la sécurité dans les modifications/améliorations visées par cette démarche

Résultats attendus : En 2024, diminuer de 30% le taux de fréquence par rapport à l'objectif 2023

2) MAITRISER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Notre objectif est de limiter au maximum l'impact environnemental de nos activités et de nos produits. Afin d'y parvenir nous nous approvisionnons avec des produits locaux lorsque cela est possible. Dès la conception de nos produits, une réflexion au sujet des déchets et de notre impact carbone est incluse au projet.

Pour cela, PRECIA SA prévoit de :



Déployer un système de management de l'énergie :

- Entreprendre une démarche de certification ISO 50001
- Mettre en œuvre un plan de comptage sur les sites industriels Français
- Intégrer la dimension Energie dans les nouveaux projets industriels



Optimiser le tri des déchets en :

- Reprenant les consignes Environnement et en sensibilisant les collaborateurs
- Optimisant les flux de travail pour générer moins de déchets

Résultats attendus :

Avoir un taux de valorisation des déchets > 85%
Réduire de 6% par an notre consommation électrique globale
Diminution de notre Bilan Carbone de 20% d'ici à 2026 par rapport à 2022

ANNEXE : CERTIFICAT DE L'OTI



BUREAU VERITAS CERTIFICATION
1 place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE
Société par Actions Simplifiées
RCS Nanterre – 399 851 609

Rapport de vérification de la déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Demande, Responsabilités et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par Précía SA et en application des dispositions de l'article L.225-102-1¹ du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31/12/2024 publiée dans le rapport de gestion de Précía SA, en tant qu'organisme tiers indépendant (« tierce partie »). Accréditation Cofrac validation/vérification, N° 3-2047, liste des sites et portée disponibles sous www.cofrac.fr.

Il appartient au Directoire

- ✓ D'établir et publier une DPEF conforme en référence aux articles L.225-102-1¹, R.225-105¹ et R.225-105-1¹ du code de commerce français,
- ✓ De préparer la DPEF conformément à l'outil de collecte, de traitement et d'agrégation des informations de responsabilité sociétale, ci-après nommées « les procédures de reporting ».
- ✓ De mettre en œuvre les contrôles internes nécessaires à la production d'informations exemptes d'anomalies significatives
- ✓ La DPEF sera disponible sur le site internet de la société ainsi qu'une synthèse des « procédures de reporting ».

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé et une conclusion quant à :

- ✓ La conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105¹ du code de commerce ;
- ✓ La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R.225-105¹ ;

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Ethique et de nos procédures internes appliqués par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas Certification.

Nature et étendue des travaux

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie définie dans le document « GP01- programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière, pour la vérification de la DPEF », notamment :

- ✓ Nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-16 du code de commerce. Et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre consolidé précisé dans la DPEF ;
- ✓ Nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités et des effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ✓ Nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105¹ du code de commerce :

¹ Textes dans leur version antérieure au 01/01/2025



- La présentation du modèle d'affaires de la société ;
 - La description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1¹, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;
 - Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et si pertinent au regard des principaux risques les informations prévues au II de cet article;
- ✓ Nous avons examiné le dispositif de l'entreprise pour passer en revue les conséquences de ses activités telles que listées au III de l'article L.225-102-1¹ et des effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, identifier et hiérarchiser les risques afférents ;
 - ✓ Nous avons identifié les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
 - ✓ Nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
 - ✓ Nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les « procédures de reporting » au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
 - ✓ Nous avons identifié les personnes qui au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons mené des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
 - ✓ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
 - ✓ Nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
 - ✓ Pour les données quantitatives ² que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
 - Réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - Sélectionné un échantillon d'entités³ contributrices dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;

² Informations sociales : effectif total, effectif réparti par sexe, effectif réparti par zone géographique, effectif réparti par âge ; nombre d'embauches ; nombre de départs ; nombre de licenciements ; taux d'absentéisme ; nombre total de jours d'absence d'arrêt maladie ; nombre d'accords collectifs ; nombre de consultations de personnel et des représentants ; Index égalité femme/homme ; nombre total d'heures de formation ; nombre d'heures de formation suivies sur les sujets sécurité / santé / environnement ; nombre d'heures de formations suivies en e-learning ; taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, nombre de maladies professionnelles ; ainsi que les informations qualitatives suivantes : emploi ; organisation du temps de travail ; relations sociales ; santé et sécurité au travail ; formation ; égalité de traitement ; promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT.

Informations environnementales : Déchets non dangereux ; Déchets dangereux ; Taux de valorisation ; Consommation totale d'eau ; Consommation totale d'électricité ; consommation totale de carburant et de fioul ; consommation totale de gaz combustibles ; consommation totale de charbon ; Bilan carbone ; Emissions de CO2e Scope 1 ; Emissions de CO2e Scope 2 ; Emissions de CO2e Scope 3 ainsi que les informations qualitatives suivantes : politique générale en matière environnementale ; pollution et la gestion des déchets ; utilisation des ressources.

Informations sociétales : Nombre d'alternants ; Nombre de stagiaires ; Montant de mécénat et dons ; Nombre d'intervention des salariés dans le cadre d'événements externes ; Montant achats réalisés dans des régions limitrophes aux sites de Precla Molen ; Pourcentage de filiales ayant signé la charte éthique ; Nombre de déclenchements du dispositif d'alerte interne ainsi que Informations qualitatives suivantes : impact territorial, économique et social de l'activité ; sous-traitants et fournisseurs ; loyauté des pratiques/lutte contre la corruption.

³ Données sociales : Precla SA Privas et Veyras et Precla Molen Service (effectif, embauches, départ, taux d'absentéisme ; TF, TG, maladie professionnelles, nombre d'heures de formation, heures de formation en SSE, heures de formation en e-learning, Index égalité femme/homme) ; Precla Molen India (effectif, embauches, départ) _ Données environnementales : Precla SA Privas et



- Réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;
 - L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture entre 38% et 81% des informations sociales ; entre 49% et 100% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées et entre 67% et 100% des informations sociétales
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons estimées les plus importantes, nous avons consulté des sources documentaires et, conduit des entretiens avec les personnes en charge de leur rédaction. ;
 - ✓ Nous avons examiné la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF.
 - ✓ Nos travaux ont été conduits entre le 7 mars 2025 et la signature de notre rapport sur une durée d'environ une semaine, par un vérificateur. Nous avons conduit 4 entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.

Observations sur les procédures de reporting ou le contenu de certaines informations

- ✓ Le périmètre de reporting de la DPEF ne couvre pas encore la totalité du périmètre consolidé pour les différents indicateurs publiés, la DPEF précise le périmètre retenu pour chaque indicateur, il convient de poursuivre l'effort de couverture à l'ensemble du périmètre.
- ✓ Envisager d'étendre les 3 types de contrôles internes prévus à tous les indicateurs clés de performance.

Avis motivé et conclusion

Sur la base de nos travaux de vérification, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière Aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations présentées.

Courbevoie, le 16 avril 2025

Pour Bureau Veritas Certification

Samuel Duprieu
Président

Veyras et Précla Molen Service (gaz combustibles ; carburant et floc ; électricité ; eau ; déchets non dangereux ; déchets dangereux ; taux de valorisation) ; Précla Milvetica (charbon ; électricité ; déchets non dangereux ; déchets dangereux)
Informations sociétales : Précla SA et Précla Molen Service (Nombre d'alternants ; nombre de stagiaires ; aux bornes du périmètre pour les autres indicateurs

4. Information financière et comptable

4.1 Résultats

4.1.1 Groupe PRECIA MOLEN

Le résultat consolidé part du Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 10 926 K€ contre 5 148 K€ en 2023.

Ce résultat se détaille comme suit :

En K€	2024	2023
Résultat opérationnel courant	17 024	16 000
Résultat opérationnel	16 507	11 132
Résultat financier	107	(58)
Charge d'impôt	(4 665)	(4 773)
Part des intérêts minoritaires	1 023	1 153
RESULTAT CONSOLIDE (Part du Groupe)	10 926	5 148
RESULTAT PAR ACTION (en euro)	2,02	0,95

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le résultat opérationnel est de 16 507 K€ contre 11 132 K€ en 2023, à méthode constante ; il augmente donc de 48,3% par rapport à l'an dernier et il représente 9,8 % du chiffre d'affaires, contre 6,5 % en 2023.

Le résultat consolidé part du Groupe est de 10 926 K€ contre 5 148 K€ en 2023, à méthode constante ; il s'inscrit en hausse de 112,3% par rapport à l'an dernier et il représente 6,5 % du chiffre d'affaires (3,0 % en 2023).

Le résultat par action passe à 2,02 € contre 0,95 € en 2023.

L'endettement à long terme est de 13,8 M€ contre 15,1 M€ en 2023. Il inclut la capitalisation des frais de location pour 7,8 M€ contre 8,4 M€ en 2023.

A court terme, la trésorerie nette de découvert au 31 décembre 2024 est de 38,8 M€ contre 30,7 M€ fin 2023.

La trésorerie nette des dettes (hors passifs financiers liés aux droits d'utilisation) s'élève à 29,2 M€, contre 19,3 M€ fin 2023, ce qui a permis de financer partiellement les différentes acquisitions et de verser des dividendes (2,6 M€).

4.1.2 Precia SA.

En 2024, Precia SA enregistre les résultats suivants :

En K€	2024	2023
Chiffre d'affaires	60 770	67 858
Résultat d'exploitation	448	(2 309)
Résultat financier	15 487	6 992
Résultat exceptionnel	(6 381)	(3 885)
Impôt sur les bénéfices	290	841
RESULTAT NET	9 844	1 639

Le résultat d'exploitation de Precia SA est en hausse par rapport à l'an dernier ; il représente 0,8 % du chiffre d'affaires, contre -3,4 % en 2023.

Le résultat net est de 9 844 K€ contre 1 639 K€ en 2023, en hausse de 8,2 M€. Il représente 16,2% du chiffre d'affaires contre 2,4 % l'an dernier. Ce résultat net inclut toujours un fort niveau de dividendes distribués par PRECIA MOLEN Service, PRECIA MOLEN Hollande, PRECIA MOLEN Belgique, Milviteka et PRECIA MOLEN India, mais inclut également des dépréciations de fonds de commerce et des coûts non récurrents.

L'endettement bancaire est de 6,9 M€, à comparer à 8,0 M€ fin 2023. Un emprunt de 3,1 M€ a été souscrit en 2024 au bénéfice de la filiale PRECIA MOLEN UK afin de financer l'acquisition de Phoenix.

4.1.3 Affectation des résultats

Nous proposons d'affecter le résultat des comptes individuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître un bénéfice de 9 844 K€ euros à titre de dividendes à hauteur de 2 974 K€ (0,55 € par action) et le solde, soit 6 870 K€ en autres réserves.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

- Au titre de 2023 : 0,40 € par action 2 163 K€
- Au titre de 2022 : 0,35 € par action 1 892 K€
- Au titre de 2021 : 0,40 € par action 2 163 K€

Pour rappel, l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires, réunie le 17 juin 2021, a décidé de diviser par 10 la valeur nominale des actions de la Société, avec valeur effective au 9 juillet 2021. A cette date, le nombre d'actions a été multiplié par 10. Chaque actionnaire a reçu 10 nouvelles actions pour 1 action ancienne.

4.1.4 Délais de paiement des clients

Au 31/12/2024, la décomposition par échéances de la balance client de Precia SA était la suivante :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Echéance dans 60 ou plus	516	809
Echéance dans 30 à 59 jours	6 169	4 965
Echéance dans 1 à 29 jours	3 175	4 472
1 à 30 J de retard	1 649	2 206
31 à 60 Jours de retard	979	1 204
61 à 90 Jours de retard	840	845
> à 90 Jours de retard	9 972	8 505
Total	23 300	23 006

Le total des retards s'élève à 13 440 K€ TTC, soit 22,1 % du chiffre d'affaires HT, et représente un total de 3 688 factures, dont :

- 539 factures correspondant aux retards supérieurs à 0 à 30 jours
- 328 factures correspondant aux retards de 31 à 60 jours
- 177 factures correspondant aux retards de 61 à 89 jours
- 2 644 factures correspondant aux retards supérieurs à 90 jours

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

4.1.5 Délais de paiement des fournisseurs

Au 31/12/2024, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de Precia SA était la suivante (en K€) :

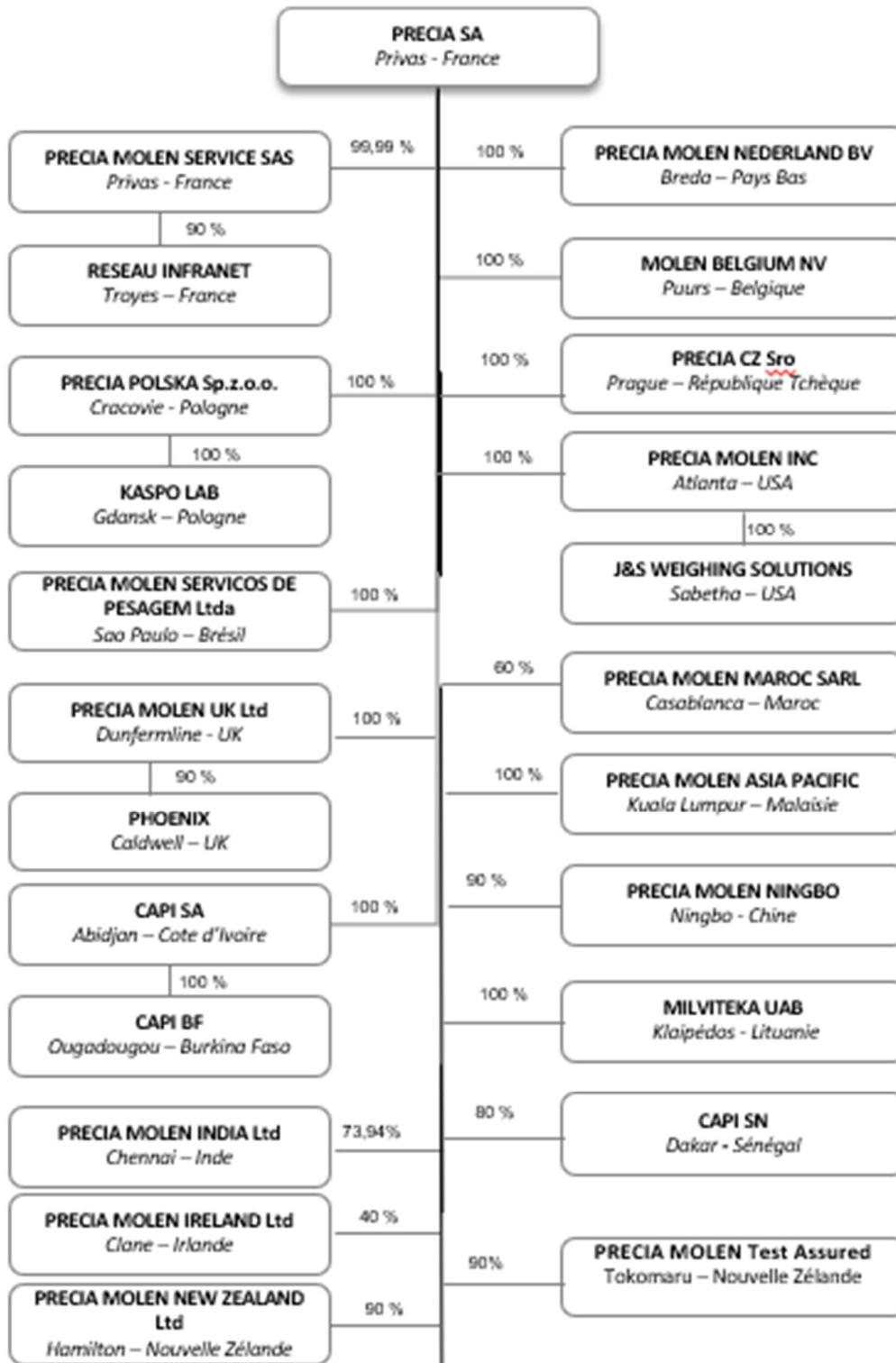
En K€	31/12/2024	31/12/2023
Echéances échues depuis 91 jours ou plus	618	392
Echéances échues depuis 61 à 90 jours	48	59
Echéances échues depuis 31 à 60 jours	107	130
Echéances échues depuis 1 à 30 jours	134	328
Echéances de 1 à 30 jours	2 516	2 888
Echéances de 31 à 60 jours	2 484	2 615
Echéances de 61 à 90 jours	6	266
Echéances de 91 jours ou plus	32	11
Total	5 945	6 688

Le total des échéances échues s'élève à 907 K€ TTC, soit 2,1 % des achats TTC, et représente un total de 312 factures, dont 143 en litige :

- 200 factures correspondant à des échéances échues depuis 91 jours ou plus, dont 126 en litige
- 16 factures correspondant à des échéances échues depuis 61 à 90 jours, dont 4 en litige
- 26 factures correspondant à des échéances échues depuis 31 à 60 jours, dont 4 en litige
- 70 factures correspondant à des échéances échues depuis 1 à 30 jours, dont 9 en litige

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

4.2 Organisation du Groupe



4.2.1 Evolution du périmètre du Groupe

- En décembre 2024, le Groupe PRECIA MOLEN a signé l'acquisition de 90 % des actions de la société Phoenix, acteur important dans la maintenance et la réparation d'instruments de pesage industriels au Royaume-Uni. Compte tenu des modalités du contrat d'acquisition, PRECIA MOLEN en détient le contrôle à 100%.
- En octobre 2024, le Groupe PRECIA MOLEN a cédé sa filiale Creative Information Technology au Groupe TSS, filiale de Total Specific Solutions.

4.2.2 Participations non consolidées

- BACSA SA 5,9 %
- PRECIA MOLEN NEDERLAND BV est détenue à 100% de manière indirecte via MOLEN NL BV.

4.3 Investissements, recherche et développement

4.3.1 Investissements

Le Groupe PRECIA MOLEN a réalisé en 2024 les investissements suivants :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	854	627
Immobilisations corporelles	5 787	2 781
Total	6 641	3 408

Precia SA a réalisé les investissements suivants :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	374	83
Immobilisations corporelles	1 234	676
Total	1 608	759

4.3.2 Recherche et développement

Les coûts de recherche et développement représentent 1,12 % du chiffre d'affaires consolidé et 3,1 % du chiffre d'affaires de Precia SA.

Les programmes de R&D ont été principalement consacrés à :

- La création d'indicateurs connectés et autonomes en consommation,
- L'intégration d'innovations mécaniques, électroniques ou logicielles ponctuelles dans différents produits, et
- Au développement et à l'amélioration de solutions-métier.

Au titre de 2024, Creative IT a immobilisé des dépenses de R&D à hauteur de 347 K€.

4.4 Informations consolidées au 31 décembre 2024

4.4.1 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

Comptes consolidés

I. Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	5.1	168 891	170 191
Achats consommés		(35 321)	(37 891)
Charges de personnel	5.2	(75 729)	(73 905)
Charges externes		(32 516)	(33 208)
Impôts et taxes		(2 072)	(2 039)
Amortissements		(7 340)	(7 398)
Variation des stocks en cours et produits finis		(542)	(1 240)
Autres produits d'exploitation		1 979	1 783
Autres charges d'exploitation		(324)	(293)
Résultat opérationnel courant		17 024	16 000
Autres produits et charges opérationnels	5.3	(517)	(4 868)
Résultat opérationnel		16 507	11 132
Produits de trésorerie et équivalents		709	258
Coût de l'endettement financier brut		(572)	(372)
Coût de l'endettement financier net		137	(114)
Gains et pertes sur taux de change		(35)	56
Autres produits et charges financiers		5	-
Résultat financier	5.4	107	(58)
Charge d'impôt sur le résultat	5.5.1	(4 665)	(4 773)
Résultat net de l'ensemble consolidé		11 949	6 301
Intérêts ne conférant pas le contrôle		1 023	1 153
Part du Groupe		10 926	5 148
Résultat de base par action et dilué (en euro)	5.6	2,02	0,95

II. Etat du résultat global consolidé

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 949	6 301
Ecart de conversion	62	(357)
Ecart actuariel, part du Groupe	55	625
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	117	268
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des intérêts ne conférant pas le contrôle	122	(71)
Ecart actuariel, part des intérêts ne conférant pas le contrôle	-	(1)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	239	196
Résultat global	12 189	6 498

III. Bilan consolidé

Actif En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Ecarts d'acquisition	6.1	26 225	24 067
Immobilisations incorporelles	6.2	1 058	2 392
Droits d'utilisation	6.2	10 542	10 600
Immobilisations corporelles	6.2	23 951	22 904
Actifs financiers	6.4	2 663	2 537
Impôts différés actif	5.5.3	380	543
Total des actifs non courants		64 818	63 044
Stocks et en-cours	6.5	26 134	27 071
Créances clients	6.6	36 393	39 009
Créance d'impôt exigible		448	533
Autres actifs courants	6.7	4 445	5 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	41 212	32 379
Total des actifs courants		108 631	104 239
Total Actif		173 449	167 282

Passif En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	6.9	2 867	2 867
Primes		4 487	4 487
Réserves consolidées part du Groupe		78 930	75 856
Résultat consolidé part du Groupe		10 926	5 148
Capitaux propres, part du Groupe		97 209	88 357
Intérêts ne conférant pas le contrôle		5 767	6 201
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		102 977	94 558
Provisions non courantes	6.11	2 021	3 053
Dettes financières non courantes	6.10	13 769	15 151
Autres passifs non courants		616	450
Impôts différés passif		141	-
Total Passifs non courants		16 547	18 654
Dettes financières courantes	6.10	9 027	8 727
Dettes fournisseurs		11 918	11 548
Passif d'impôt exigible		1 130	773
Autres passifs courants	6.12	31 852	33 022
Total Passifs courants		53 926	54 070
Total Passif		173 449	167 282

IV. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de la période	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31/12/2022	2 867	4 487	72 018	5 617	84 988	6 576	91 564
Dividendes versés				(1 892)	(1 892)	(675)	(2 567)
Affectation du résultat antérieur			3 724	(3 724)	-	-	-
Ecart actuariels			625		625	(1)	624
Ecart de conversion			(357)		(357)	(70)	(428)
Autres variations			(154)		(154)	(782)	(936)
Résultat de la période				5 148	5 148	1 153	6 301
Capitaux propres au 31/12/2023	2 867	4 487	75 856	5 148	88 357	6 201	94 558
Dividendes versés			(2 190)		(2 190)	(405)	(2 595)
Affectation du résultat antérieur			5 148	(5 148)	-	-	-
Ecart actuariels			55		55	-	55
Ecart de conversion			62		62	122	184
Autres variations					-	(1 175)	(1 175)
Résultat de la période				10 926	10 926	1 023	11 949
Capitaux propres au 31/12/2024	2 867	4 487	78 930	10 926	97 210	5 767	102 977

V. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts, dividendes, intérêts, amortissements, dépréciation et cessions d'actifs (*)	23 264	23 011
Variation du besoin en fonds de roulement	2 949	(3 431)
Intérêts payés	(151)	(95)
Impôt sur le résultat payé	(4 131)	(2 524)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	21 931	16 960
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(854)	(627)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 787)	(2 769)
Acquisitions d'immobilisations financières	(293)	(1 151)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1 513	279
Cessions de filiales, nettes de trésorerie	266	-
Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise	(1 271)	(3 468)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(6 426)	(7 735)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	3 296	3 122
Remboursement de dettes de loyers	(3 188)	(3 119)
Remboursements d'emprunts	(4 940)	(4 759)
Dividendes versés	(2 595)	(2 567)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	(7 427)	(7 323)
Impact des variations de taux de change	(8)	(78)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	8 070	1 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	30 715	28 891
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	38 785	30 715
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie	8 070	1 824

(*) Cf. détails en note 7.5

Incidence de la variation de Besoin en Fonds de Roulement

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Stocks	1 149	1 096
Créances clients	2 065	(2 195)
Dettes fournisseurs	382	(743)
Autres actifs et passifs courants	(647)	(1 589)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 949	(3 431)

VI. Note aux états financiers

Table des matières

1.	Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	72
1.1.	Information relative à la société et son activité.....	72
1.2.	Faits caractéristiques de la période.....	72
1.3.	Événements postérieurs à la clôture.....	72
2.	Principes de consolidation et méthodes comptables.....	72
2.1.	Estimations et jugements.....	73
2.2.	Méthode de consolidation et Regroupement d'entreprise.....	73
2.3.	Monnaie étrangère.....	74
2.3.1.	Conversion des états financiers des filiales étrangères.....	74
2.3.2.	Transactions en devises.....	74
3.	Périmètre de consolidation.....	75
3.1.	Evolution du périmètre.....	75
3.2.	Regroupement d'entreprises de la période.....	75
3.3.	Périmètre de consolidation.....	76
4.	Informations sectorielles.....	77
5.	Détail des postes du compte de résultat.....	78
5.1.	Chiffre d'affaires.....	78
5.2.	Charges de personnel.....	78
5.3.	Autres produits et charges opérationnels.....	78
5.4.	Résultat financier.....	79
5.5.	Impôt sur le résultat et impôts différés.....	79
5.5.1.	Charge d'impôt.....	79
5.5.2.	Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique.....	80
5.5.3.	Impôts différés.....	80
5.6.	Résultat par action.....	81
6.	Détail des postes du bilan.....	81
6.1.	Ecarts d'acquisition.....	81
6.3.	Dépréciation des actifs non courants.....	86
6.4.	Actifs financiers.....	87
6.5.	Stocks.....	88
6.6.	Créances clients.....	88
6.7.	Autres actifs courants.....	89
6.8.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	89
6.9.	Capitaux propres.....	90
6.9.1.	Actions propres.....	90
6.9.2.	Dividendes.....	90
6.10.	Dettes financières.....	91
6.11.	Provisions non-courantes.....	92
6.11.1.	Engagements pour indemnité de départ à la retraite.....	92
6.11.2.	Provision pour risques et charges non-courantes.....	93
6.12.	Autres passifs courants.....	94
7.	Autres informations.....	94
7.1.	Engagements hors bilan.....	94
7.1.1.	Cautions bancaires export.....	94
7.2.	Parties liées.....	94
7.3.	Gestion des risques financiers.....	94
7.4.	Honoraires comptabilisés des Commissaires aux Comptes.....	95
7.5.	Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé.....	96
7.6.	Autres agrégats financiers.....	97

1. Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels consolidés en normes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023.

1.1. Information relative à la société et son activité

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 15 avril 2025 et présentés au Conseil de Surveillance du 15 avril 2025.

1.2. Faits caractéristiques de la période

En octobre 2024, le Groupe PRECIA MOLEN a cédé sa filiale Creative Information Technology au Groupe TSS, filiale de Total Specific Solutions.

En décembre 2024, le Groupe PRECIA MOLEN, via sa filiale en Angleterre, a signé l'acquisition de la société Phoenix, acteur important dans la maintenance et la réparation d'instruments de pesage industriels au Royaume-Uni. Compte tenu des modalités du contrat d'acquisition, PRECIA MOLEN en détient le contrôle à 100%.

1.3. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe PRECIA MOLEN a annoncé un projet de cession de ses activités de pesage commercial dédiées au secteur du retail en France métropolitaine. Ce projet s'inscrit dans la volonté de se concentrer sur son cœur de métier, à savoir les solutions de pesage pour les secteurs industriels. Il fait suite à l'offre d'achat émise par le Groupe Dibal. Cette activité représente moins de 3% du CA 2024 du Groupe et est non rentable. La cession devrait être effective en mai 2025.

Il n'y a pas d'autre événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

2. Principes de consolidation et méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Principes d'établissement des comptes

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ont été établis en euro qui est la monnaie de présentation du Groupe, en conformité avec IFRS 1. Ils sont présentés en milliers d'euros (K€).

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtés aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe PRECIA MOLEN présente ses états financiers consolidés conformément au référentiel publié par l'IASB et au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC), applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2024, disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/Endorsement>.

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiés et sont d'application obligatoire au 31 décembre 2024 :

- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant / non-courant
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 ou postérieurement, étant précisé que le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur.

2.1. Estimations et jugements

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et notamment des engagements de retraite (cf 6.11.1),
- les dépréciations des actifs non courants, dont les écarts acquisitions (cf note 6.3).
- la détermination des impôts différés (cf note 5.5).

Lorsque les estimations et les hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

2.2. Méthode de consolidation et Regroupement d'entreprise

Sociétés consolidées par intégration globale

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes des filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de cette entité afin d'en obtenir des avantages économiques. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs, et éléments du compte de résultat des Sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux Sociétés du Groupe (Part du Groupe) étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (Intérêts ne conférant pas le contrôle).

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminées.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

2.3. Monnaie étrangère

2.3.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actif et de passif, monétaires et non monétaires, ont été convertis en euros aux cours en vigueur à la date du 31 décembre 2024. La conversion des produits et charges a été réalisée par application des cours de changes moyens constatés pendant la période.

Les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2023 et 2024 sont les suivants :

	Cours clôture		Cours moyen	
	31/12/2023	31/12/2024	2023	2024
Brazilian Real	5,3618	6,4253	5,4016	5,8268
Chinese Yuan	7,8509	7,5833	7,6591	7,7863
Czech Koruna	24,7240	25,1850	24,0006	25,1189
Franc CFA	655,9570	655,9570	655,9570	655,9570
Indian Rupee	91,9045	88,9335	89,3249	90,5307
Pound Sterling	0,8691	0,8292	0,8699	0,8466
Moroccan Dirham	10,9628	10,4831	10,9562	10,7537
Malaysian Ringgit	5,0775	4,6454	4,9316	4,9506
New Zealand Dollar	1,7504	1,8532	1,7618	1,7879
Zloty	4,3395	4,2750	4,5421	4,3058
US Dollar	1,1050	1,0389	1,0816	1,0821

2.3.2. Transactions en devises

Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les actifs et les passifs financiers qui ne constituent pas des éléments monétaires, toute variation de juste valeur, y compris les variations de change, est comptabilisée selon les principes applicables aux catégories d'actifs financiers auxquels ils se rattachent.

Pour comptabiliser les pertes et les gains de change, les actifs financiers monétaires sont comptabilisés au coût amorti en devises d'origine. Les différences de change provenant de la variation du coût amorti sont reconnues en compte de résultat, les autres variations sont reconnues directement en capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Au 31 décembre 2024, aucune filiale du Groupe n'est considérée comme opérant dans une économie hyper-inflationniste au sens de la norme IAS 29.

3. Périmètre de consolidation

3.1. Evolution du périmètre

Au cours de l'exercice, l'entité suivante est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe en intégration globale :

- Phoenix

Le 19 décembre 2024, le Groupe PRECIA MOLEN a signé l'acquisition de 90 % des actions de la société Phoenix, acteur important dans la maintenance et la réparation d'instruments de pesage industriels au Royaume-Uni. Compte tenu des modalités du contrat d'acquisition, PRECIA MOLEN en détient le contrôle à 100%.

La considération totale nette de la trésorerie acquise versée pour l'acquisition de la société est de 742 KGBP, les actifs nets acquis hors trésorerie sont de 975 KGBP, soit un écart d'acquisition dégagé de 1 799 KGBP (2 071 K€ à la date d'acquisition). Cet écart d'acquisition est composé de synergies sur nos produits, de nouveaux marchés et de capacités industrielles et commerciales supplémentaires. Il a été rattaché à l'UGT liée au pesage.

- Creative IT

En octobre 2024, le Groupe PRECIA MOLEN a cédé sa filiale Creative Information Technology au Groupe TSS, filiale de Total Specific Solutions.

3.2. Regroupement d'entreprises de la période

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Selon IFRS3, l'écart d'acquisition est calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1er janvier 2010, à la date d'acquisition, l'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, l'écart d'acquisition a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004. Dans tous les cas, l'écart d'acquisition négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

3.3. Périmètre de consolidation

Société	Pays	% d'intérêt
PRECIA SA	France	Société Mère
PRECIA MOLEN Service SAS	France	99,99
Réseau Infranet	France	100,00
Molen BV	Pays-Bas	100,00
PRECIA MOLEN Nederland BV	Pays-Bas	100,00
MOLEN BELGIUM NV	Belgique	100,00
PRECIA MOLEN UK Ltd	Royaume-Uni	100,00
Precia Polska Sp.z.o.o.	Pologne	100,00
Kaspo Lab	Pologne	100,00
PRECIA MOLEN CZ S.r.o.	République Tchèque	100,00
PRECIA MOLEN Maroc SARL	Maroc	60,00
PRECIA MOLEN India Ltd	Inde	73,94
Milviteka UAB	Lituanie	100,00
PRECIA MOLEN Asia Pacific	Malaisie	100,00
Weighpac	Nouvelle-Zélande	90,00
Test Assured	Nouvelle-Zélande	90,00
PRECIA MOLEN Ningbo	Chine	90,00
PRECIA MOLEN Serviços De Pesagem Ltda	Brésil	100,00
PRECIA MOLEN Inc	Etats-Unis	100,00
J&S Weighing Solutions	Etats-Unis	100,00
CAPI SA	Côte d'Ivoire	100,00
CAPI-BF SA	Burkina Faso	100,00
CAPI Sénégal	Sénégal	80,00
PRECIA MOLEN (IRL) Ltd	Irlande	40,00
Société entrée dans le périmètre en 2024		
Phoenix	Royaume-Uni	100,00
Société sortie du périmètre en 2024		
Creative IT SAS	France	81,00

Toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale sur la base de comptes au 31 décembre 2024. Le pourcentage de contrôle est égal au pourcentage d'intérêts.

Precia SA est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe Precia en tant que société-mère, et dans les comptes consolidés du Groupe Escharavil.

4. Informations sectorielles

L'organisation du Groupe et son reporting financier sont de nature mono-activité, sans niveau désagrégé, et reposent sur une organisation géographique.

En K€

Ventilation du chiffre d'affaires	31/12/2024		31/12/2023	
France	100 933	60%	105 402	62%
Hors de France	67 958	40%	64 789	38%
Total	168 891		170 191	

Ventilation du résultat opérationnel courant	31/12/2024		31/12/2023	
France	10 300	60%	7 089	44%
Hors de France	6 724	40%	8 911	56%
Total	17 024		16 000	

Effectifs moyens (y compris intérimaires)	31/12/2024		31/12/2023	
France	773	56%	799	57%
Hors de France	619	44%	600	43%
Total	1 391		1 399	

Ventilation des actifs immobilisés	31/12/2024		31/12/2023	
France				
Immobilisations incorporelles	835	79%	2 320	97%
Immobilisations corporelles	14 772	62%	13 641	60%
Droits d'utilisations	7 564	72%	8 212	77%
Hors France				
Immobilisations incorporelles	223	21%	72	3%
Immobilisations corporelles	9 179	38%	9 263	40%
Droits d'utilisations	2 978	28%	2 388	23%
Total Actifs immobilisés	35 551		35 896	

5. Détail des postes du compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires

La comptabilisation du produit des activités ordinaires reflète le transfert du contrôle des biens et services aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Conformément à la norme IFRS 15, la démarche générale de comptabilisation du revenu suit cinq étapes :

Identification des contrats avec les clients ;

Identification des obligations de performance (ou éléments) distinctes à comptabiliser séparément les unes des autres ;

Détermination du prix de la transaction dans son ensemble ;

Allocation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance distinctes ;

Comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites. Ces dernières identifiées par le Groupe sont :

- la livraison de produits manufacturés,
- la réalisation de services de maintenance.

Le revenu est reconnu lors de la mise en service des produits et lors de la réalisation de la maintenance pour le second flux de revenu. A noter que les composantes du revenu ne sont qu'à prix fixes et non variables.

Les actifs sur contrats sont constitués des créances clients (cf 6.6). Les passifs sur contrats sont constitués des avances et acomptes clients et des produits constatés d'avances (cf 6.12).

5.2. Charges de personnel

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	55 350	53 462
Charges sociales nettes	17 197	17 244
Participation des salariés	1 200	1 112
Personnel intérimaire	1 858	2 240
Dotations aux provisions IDR et plan d'actif	179	(153)
Charges de personnel	75 785	73 905

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de cession des filiales et/ou activités liquidées ou cédées	(422)	238
Dépréciation sur écart d'acquisition	-	(5 105)
Frais d'acquisitions de titres	(95)	-
Autres produits (charges) opérationnels	(517)	(4 868)

5.4. Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement net, des résultats de cession des actifs financiers, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts	488	199
Reprises de provisions	-	5
Divers produits financiers	221	53
Produits de trésorerie et équivalents	709	258

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur dettes sur obligations locatives	406	297
Autres intérêts	165	70
Dotations aux provisions	-	2
Diverses charges financières	2	2
Coût de l'endettement financier brut	572	372

5.5. Impôt sur le résultat et impôts différés

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. La méthode utilisée est celle du report variable sur toutes les différences existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs figurants au bilan.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est également comptabilisé dans les capitaux propres.

5.5.1. Charge d'impôt

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Exigible	4 503	3 834
Différé	162	939
Charge d'impôt	4 665	4 773

5.5.2. Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Precia SA a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société PRECIA MOLEN Service SAS.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	11 949	6 301
Résultat avant impôt	16 614	11 073
Charge d'impôt théorique	(4 291)	(2 861)
<i>Taux théorique</i>	<i>25,8%</i>	<i>25,8%</i>
Impôts sur différences permanentes	(226)	(1 367)
Déficits d'impôt non activés	(115)	(399)
CVAE reclassée dans les impôts	(221)	(267)
Ecart sur les taux et autres	189	122
Total rapprochement	(373)	(1 911)
Charge d'impôt comptabilisée	(4 665)	(4 773)
<i>Taux apparent</i>	<i>28,1%</i>	<i>43,1%</i>

Le montant des déficits non activés en raison de leur probabilité de non-recouvrement au 31/12/2024 est de 7 699 K€ (7 814 K€ au 31/12/2023).

5.5.3. Impôts différés

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés sur marge en stock	475	509
Impôts différés sur indemnités de départ à la retraite	3	136
Impôts différés sur amortissements dérogatoires	(374)	(297)
Autres impôts différés	135	195
Impôts différés actifs nets	239	543
Impôts différés actifs	380	543
Impôts différés passifs	(141)	-

Les impôts différés actifs sont principalement comptabilisés sur Precia SA et PRECIA MOLEN Service, qui sont toutes deux des sociétés profitables.

5.6. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est à dire déduction faite des actions propres.

En nombre d'actions	31/12/2024	31/12/2023
Actions en circulation	5 733 040	5 733 040
Actions propres	(326 630)	(326 630)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	5 406 410	5 406 410

En nombre d'actions	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	5 406 410	5 406 410
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	5 406 410	5 406 410

6. Détail des postes du bilan

6.1. Ecart d'acquisition

A compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur. Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges de gestion courante » ou en « Charges de restructuration » lorsque la perte de valeur est consécutive d'une restructuration.

Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

PRECIA MOLEN a défini les deux groupes d'UGT suivants :

- le premier correspondant à l'ensemble des filiales commercialisant et intervenant sur des activités liées au pesage ;
- le second correspondant à une UGT qui intervient sur des logiciels de data. L'entité constituant cette UGT ayant été cédée sur 2024 (Cf évolution du périmètre), l'écart d'acquisition, intégralement déprécié au 31/12/2023, a en conséquence été sorti sur l'exercice.

En K€	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
UGT liée au pesage	26 639	(414)	26 225	24 481	(414)	24 067
UGT liée à des logiciels de data	-	-	-	5 105	(5 105)	-
Ecart d'acquisition	26 639	(414)	26 225	29 587	(5 519)	24 067

Au 31/12/2022, valeur nette cumulée	26 613
Entrées de périmètre	2 583
Dépréciation	(5 105)
Effet des variations de change	(24)
Au 31/12/2023, valeur nette cumulée	24 067
Entrées de périmètre	2 071
Sorties	(5 105)
Reprise de dépréciation	5 105
Effet des variations de change	87
Au 31/12/2024, valeur nette cumulée	26 225

L'augmentation des écarts d'acquisition est liée à l'acquisition de Phoenix pour 2 071 K€ (Cf. Evolution du périmètre). Cet écart d'acquisition a été affecté à l'UGT Pesage.

La réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition a confirmé qu'aucune dépréciation n'est à constater au 31/12/2024.

6.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Type	Durée d'utilité
Logiciels	3 à 5 ans
Constructions industrielles	30 ans
Agencements et installations	15 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Matériels et outillage	6 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier, matériel de bureau	10 à 15 ans

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Au cours de l'exercice, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Selon l'IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'immobilisation, si on peut démontrer notamment la faisabilité technique et commerciale du produit.

Cependant, compte tenu des délais d'homologation en métrologie légale, la phase de commercialisation des nouveaux produits peut-être largement différée. Ceci accroît la difficulté de prévoir les avantages économiques futurs, de même que l'effet de cannibalisation entre les ventes des nouveaux produits et des produits existants.

En cas d'incertitudes liées à ces délais d'homologation, le Groupe comptabilise en charges les frais de développement encourus.

Seule l'UGT indépendante, qui intervient sur des logiciels de data, comptabilisait ses frais de développement en tant qu'autres immobilisations incorporelles, pour un montant de 528 K€ en 2023. Cette entité ayant été cédée sur la période, les frais de développement sont en conséquence nuls au 31/12/2024.

Droit d'utilisation

À la date de passation d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 €). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal, qui est de 3,9 %. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date ainsi que les coûts directs initiaux, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La durée d'un contrat de location, utilisée pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers, est égale au minimum à sa période non résiliable et au maximum à sa période exécutoire. Afin de déterminer la période exécutoire d'un contrat, les droits de résiliation de chacune des parties au contrat de location (preneur et bailleur) et le niveau de pénalités encourues par celles-ci en cas de résiliation sont analysés.

Pour les contrats de location relatifs aux bâtiments, le Groupe a retenu, en fonction de la période exécutoire du contrat, l'échéance permettant de s'approcher d'une durée en ligne avec la prévision d'utilisation de l'actif.

Concernant les baux commerciaux précaires, que le bailleur peut résilier à tout moment, le Groupe a estimé que la durée résiduelle des baux précaires en cours en date de clôture est de 6 mois au regard des pénalités prises dans leur ensemble.

Lorsque le Groupe contracte une obligation afférente aux coûts de démantèlement et d'enlèvement d'un bien loué, de remise en état du site sur lequel il est situé ou de remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les conditions du contrat de location, il constitue une provision qui est comptabilisée et évaluée selon IAS 37. Ces coûts sont inclus dans le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation connexe, à moins qu'ils ne soient engagés pour produire des stocks.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles (qui ne figure pas dans cette annexe).

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est

à l'origine de ces paiements et sont inclus dans le poste « Charges externes » dans l'état du résultat net (se reporter à la note 3.2.2).

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe a choisi de ne pas appliquer cette mesure de simplification.

En K€	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations incorporelles	3 091	(2 033)	1 058	5 639	(3 247)	2 392
Droits d'utilisation sur biens immobiliers	27 266	(18 939)	8 327	27 209	(17 743)	9 467
Autres droits d'utilisation	3 764	(1 550)	2 215	2 388	(1 255)	1 133
Immobilisations corporelles	58 797	(34 846)	23 951	56 090	(33 185)	22 904
Total	92 919	(57 368)	35 551	91 326	(55 430)	35 896

Immobilisations incorporelles	Brut	Amortissements	Net
Au 31/12/2022	5 125	(2 534)	2 591
Variation de périmètre	1	(1)	-
Acquisitions	627		627
Sorties	(118)	55	(63)
Ecart de conversion	4	(6)	(2)
Dotations	-	(761)	(761)
Au 31/12/2023	5 639	(3 247)	2 392
Variation de périmètre	(3 075)	1 500	(1 574)
Acquisitions	854		854
Sorties	(367)	336	(31)
Ecart de conversion	9	(6)	4
Reclassements	30		30
Dotations	-	(616)	(616)
Au 31/12/2024	3 091	(2 033)	1 058

Les variations de périmètre comprennent la cession de l'entité qui portait des coûts de recherche à son actif. Les augmentations d'immobilisations incorporelles de l'exercice sont liées à des investissements liés à des logiciels.

Immobilisations corporelles	Brut	Amortissements	Net
Au 31/12/2022	53 761	(30 256)	23 505
Variation de périmètre	591	(188)	402
Acquisitions	2 781	-	2 781
Sorties	(1 010)	925	(85)
Ecarts de conversion	(34)	2	(32)
Dotations	-	(3 668)	(3 668)
Au 31/12/2023	56 090	(33 185)	22 904
Variation de périmètre	399	(244)	155
Acquisitions	5 787	-	5 787
Sorties	(3 757)	2 164	(1 592)
Ecarts de conversion	308	(109)	198
Reclassements	(30)	-	(30)
Dotations	-	(3 471)	(3 471)
Au 31/12/2024	58 797	(34 846)	23 951

Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles concernent du matériel industriel et du matériel roulant.

Droits d'utilisation sur biens immobiliers	Brut	Amortissements	Net
Au 31/12/2022	24 960	(18 313)	6 647
Variation de périmètre	-	-	-
Acquisitions	5 300	-	5 300
Sorties	(3 061)	3 061	-
Ecarts de conversion	11	(12)	(1)
Dotations	-	(2 479)	(2 479)
Au 31/12/2023	27 209	(17 743)	9 467
Variation de périmètre	(1 545)	1 000	(546)
Acquisitions	1 764	-	1 764
Sorties	-	-	-
Ecarts de conversion	22	(17)	5
Dotations	-	(2 363)	(2 363)
Autres variations	(184)	184	-
Au 31/12/2024	27 266	(18 939)	8 327

Autres droits d'utilisation	Brut	Amortissements	Net
Au 31/12/2022	2 608	(1 486)	1 122
Variation de périmètre	94	-	94
Acquisitions	599	-	599
Sorties	(937)	936	(1)
Ecarts de conversion	25	(10)	14
Dotations	-	(694)	(694)
Au 31/12/2023	2 388	(1 255)	1 133
Variation de périmètre	(644)	619	(25)
Acquisitions	1 982	-	1 982
Sorties	-	-	-
Ecarts de conversion	30	(15)	15
Dotations	-	(891)	(891)
Autres variations	9	(9)	-
Au 31/12/2024	3 764	(1 550)	2 215

L'augmentation des droits d'utilisation sur l'ensemble des biens s'explique principalement par la prolongation de baux existants et par le remplacement de véhicules de société.

6.3. Dépréciation des actifs non courants

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les écarts d'acquisition, la valeur recouvrable est déterminée au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les écarts d'acquisition sont testés sur un niveau unique de groupes d'UGT correspondant à l'ensemble des filiales commercialisant et intervenant sur des activités liées au pesage.

Ce groupe d'UGT a été défini conformément au regard porté par la direction générale du Groupe sur son reporting interne. Un groupe d'UGT a été constitué à chaque fois que les synergies liées au regroupement d'entreprises sont attendues au niveau de ce groupe d'UGT.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels intègrent les dernières prévisions budgétaires approuvées par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou au groupe d'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écarts d'acquisition ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2024, les tests de dépréciation ont été réalisés sur le groupe d'UGT lié au pesage.

- UGT liée au pesage

La méthodologie appliquée pour évaluer la valeur d'utilité consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des groupes d'UGT et de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- détermination d'un plan d'affaires à 5 ans,
- détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements et hors résultat financier, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement,
- taux moyen de croissance à l'infini de 1,6 % ,
- coût moyen du capital de 8,5 % (9,6% au 31/12/2023).

Ces tests, réalisés avec un WACC supérieur de 0,5 point et une croissance à long terme légèrement inférieure (-0,5 point) ne conduiraient pas à la nécessité de procéder à une dépréciation des actifs non courants des différentes de l'écart d'acquisition lié à l'UGT liée au pesage.

6.4. Actifs financiers

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Participations non consolidées	49	49
Autres actifs financiers	2 614	2 488
Total	2 663	2 537

Les autres actifs financiers sont composés essentiellement d'avances, d'acomptes à long terme, de dépôts et de cautions et à un placement Target Note 12,8 pour 1 000 k€.

6.5. Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production,
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières et approvisionnements	11 206	14 266
En cours de production	3 746	3 322
Produits intermédiaires et finis	7 926	6 397
Marchandises	6 922	6 650
Stocks bruts	29 800	30 635
Dépréciation	(3 666)	(3 564)
Stocks nets	26 134	27 071

6.6. Créances clients

Les créances et dettes courantes sont initialement évaluées à leur valeur historique.

Une dépréciation est constituée pour couvrir le risque de pertes de crédits attendues dès la reconnaissance du chiffre d'affaires. Les pertes de crédits attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Ces pertes ne sont pas significatives au sein du groupe.

Les créances et dettes courantes en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Créances brutes	37 191	39 611
Dépréciation	(799)	(601)
Créances clients	36 393	39 009

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients non échues	18 748	21 960
Echues 1-30 jours	7 251	8 921
Echues 31-60 jours	5 767	3 546
Echues 61-90 jours	2 379	2 206
Echues 90 jours et plus	2 248	2 376
Créances clients	36 393	39 009

6.7. Autres actifs courants

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA)	1 535	2 509
Fournisseurs avances et acomptes	793	661
Charges constatées d'avance	1 603	1 515
Divers débiteurs	515	562
Autres actifs courants	4 445	5 247

6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie, Équivalents de trésorerie et Instruments financiers

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ils comprennent les comptes à terme répondant à cette dépréciation.

Les concours bancaires courants sont inclus dans les dettes financières courantes. Dans le tableau des flux de trésorerie, ils sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ;

Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les seuls instruments comptabilisés en juste valeur par résultat détenus par la Société sont les équivalents de trésorerie relevant de la catégorie de niveau 1.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt	8 058	6 065
Disponibilités	33 154	26 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 212	32 379

Les certificats de dépôt sont rémunérés aux conditions du marché, avec une possibilité de sortie à tout moment.

6.9. Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les actions propres figurent en déduction des fonds propres pour leur valeur d'acquisition. Les gains et pertes réalisés lors de la vente d'actions propres sont imputés dans les fonds propres.

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Le capital de 2 866 520 € se compose de 5 733 040 actions au 31 décembre 2024.

6.9.1. Actions propres

Le groupe détient 326 630 actions propres, pour une valeur de 3 154 K€, représentant 5,7% du capital.

6.9.2. Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 23 juin 2025 le versement d'un dividende brut de 0,55€ par action ordinaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 23 juin 2025.

6.10. Dettes financières

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En K€	31/12/2024	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit (1)	5 984	2 034	3 507	443
Dettes sur obligations locatives	7 785	-	6 044	1 740
Dettes financières non courantes	13 769	2 034	9 551	2 183
Etablissements de crédit (1)	6 035	6 035	-	-
Dettes sur obligations locatives	2 992	2 992	-	-
Dettes financières courantes	9 027	9 027	-	-
Total dettes financières	22 795	11 061	9 551	2 183

En K€	31/12/2023	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit (1)	6 713	-	6 629	84
Dettes sur obligations locatives	8 438	-	5 646	2 793
Dettes financières non courantes	15 151	-	12 275	2 876
Etablissements de crédit (1)	6 363	6 363	-	-
Dettes sur obligations locatives	2 364	2 364	-	-
Dettes financières courantes	8 727	8 727	-	-
Total dettes financières	23 878	8 727	12 275	2 876

(1) dont 100% à taux fixes. L'endettement bancaire est constitué en grande majorité d'emprunts souscrits pour 5 ans, remboursables par amortissements constants, auprès de banques françaises, à un taux moyen compris entre 0,15 % et 0,50 %.

En K€	31/12/23	Flux de trésorerie	Variations non cash					31/12/24
			Nouvelle dette de loyer	Remboursement dette de loyer	Variation de périmètre	Reclassements	Effet de change	
Etablissements de crédit	6 713	2 693	-	-	-	(3 422)	0	5 984
Dettes sur obligations locatives	8 438	-	3 746	(14)	(468)	(3 931)	13	7 785
Autres								
Dettes financières non courantes	15 151	2 693	3 746	(14)	(468)	(7 353)	13	13 769
Etablissements de crédit (3)	6 363	(3 565)	-	-	(193)	3 422	8	6 035
Dettes sur obligations locatives	2 364	(3 188)	-	-	(123)	3 931	8	2 992
Dettes financières courantes	8 727	(6 753)	-	-	(316)	7 353	16	9 027
Total	23 878	(4 060)	3 746	(14)	(783)	-	29	22 795

(3) dont 2 426k€ de découverts bancaires au 31/12/2024 (1 664 k€ au 31/12/2023)

6.11. Provisions non-courantes

Les provisions sont constituées de deux éléments : les engagements pour indemnités de départ à la retraite et les provisions pour risques et charges.

6.11.1. Engagements pour indemnité de départ à la retraite

Le Groupe a effectué le recensement des avantages consentis au personnel à long terme. En France, le Groupe a des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, définis par les conventions collectives. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité, dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et d'autres éléments de la Convention Collective applicable. Le Groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle, basée sur les unités de crédit projetées.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2024		31/12/2023	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire (60-67 ans)			
Convention collectives	Métallurgie Accord national			
Taux d'actualisation	3,35%		3,2%	
Table de mortalité	INSEE 2022		INSEE 2022	
Taux de revalorisation des salaires	3,00%			
Taux de turnover	Propre à la société			
Taux de charges sociales	42%		42%	

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Montants en K€	Engagement de retraites
Au 31 décembre 2023	920
Sortie de périmètre	(236)
Coûts des services passés	311
Coûts financiers	143
Ecart actuariels	(139)
Prestations versées	(415)
Au 31 décembre 2024	584

La valeur des plans d'actif soustraite à l'engagement total est de 4 264 K€ (2023 : 4 149 K€).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,5 %, l'engagement total du Groupe (avant prise en compte de la juste valeur des fonds externes) augmenterait d'environ 5,5 %.

La charge future pour départs en retraite est en partie externalisée avec des contrats d'assurances spécifiques. La juste valeur des fonds au 31 décembre 2024 est de 4 699 K€ (2023 : 4 149 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 584 K€.

6.11.2. Provision pour risques et charges non-courantes

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant le flux de trésorerie futur attendu au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif. Le Groupe est exposé dans le cadre normal de son activité à des litiges de différentes natures. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

Lorsque le Groupe est engagé dans des procédures judiciaires avec des demandes des parties adverses considérées comme infondées ; le risque n'étant pas avéré, le Groupe n'estime pas nécessaire la constitution d'une provision.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Ouverture	2 133	2 417
Variations de périmètre	-	-
Augmentations	971	855
Reprise avec objet	(1 004)	(791)
Reprise sans objet	(664)	(365)
Effets de change	1	16
Autres	-	-
Clôture	1 437	2 133

6.12. Autres passifs courants

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales	21 761	23 411
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 330	3 420
Autres dettes	2 355	305
Produits constatés d'avance	4 406	5 887
Total Autres passifs courants	31 852	33 022

Les passifs sur contrats, tels que les avances et acomptes reçus sur commandes et les produits constatés d'avance sont en lien avec le chiffre d'affaires (cf. 5.1).

7. Autres informations**7.1. Engagements hors bilan****7.1.1. Cautions bancaires export**

Le Groupe bénéficie d'engagements reçus par ses banques dans le cadre de contrats commerciaux à l'export essentiellement, en faveur de ses clients, dans le cadre de garantie de restitution d'acompte ou de garantie d'exécution de bonne fin. Au 31 décembre 2024 ces engagements s'élèvent à 3 756 K€ (4 412 K€ au 31/12/2023).

7.2. Parties liées

Les transactions avec des parties liées sont identifiées par questionnement direct puis validées par confirmation directe.

Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

L'actionnaire principal de la société Precia SA est Groupe Escharavil SA, holding animatrice du Groupe PRECIA MOLEN.

7.3. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Le groupe a utilisé en 2024 des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variations des taux de change. Afin de se prémunir contre les variations des taux de change affectant les flux de trésorerie futurs, la société a mis en place en 2024 un swap de devises EUR/GBP visant à couvrir un prêt de 3,1 M€ libellé en livres sterling (GBP).

Ce swap de devises permet d'échanger les flux d'intérêts et/ou de principal libellés en GBP contre des flux en euros (EUR), correspondant à la devise fonctionnelle de la société mère. Ce contrat a été désigné comme une couverture de flux de trésorerie hautement probable. La valorisation de cet instrument financier à sa juste valeur a conduit, conformément à IFRS 9 à la constatation d'un passif non courant de 48k€ au 31 décembre 2024.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux **risques clients** qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible. Le client le plus important représente moins de 2% du chiffre d'affaires en 2024. Les dix premiers clients représentaient environ 7% du chiffre d'affaires. De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le **risque de liquidité** correspond à la capacité financière du Groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes.

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change.

Risque de liquidité et de trésorerie :

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible, du fait de la solidité de la position financière du Groupe.

Gestion du capital :

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Il veille également au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

7.4. Honoraires comptabilisés des Commissaires aux Comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes	BM&A	Implid	Auditeurs des filiales
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Émetteur	37	37	-
Filiales intégrées globalement	20	17	111
Services autres que la certification des comptes	-	-	-
Autres prestations liées à l'audit	-	-	-
Autres prestations non liées à l'audit (1)	-	-	-
Total au 31-12-2024	56	54	111

Honoraires des Commissaires aux Comptes	BM&A	Implid	Auditeurs des filiales
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Émetteur	35	35	-
Filiales intégrées globalement	18	12	88
Services autres que la certification des comptes	15		
Autres prestations liées à l'audit	7	-	-
Autres prestations non liées à l'audit (1)	-	-	-
Total au 31-12-2023	75	46	88

7.5. Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées calculé ainsi :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part de l'ensemble consolidé	11 949	6 301
Déduction :		
<i>impôt sur les sociétés</i>	4 665	4 771
<i>charges et produits d'intérêts</i>	174	88
<i>amortissements</i>	7 347	12 707
<i>dotations et reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations</i>	-	-
<i>dotations et reprises de provisions pour dépréciation des actifs courants</i>	-	-
<i>dotations et reprises de provisions pour risques et charges</i>	(745)	(719)
<i>Gains et pertes sur cessions d'actifs</i>	(126)	(137)
<i>Gains et pertes de change sur dettes et créances intragroupe et quasi-fonds propres</i>	-	1
Résultat net du tableau des flux de trésorerie	23 264	23 011

Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 212	32 379
Découverts bancaires	(2 426)	(1 664)
Trésorerie nette	38 785	30 715

7.6. Autres agrégats financiers

L'agrégat Trésorerie nette de dettes (hors passifs financiers liés aux droits d'utilisation) est défini ainsi :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 212	32 379
Etablissements de crédit non courantes	(5 984)	(6 713)
Etablissements de crédit courantes	(6 035)	(6 363)
Trésorerie nette de dettes	29 193	19 303

4.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

PRECIA S.A.

Siège social : 104 Route du Pesage – 07000 Veyras
Capital social : € 2.866.520

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société PRECIA S.A.,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PRECIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

VI. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon et Paris, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes



BM&A
Alexis Thura
Associé

Anne Béatrice MONTROYA-TRUCHI

implid Audit
Anne-Béatrice Montoya-Truchi
Associée

4.5 Informations statutaires de Precia SA clos au 31 décembre 2024

Actif - En K€	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Concessions et brevets	311	(225)	86	94
Fonds commercial	2 604	(2 509)	95	586
Autres	1 975	(1 253)	722	641
Immobilisations incorporelles	4 890	(3 987)	903	1 321
Terrains	750		750	680
Constructions	12 497	(5 395)	7 103	7 027
Matériel et outillage	3 093	(2 044)	1 049	965
Autres	851	(592)	259	224
Immobilisations en cours	75		75	83
Immobilisations corporelles	17 266	(8 030)	9 235	8 979
Participations	24 545	(4 699)	19 846	24 024
Créances rattachées à des participations	9 245	(4 904)	4 341	2 354
Autres titres immobilisés	4 154		4 154	1 000
Prêts	821		821	821
Autres	270		270	113
Immobilisations financières	39 036	(9 602)	29 433	28 312
Total Immobilisations	61 191	(21 619)	39 572	38 612
Matières premières	9 061	(1 554)	7 507	8 072
Encours de production de biens	1 048		1 048	735
Produits finis	4 302	(426)	3 876	4 449
Marchandises	622	(184)	439	540
Total des Stocks et encours	15 033	(2 164)	12 869	13 797
Avances et acomptes versés sur commandes	313		313	335
Clients et comptes rattachés	23 605	(686)	22 919	23 786
Autres créances	889		889	1 046
VMP et Disponibilités	4 773		4 773	4 521
Charges constatées d'avance	672		672	540
Total actif circulant	45 283	(2 850)	42 434	44 023
Ecart de conversion	401		401	580
Total général	106 875	(24 469)	82 406	83 215

Passif - En K€	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres :		
Capital dont versé : 2867	2 867	2 867
Prime d'émission	9 260	9 260
Réserves :		
Réserve légale	287	220
Réserves réglementées		
Autres réserves	33 395	33 985
Report à nouveau	(120)	(120)
Résultat de l'exercice	9 844	1 639
Provisions réglementées	888	612
Total capitaux propres	56 420	48 463
Provisions pour risques	1 542	2 419
Provisions pour charges	190	327
Total provisions pour risques et charges	1 731	2 746
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 858	8 036
Emprunts et dettes financières divers	917	7 639
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 962	1 728
Fournisseurs et comptes rattachés	7 469	8 277
Dettes fiscales et sociales	5 220	5 263
Autres dettes	1 106	238
Produits constatés d'avance	695	755
Ecart de conversion	27	72
Total dettes	24 254	32 008
Total général	82 406	83 215

4.5.1 Compte de résultat au 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023
En K€		
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	2 744	3 149
Production vendue	41 217	47 898
Production vendue (biens et services)	16 809	16 811
Montant net du chiffre d'affaires	60 770	67 858
Production stockée	(153)	(1 932)
Subventions d'exploitation	32	
Reprise sur amortissements et provisions	2 109	2 597
Autres produits	26	92
	62 784	68 615
Charges d'exploitation :		
Achat de marchandises et matières	(1 001)	(1 351)
Variation de stock (marchandises)	(146)	(218)
Achat de matières premières et autres appro	(14 119)	(17 105)
Variation de stock (matières premières et appro)	(640)	(213)
Autres achats et charges externes	(19 215)	(21 346)
Impôts et taxes	(764)	(706)
Frais de personnel	(23 270)	(23 092)
Dotations aux amortissements	(1 127)	(1 102)
Dotations aux provisions	(1 903)	(2 923)
Autres charges	(150)	(2 868)
	(62 336)	(70 924)
Résultat d'exploitation	448	(2 309)
Résultat financier	15 487	6 992
Résultat courant avant impôts	15 935	4 683
Résultat exceptionnel	(6 381)	(3 885)
Impôts sur les bénéfices	290	841
Résultat net	9 844	1 639

4.5.1 Projet d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire :

- d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de 9 843 678,06 € de la manière suivante :
 - (i) Distribution à titre de dividendes d'une somme s'élevant à 2 973 525,50 € ;
 - (ii) Affectation du solde, soit la somme de 6 870 152,56 € au poste « autres réserves », lequel serait ainsi porté de 33.275 K€ à 40 265 K€

Le dividende proposé aux actionnaires est de 0,55 euros par action.

- En outre, afin d'apurer le compte « report à nouveau », lequel affiche un solde négatif de (119 778,54 euros), il sera proposé l'assemblée générale ordinaire d'affecter la totalité du solde du compte report à nouveau de la manière suivante au compte « autres réserves ». Après affectation, le compte « autres réserves serait ainsi ramené de 40 265 K€ à 40 145 K€

4.5.2 Annexe aux comptes sociaux

4.5.2.1 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 et n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

En octobre 2024, Precia SA a cédé la société CREATIVE IT au groupe au Groupe TSS, filiale de Total Specific Solutions.

Au 31 décembre 2024, les tests réalisés sur les différentes filiales opérationnelles pour valider la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres n'ont pas démontré la nécessité de procéder à des dépréciations. Par ailleurs, dans le cadre du projet de cession du fonds de commerce Jac Pesage, ce dernier a été déprécié pour un montant complémentaire de 491 K€.

Evènement post-clôture

En janvier 2025, Précia SA a cédé son établissement à la REUNION précédemment nommé VAUCELLE TECHNOLOGIE à la société PRECIA MOLEN SERVICE.

En février 2025, Precia SA a annoncé un projet de cession de ses activités de pesage commercial dédiées au secteur du retail en France métropolitaine. Ce projet s'inscrit dans la volonté de se concentrer sur son cœur de métier, à savoir les solutions de pesage pour les secteurs industriels. Il fait suite à l'offre d'achat émise par le Groupe Dibal. La cession devrait être effective en mai 2025.

Règles et principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent :

- à des logiciels, et
- aux fonds industriel et commercial (valeur d'apport).

Les valeurs de fonds de commerce, qui sont comptabilisées, se ventilent ainsi :

- fonds de commerce d'une valeur totale de 1 656 K€ provenant de la fusion avec la société JAC'PESAGE. Celui-ci a été déprécié pour un montant de 1 656 K€ au 31/12/2024.
fonds de commerce d'une valeur brute de 639 K€, résultat des apports effectués en 1985. Il a fait l'objet d'un amortissement depuis l'exercice clos le 31 décembre 1990 et est totalement amorti.
- fonds de commerce de 183 K€ provenant de la fusion avec la société ERIS, amorti en totalité.
- fonds de commerce de 100 K€ provenant du rachat de la société WEILLER en 2006, amorti à hauteur 31 K€.
- mali de fusion Vaucelle Technologie pour 25 K€.

Frais de recherche appliquée et de développement : les dépenses effectuées à ce titre ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation à hauteur de 1 985 K€.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

c) Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement

- Participations, Créances rattachées à des participations :

Les participations et créances rattachées sont inscrites pour leur prix d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'inventaire. Un test de dépréciation

systematique est réalisé à chaque clôture annuelle, et, plus généralement, à chaque fois qu'un indice quelconque montre que les participations et créances ont pu perdre de leur valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, constituée des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants et des créances commerciales dues par la filiale, à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée pour chaque actif, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas – qui concerne notamment les participations et les créances rattachées à des participations – la valeur recouvrable est déterminée au niveau des filiales de Precia SA.

La méthodologie appliquée consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des filiales, afin de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- Positions de trésorerie au 31/12/2024 nette de créances rattachées aux titres de participation et de comptes courants ;
- Détermination d'un plan d'affaires à 5 ans ;
- Détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements et hors résultat financier, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement ;
- Calcul d'une valeur terminale, sur la base d'un taux moyen de croissance à l'infini compris entre 1,4 % et 1,6 %, et d'un free cash-flow reprenant les conditions d'exploitation propres à chaque filiale.

En cas d'existence de valeur de marché, cette dernière prime sur le plan d'affaire

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles :

- du marché ;
- de la valeur temps de l'argent ;
- et des risques spécifiques inhérents l'actif (ou à la filiale).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de la filiale, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux titres de participations, puis aux créances rattachées aux participations et enfin aux comptes courants.

Une perte de valeur comptabilisée peut être reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2024, les tests réalisés sur les différentes filiales opérationnelles pour valider la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres n'ont pas démontré la nécessité de procéder à des dépréciations. Ces tests ont été conduits avec un coût moyen du capital (WACC) de 8,5%.

Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5% ou d'une baisse du taux de croissance à long terme de 0,5%, les valeurs recouvrables ne conduiraient à des dépréciations supplémentaires.

Les titres de participations, créances rattachées à ces titres, compte courants et créances commerciales des filiales australiennes, et norvégienne, en cours de liquidation, ont été intégralement dépréciées et/ou abandonnées.

- Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁻¹⁻³⁻⁵⁾

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production,
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

e) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable ; celle-ci est déterminée en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes en monnaies étrangères, hors zone euro, sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

Si les écarts de change sont positifs, ils s'inscrivent en écart de conversion passif, s'ils sont négatifs, ils s'inscrivent en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques.

f) Amortissements et provisions ⁽¹⁻¹⁻²⁻²⁾

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilité effectives.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée en années
Logiciels	3 à 5
Constructions	30
Agencements et aménagements des constructions	15
Installations techniques	10 à 15
Matériel et outillage industriels	6
Matériel de transport de tourisme	5
Matériel de transport utilitaire	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	10 à 15

Un amortissement dérogatoire est utilisé pour tenir compte des différences de durée et de mode d'amortissement entre les règles comptables et fiscales.

g) Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction d'un départ à la retraite entre 60 et 67 ans (selon la tranche d'âge) et de la probabilité de verser ces droits, compte tenu du taux de rotation du personnel observé et du taux de mortalité.

Le taux d'actualisation utilisé est de 3,35% (3,20% en 2023).

Les rémunérations servant de base au calcul font l'objet d'une revalorisation annuelle de 3 %.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite, telle qu'elle est définie par la Convention Collective, augmentée du montant de la contribution patronale (42%).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,50%, l'engagement augmenterait d'environ 62% de l'engagement net.

h) Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'exercice sont établis selon les mêmes règles que celles appliquées lors de l'exercice précédent.

4.5.2.2 Etat de l'actif immobilisé en valeurs brutes

Les mouvements ayant affecté les postes d'actif immobilisé se résument ainsi :

En K€	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations (achats et fusion)	Diminution (cessions et fusion)	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Fonds commercial	2 604			2 604
Autres immobilisations incorporelles				
	2 279	374	(367)	2 286
Immobilisations incorporelles	4 883	374	(367)	4 890
Immobilisations corporelles	16 217	1 170	(195)	17 192
Immobilisations en cours	83	65	(74)	75
Immobilisations corporelles	16 300	1 234	(269)	17 266
Total incorporel et corporel	21 183	1 608	(636)	22 155
Participations et créances rattachées ⁽¹⁾	37 567	2 758	(6 535)	33 790
Actions propres ⁽²⁾	3 154			3 154
Autres titres immobilisés	1 000			1 000
Créances à long terme	934	228	(71)	1 092
Immobilisations financières	42 655	2 986	(6 606)	39 036
Total général	63 838	4 594	(7 242)	61 191

(1) La diminution correspond à la sortie des titres de CREATIVE IT pour 6 245 K€ et aux remboursements des filiales.

(2) Au 31/12/2024 comme au 31/12/2023, Precia SA détient 326 630 de ses propres actions, soit 5,7% du capital. Le coût d'acquisition de ces actions est de 3 154 K€.

4.5.2.3 Etat des amortissements

Les mouvements ayant affecté les postes d'amortissement de l'actif immobilisé se résument ainsi :

En K€	Valeurs des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations et fusion)	Diminutions	Valeurs des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial ⁽¹⁾	2 018	491		2 509
Autres immobilisations incorporelles	1 544	269	(335)	1 478
Immobilisations incorporelles	3 562	760	(335)	3 987
Immobilisations corporelles	7 321	858	(149)	8 030
Total Général	10 883	1 618	(483)	12 017

⁽¹⁾ Dépréciation du fonds de commerce JAC PESAGE acquis en 2018 pour 491 K€.

4.5.2.4 Etat des échéances des créances et dettes

Les tableaux ci-après résument l'état des échéances des créances et des dettes existantes à la clôture de l'exercice. Il fait ressortir la ventilation entre la partie exigible à un an au plus et la partie exigible à plus d'un an.

Libellés des postes de créances En K€	Montant à la fin de l'exercice	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	9 245	24	9 221
Prêts	821	821	
Autres immobilisations financières	270		270
Actif immobilisé	10 336	924	9 412
Clients douteux et litigieux	739		739
Autres créances clients	22 865	22 865	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	622	622	
Etat – divers	10	10	
Débiteurs et divers	257	257	
Actif circulant	24 494	23 754	739
Charges constatées d'avance	672	672	
Total général	35 501	25 350	10 151

Libellés des postes de dettes En K€	montant à la fin de de l'exercice	dont à un an au plus	dont à plus d'un an et à cinq ans au plus	dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes à 1 an à l'origine	6 858	2 943	3 029	886
Emprunts à plus de 1 an à l'origine ⁽¹⁾ .	28	9	18	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 469	7 469		-
Personnel et comptes rattachés	2 057	2 057		
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 775	1 775		
Etat – impôts sur les sociétés	339	339		
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	672	672		
Etat – autres impôts, taxes et assimilés	378	378		
Groupe et associés.	889	889		
Autres dettes	1 106	1 106		
Produits constatés d'avance.	695	695		
Total général	22 266	18 332	3 048	886

⁽¹⁾ dont 100% à taux fixes.

- Emprunts souscrits dans l'exercice 3 100 K€
- Emprunts repris dans l'exercice - €
- Emprunts remboursés dans l'exercice 3 848K €

Precia SA a souscrit un nouvel emprunt à hauteur de 3 100 K€ au bénéfice de la filiale PRECIA MOLEN UK afin de financer l'acquisition de la société Phoenix. Un CROSS CURRENCY SWAP TAUX FIXE a été signé avec la BNP PARIBAS au taux fixe de 3.3% l'an.

4.5.2.5 Valeurs mobilières de placement

Néant

4.5.2.6 Etat des provisions

Les mouvements ayant affecté les postes de provisions concernent :

- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions pour dépréciation ;

Ces provisions sont résumées dans le tableau ci-dessous, dans lequel figurent également les contreparties sur le compte de résultat au titre des dotations et des reprises de l'exercice, avec incidence sur :

- le résultat d'exploitation,
- le résultat financier,
- le résultat exceptionnel.

En K€	Montants au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Amortissements dérogatoires	612	339	(64)	-	888
Provisions réglementées	612	339	64	-	888
Provisions pour litiges commerciaux et garanties	1 098	529	(416)	(554)	657
Provisions pour retraite	327	233	(102)	(269)	190
Provisions pour pertes de change	580	401	(580)		401
Autres provisions pour risques et charges	741	245	(393)	(110)	484
Provisions pour risques et charges	2 746	1 409	(1 491)	(933)	1 731
Provisions pour dépréciation :					
- sur immo incorporelle ⁽¹⁾	1 165	491			1 656
- sur titres de participations	9 456		(4 758)	-	4 699
- sur créances rattachées à des participations	4 886	17		-	4 904
- sur stocks et en cours	2 175		(11)	-	2 164
- sur comptes clients	552	386	(251)	-	686
- autres provisions pour dépréciation	364		(364)		
Sous total	18 599	882	(5 374)	-	14 108
Total général	21 957	2 630	(7 861)		16 727
Dont dotations et reprises :					
- exploitation		1 903	2 095		
- financières		401	5 702		
-exceptionnelles		339	64		

⁽¹⁾ Dépréciation du fonds de commerce JAC PESAGE acquis en 2018 pour 491 K€.

La société est exposée dans le cadre normal de son activité à des litiges commerciaux. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

La charge future pour départs à la retraite a été en partie externalisée avec un contrat d'assurance spécifique ; la juste valeur du fonds au 31/12/2024 est de 2 058 K€ (1 998 K€ au 31/12/2023), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 190 K€.

Les autres provisions concernent des litiges et des risques de change.

Au 31 décembre 2024, les tests réalisés sur les différentes filiales opérationnelles pour valider la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres n'ont pas démontré la nécessité de procéder à des dépréciations.

4.5.2.7 Autres informations sur les postes du bilan

a) Autres informations sur les postes de l'actif

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations	9 245	7 240
Créances clients et comptes rattachés	305	1 332
Autres créances	234	51
Disponibilités	24	10
Total	9 807	8 633
Charges d'exploitation	672	540
Charges financières	-	-
Total charges constatées d'avance	672	540

b) Autres informations sur les postes de passifs

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	(8)	(1)
Avances et acomptes reçus sur commande	1 962	1 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 524	1 589
Dettes fiscales et sociales	3 120	3 801
Autres dettes	149	75
Total	6 763	7 192
Produits d'exploitation	695	755
Produits financiers	-	-
Total produits constatés d'avance	695	755

c) Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur au 31/12/2024
Actions composant le capital au début de l'exercice	5 733 040	2 867
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 733 040	2 867
Actions à droit de vote double (actions au nominatif détenues depuis plus de 4 ans)	2 836 070	

Le poste Primes se ventile ainsi :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Prime d'émission	2 865	2 865
Prime d'apport	766	766
Primes de fusion	5 629	5 629
Total	9 260	9 260

Un dividende de 2 163 K€ a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'assemblée générale du 24 juin 2024.

4.5.2.8 Eléments relevant du compte de résultat

a) Ventilation du chiffre d'affaires

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Ventes France	41 201	53 053
Ventes export Union Européenne	12 546	6 841
Ventes export hors Union Européenne	7 023	7 964
Total	60 770	67 858

b) Analyse des autres produits et autres charges ⁽¹²⁾ ⁽¹¹⁾

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Redevance pour concession, brevet	2	17
Perte pour créances irrécouvrables	57	2 806
Charges diverses de gestion	91	43
Autres charges ⁽¹²⁾	150	2 868

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits divers de gestion	26	92
Autres produits ⁽¹¹⁾	26	92

c) Analyse du résultat financier

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et charges assimilées	336	591
Différences négatives de change	135	96
Dot provisions pour risques et charges	401	580
Dot provisions pour dépréciation des titres et créances		5 243
Charges financières	871	6 510

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	10 193	6 631
Intérêts et produits assimilés	1	1
Différences positives de change	121	79
Produits des autres valeurs mobilières	245	41
Reprises provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	5 702	6 830
Autres	96	(80)
Produits financiers	16 358	13 502

⁽¹⁾ 5 702 K€ se décomposant en:

- reprise pour ECA pour 580 K€
- reprise pour titres à hauteur de 5 122 K€ pour CREATIVE IT

d) Analyse du résultat exceptionnel

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux amortissements dérogatoires	339	188
VNC immobilisations corporelles cédées ou rebutées ⁽¹⁾	6 294	4 014
Autres opérations	390	4
Charges exceptionnelles	7 024	4 205

En €	31/12/2024	31/12/2023
Reprise sur amortissements dérogatoires	64	79
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	564	
Autres opérations	15	242
Produits exceptionnels	643	320

⁽¹⁾ 6 294 K€ se décomposant en :

- Sur cession de titres à hauteur de 6 245 K€ pour CREATIVE IT
- Sur cession d'immobilisation corporelles pour 48 K€

e) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	448	(2 309)
Résultat financier	15 487	6 992
Résultat exceptionnel	(6 381)	(3 885)
Résultat comptable avant IS et participation	9 554	798
Résultat fiscal	364	(2 907)
Impôt normal et contribution	94	-
Crédit impôt recherche	375	75
Autres (intégration fiscale)		(751)
Impôt société	(290)	(841)

f) Incidence de l'intégration fiscale

Precia SA a la qualité de société tête de groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société PRECIA MOLEN Service SAS.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère.

4.5.2.9 Engagements financiers

Engagements donnés en K €	31/12/2024	31/12/2023
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions de clients	1 156	1 179
Avals et cautions filiales	-	800
Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (1)	-	-
Autres engagements donnés	-	1 100
Total	3 079	3 079
Engagements reçus	31/12/2024	31/12/2023
Néant	-	-

(1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés à la clôture de l'exercice en provisions pour risques et charges et couvrent la totalité du personnel.

Le montant des gains de change latents liés aux couvertures de change à terme s'élève à 0 € au 31 décembre 2024.

4.5.2.10 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'exercice	9 844	1 639
Impôts sur les bénéfices	(290)	(841)
Résultat avant impôt	9 553	798
Variations des provisions réglementées en plus	339	188
Variations des provisions réglementées en moins	(64)	(79)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	9 828	907

4.5.2.11 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Nature des différences temporaires : Accroissements		
Provisions réglementées	888	612
Autres : charges différées.	-	-
Total	888	612
Accroissement de la dette future d'impôts	222	153
Nature des différences temporaires : Allègements		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	-	-
Provisions pour retraite	190	327
Charges non déductibles temporairement.		
a) taxes organic.	67	76
b) provisions pour participation salariés		
Frais acquisition titres		
Provisions pour risques et charges		
Total	257	403
Allègement de la dette future d'impôts	65	101

4.5.2.12 Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance : 546 K€, dont 93 K€ de jetons de présence alloués sur l'exercice.

4.5.2.13 Honoraires des commissaires aux comptes

Frais d'audit – en K€	BMA	Implid
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	37	37
Services Autres que la Certification aux Comptes Autres prestations non liées à l'audit	8	5
Total	45	42

4.5.2.14 Effectif moyen

	2024	2023
Cadres	132	122
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise	145	164
Ouvriers	62	65
Total	339	351

4.5.2.15 Transactions avec les parties liées

Les filiales de Precia SA à l'étranger ont pour vocation la commercialisation des produits du groupe. Les transactions relatives sont effectuées à des conditions normales de marché, toutes les filiales bénéficiant des tarifs de produits du groupe. Precia SA prend cependant en considération les contraintes des marchés locaux, comme en Inde pour faciliter la pénétration de ses produits sur ces marchés, sans que les conditions accordées aient un caractère significatif.

Le Chiffre d'affaires réalisé par Precia SA avec ses filiales en 2024 est de 17 174 K€. Il était de 17 359 K€ en 2023.

Identité des entreprises consolidantes

GRUPE ESCHARAVIL (Fce) % détention : 41,29%

4.5.2.16 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis		Cautions et avals donnés	Chiffre D'affaires HT dernier exercice	Bénéfice ou perte (-) dernier exercice	Dividendes Encaissés
				Brute	Nette	Brute	Nette				
A) Renseignements détaillés sur filiales et participations (en K€)											
1- Filiales (+50 %)											
PMS	3 200	19 980	99,99%	3 251	3 251	-	-	-	60 117	6 511	6 643
Molen NL	1 800	1 267	100%	2 803	2 803	-	-	-	9 894	166	1 000
Precia Polska	1 300	(1 891)	100%	1 313	-	927	-	-	2 647	178	-
Precia CZ	153	206	100%	159	159	-	-	-	526	(24)	-
PRECIA MOLEN UK	1 399	(1 694)	100%	2 087	-	4 314	3 062	-	8 602	114	-
Molen Belgium	285	1 899	100%	437	437	-	-	-	6 786	240	1 000
PRECIA MOLEN Maroc	177	851	60%	110	110	-	-	-	2 197	93	-
PRECIA MOLEN India	1 867	9 148	73,94%	1 828	1 828	-	-	-	12 516	3 118	701
PM Brésil	1 245	(1 446)	100%	893	456	539	-	-	1 175	4	-
Weighpac Ltd (NZ)	-	731	90%	1 139	1 139	626	626	-	2 396	308	221
PRECIA MOLEN ASPAC	519	(782)	100%	523	-	215	36	-	537	(48)	-
CAPI SA	305	1 969	80%	3 049	3 049	9	9	-	4 521	292	351
PRECIA MOLEN Ningbo	896	(498)	90%	675	434	-	-	-	1 107	(14)	-
Milviteka (Lituanie)	100	1 858	100%	4 498	4 498	-	-	-	8 101	296	-
Creative IT	-	-	-	-	-	-	-	-	2 304	(73)	-
CAPI SN	58	401	80%	680	680	83	83	-	1 502	109	146
PRECIA MOLEN Inc	0	(1 469)	100%	-	-	2 137	356	-	-	(23)	-
Test Assured	5	(9)	90%	402	402	41	41	-	468	115	72
2-Participations (de 10 à 50 %)											
PRECIA MOLEN Ireland	0	1 279	40%	500	500	-	-	-	4 558	206	60
B) Renseignements globaux sur autres filiales et participation : NEANT											

4.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PRECIA S.A.

Siège social : 104 Route du Pesage – 07000 Veyras
Capital social : € 2.866.520

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société PRECIA S.A.,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRECIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 19 846 K€, sont évalués à leur prix d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.1.2.1 c) « Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement », de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, notamment à évaluer la pertinence de la méthode d'évaluation retenue par la direction et à vérifier les éléments chiffrés utilisés.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

VI. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon et Paris, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Signé par Alexis THURA
Le 29/04/2025 à 11:11:48

Signed with
 universign

BM&A
Alexis Thura
Associé

Signé par Anne-Béatrice MONTOYA-TRUCHI
Le 29/04/2025 à 10:45:09

Signed with
 universign

implid Audit
Anne-Béatrice Montoya-Truchi
Associée

4.5.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

PRECIA S.A.

Siège social : 104 Route du Pesage – 07000 Veyras
Capital social : € 2.866.520

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société PRECIA S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés de la convention suivante, intervenue au cours de l'exercice 2021 et qui n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice N-1.

Cette convention n'entre plus dans le champ d'application des conventions réglementés à partir d'octobre 2024 à la suite de la cession de la société Creative IT au groupe TSS, filiale de Total Specific Solutions. Il est prévu que le prêt soit remboursé en 2025.

Entités cocontractantes et personne concernée :

M. Frederic Mey, Président du directoire de la SA PRECIA et Président de la société Creative IT, filiale à 81 % de la SA PRECIA et détenu à 19% par QUBEES INVESTMENT TEAM.

Nature, objet et modalités :

La SA PRECIA SA a réalisé un prêt au bénéfice des associés minoritaires et dirigeants de Creative IT (QUBEES INVESTMENT TEAM) à hauteur de 920 000€.

-Montant : 920 000 €

-Durée : 7 ans de juin 2021 à juin 2028

-Prêteur : PRECIA SA

-Bénéficiaire : QUBEES INVESTMENT TEAM, détenant 19% de Creative IT.

-Taux d'intérêts : 0,15%

Application :

Au titre de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de remboursement sur l'exercice. A fin décembre 2024, le capital restant à recevoir s'élève à 821 323€.

II. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Prestations d'animation et de gestion – SAS Groupe Escharavil

Entités cocontractantes et personne concernée :

Mme Anne Marie ESCHARAVIL, Présidente du Conseil de surveillance de la SA PRECIA et Présidente du directoire de la SA GROUPE ESCHARAVIL.

Nature, objet et modalités :

La SA GROUPE ESCHARAVIL facture des prestations d'animation et d'assistance.

Les prestations d'animation sont forfaitaires pour un montant de 150 000 euros HT.

Les prestations d'assistance sont calculatoires sur la base de 10% des frais de fonctionnement HT.

Autorisation :

La convention a été autorisée lors du Conseil de surveillance du 13/04/2017 et réexaminée lors du Conseil de surveillance du 15/05/2020.

Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'exercice 2023.

Application :

Au titre de l'exercice 2024 la SA PRECIA a comptabilisé une charge de 297 476 euros HT.

2) Caution - PRECIA MOLEN Maroc

Cette caution a été résiliée en janvier 2024 avec une prise d'effet le 10 octobre 2024.

Entités cocontractantes et personne concernée :

M. Frederic Mey, Président du directoire de la SA PRECIA et co-gérant de la société PRECIA MOLEN MAROC SARL, filiale à 60 % de la SA PRECIA.

Nature, objet et modalités :

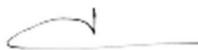
Votre société s'est engagée à fournir à PRECIA MOLEN MAROC un soutien financier et technique dans le cadre d'un marché.

Application :

Votre société s'est portée caution de PRECIA MOLEN MAROC à hauteur de 800 000 euros auprès de la Société Générale, garante du marché. La caution n'a pas été appelée sur l'exercice 2024 jusqu'à sa résiliation effective le 10 octobre 2024.

Fait à Lyon et Paris, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes



BM&A
Alexis Thura
Associé



implid Audit
Anne-Béatrice Montoya-Truchi
Associée

5. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- L'application des décisions du Directoire, et
- La fiabilité des informations financières.

L'organisation du contrôle interne au sein de notre groupe est basée sur :

- Une définition claire des objectifs,
- Une maîtrise documentaire,
- Une organisation cohérente, et
- Un processus de Surveillance et d'amélioration.

Nous avons aussi complété ce dispositif d'une analyse des risques liés à notre activité. Ainsi, nous avons identifié six principales natures de risques :

- Les risques industriels,
- Le risque technologique,
- Le risque fournisseur,
- Le risque matière première,
- Le risque client,
- Le risque informatique.

5.1 Procédure de contrôle interne et élaboration de l'information financière

L'Information financière est diffusée sous le contrôle du Président du Directoire, qu'il s'agisse des communiqués de presse, du rapport de gestion, des comptes annuels et semestriels ou du rapport financier annuel.

5.1.1 L'organisation comptable du Groupe

Le Secrétariat Général assure les missions relatives à l'élaboration et au contrôle des données comptables et financières du Groupe.

- il assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de Precia SA dans des délais répondant aux obligations légales,
- il pilote le processus budgétaire et prévisionnel,
- il produit le reporting mensuel de gestion, en assurant la coordination des différentes entités, et
- il est responsable des processus et des systèmes d'informations comptables.

Chaque filiale a son organisation comptable propre, adaptée à son organisation ; les principales filiales utilisent un système d'information intégré. Les comptes consolidés sont réalisés en interne grâce à un logiciel dédié sous la supervision de la direction financière

5.1.2 Le reporting comptable

Toutes les entités réalisent un budget annuel, discuté et validé avec la direction du Groupe. La fréquence de reporting est mensuelle et toutes les filiales font l'objet de revues opérationnelles régulières.

Les comptes sociaux des principales filiales et les informations annexes utilisées pour les consolidations semestrielles et annuelles sont certifiés par les auditeurs externes locaux. De plus, les dirigeants de chaque filiale signent chaque semestre une lettre d'affirmation, à l'attention des auditeurs lorsqu'il y en a, qui les engage à une transparence totale.

5.1.3 Le référentiel et les méthodes comptables du Groupe

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel comptable « IFRS » (International Financial Reporting Standards).

Tout changement de principes comptables est préalablement validé par les commissaires aux comptes.

5.1.4 La planification des procédures d'arrêtés semestriels

Pour coordonner au mieux les arrêtés comptables semestriels, le Groupe diffuse des instructions d'audit, qui incluent notamment la procédure de consolidation groupe et le planning de remontée des informations requises.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent chaque semestre, à fin juin sous la forme d'un examen limité, et en fin d'année par un audit complet des comptes. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient compléter le processus de contrôle interne ; le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Administrative et Financière.

5.2 Risques liés à l'activité commerciale

5.2.1 Risques liés aux conditions de marché

Risque identifié

Le Groupe PRECIA MOLEN est actif dans un marché fortement concurrentiel, dans lequel sa position est différente selon les zones géographiques et les secteurs économiques.

En France, Precia SA est le leader reconnu sur plusieurs segments du marché du pesage industriel, y compris des services. Dans ces conditions, les principaux risques liés aux conditions de marché seraient :

- Une perte de compétitivité par rapport aux concurrents, soit au niveau des prix, soit à celui des performances techniques des solutions proposées au marché ;
- Un ralentissement des investissements de nos clients, qui réduirait la demande en équipements neufs, mais augmenterait le besoin de services, et en particulier de maintenance.

En Inde, PRECIA MOLEN est l'un des acteurs majeurs du pesage de process. Grâce à la croissance rapide du pays, de nombreux investissements sont prévus, qui sont autant d'opportunités pour le Groupe. Toutefois, ce sont systématiquement des appels d'offres auxquels participent aussi des concurrents d'envergure mondiale.

En Lituanie, Milviteka a vu, en 2022, la plus grande partie de son marché naturel disparaître avec les embargos décidés par l'Union Européenne sur la Russie et la situation ukrainienne. La filiale doit réussir à se redéployer sur d'autres marchés.

Les filiales d'Afrique de l'Ouest pourraient être impactées par le contexte géopolitique.

D'une manière plus générale, la capacité de livrer des produits de qualité, dans les délais requis par les clients, et à prix de marché reste la clé de l'activité commerciale.

Suivi et gestion du risque

Pour l'horizon proche, un outil de CRM est déployé dans les entités principales du Groupe et dont les données sont étudiées mensuellement.

Avec le nombre de devis demandés par les clients, nous pouvons suivre la dynamique des différents marchés par zones géographiques et secteurs économiques. Grâce au taux de transformation des offres en commandes, nous sommes informés sur la position concurrentielle de nos offres. Ces deux informations permettent d'adapter notre offre et peuvent également conduire à définir des campagnes de promotion commerciale ciblée.

A plus long terme, des revues sont faites sur l'évolution des ventes de nos produits et leur cycle de vie. Elles sont l'une des bases qui définissent la stratégie de développement de nouveaux produits.

5.2.2 Risques liés aux fournisseurs

Risque identifié

Risque de défaut de livraison de composants nécessaires à la production.

Par ailleurs, des hausses de droit de douane pourraient impacter le coût des composants.

Suivi et gestion du risque

Nous avons un nombre suffisant de fournisseurs gérés par le service Achats. Nos dispositions permettent de remplacer rapidement un fournisseur défaillant.

Tous les fournisseurs sont évalués 2 fois par an sur leur capacité à fournir le service ou le produit demandé. Cette évaluation est formalisée dans une procédure.

Certains articles sont développés par des fournisseurs selon nos cahiers des charges. Nous avons un dossier complet sur ces articles qui nous permettrait de changer de fournisseur rapidement, si cela devenait nécessaire.

Le Groupe a une approche par plaque géographique et privilégie des achats sur les marchés domestiques des entités du Groupe.

5.2.3 Risques liés aux clients

Risque identifié

Risque d'impact fort sur le chiffre d'affaires du fait de la perte d'un client.

Suivi et gestion du risque

Le risque client est lui aussi assez faible, compte tenu de la dispersion de notre clientèle : aucun de nos clients ne dépasse 2 % de notre chiffre d'affaires.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrecouvrabilité est faible. Le client le plus important représente moins de 2,0 % du chiffre d'affaires en 2024 (2,0 % en 2023). Les dix premiers clients représentent environ 7,0 % du chiffre d'affaires en 2024 (5 % en 2023). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

5.3 Risques de liquidité et de trésorerie

Risque identifié

Exposition aux risques de Crédit de liquidité de marché

Exposition aux risques financiers liés aux effets du changement climatique à court et moyen terme est faible.

Suivi et gestion du risque

Le Groupe PRECIA MOLEN est dans une situation de dette nette positive, faisant peu appel aux instruments financiers, et donc limitant son exposition.

5.4 Assurances

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

La société assure ses activités, avec l'assistance d'un courtier spécialisé, dans des conditions conformes aux standards de l'industrie.

5.5 Risques industriels

Le Directeur et le Responsable Qualité–Sécurité–Environnement ont notamment pour fonction d'analyser ces risques, de définir et mettre en place les actions de prévention les plus adaptées.

Notre démarche de prévention, traduite dans un système documentaire maîtrisé, implique l'ensemble du personnel.

5.5.1 Risque incendie

Risque identifié

La nature de nos activités et les caractéristiques des locaux ne sont pas de nature à favoriser particulièrement l'apparition du risque incendie. En premier lieu, nos agences commerciales sont de petites structures, par ailleurs, les sites industriels de Privas et Veyras sont constitués de plusieurs bâtiments dispersés. Cette dispersion a, par nature, valeur de protection incendie.

Suivi et gestion du risque

Des mesures de prévention sont prises :

Pour les sites industriels de Veyras et Privas :

- Le stockage des produits inflammables est assuré sur le site de Veyras dans un bâtiment indépendant et adapté. Ce local est équipé d'un dispositif de ventilation, de maintien en température, d'une rétention grande capacité et d'un système de verrouillage.
- Les Déchets Industriels Spéciaux, parmi lesquels des déchets inflammables sont stockés sur une aire couverte, réservée à cet usage et disposant d'un dispositif de rétention protégé.
- Des locaux sensibles disposent d'un système de détection et d'alerte automatique. Pour répondre aux déclenchements de ce dispositif, un service d'astreinte est organisé.
- La quantité de produits inflammables présente dans les ateliers est réduite au niveau minimum compatible avec les exigences de production.
- L'installation d'extinction bénéficie de la certification Q4 du 29 mars 2012 de l'APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance de Dommages). Les extincteurs qui constituent cette installation sont vérifiés périodiquement par des moyens internes et annuellement par un organisme agréé.
- Un permis de feu est nécessaire pour tous les travaux concernés.
- Des formations à l'utilisation des extincteurs sont organisées.

Pour l'ensemble des sites :

- Les installations d'extincteurs sont conformes au code du travail et bénéficient d'une vérification périodique par un organisme agréé.
- Les installations électriques font l'objet d'une vérification annuelle. Les actions pouvant résulter de ces vérifications sont programmées et suivies.

5.5.2 Risques et impacts environnementaux

Risque identifié

En matière d'environnement, Precia est soumis au régime de déclaration. L'impact environnemental de nos activités industrielles demeure faible.

Suivi et gestion du risque

Le stockage de produits et de déchets dangereux est réalisé dans un lieu aménagé à cette fin. Il dispose d'un équipement de rétention. Les déchets sont évacués par un prestataire répondant aux exigences réglementaires relatives à leur transport et à leur élimination.

Precia conduit des actions afin de limiter sa consommation énergétique et en particulier les hydrocarbures. Le site industriel de Veyras est équipé d'un système de gestion centralisée des moyens de chauffage et climatisation. L'utilisation de ce système permet de réduire les consommations d'électricité et de fuel.

L'évolution des procédés de fabrication prend en compte les enjeux environnementaux et en particulier la consommation énergétique des équipements. Le prélèvement en ressources naturelles et en particulier de l'eau fait également l'objet de toutes les attentions. Des mesures techniques de réduction de la consommation d'eau ont été prises ces dernières années.

5.5.3 Risques pour la santé et la sécurité des salariés

Risque identifié

Les risques pour la santé et la sécurité des salariés sont classiques.

Dans les ateliers, il s'agit de risques de brûlure, de coupure, de choc, de chute...

Par ailleurs, à la fois du fait de ses activités commerciales que de service, un grand nombre de salariés parcourent de nombreux kilomètres en voiture. Ce risque fait l'objet d'une action de suivi spécifique.

Suivi et gestion du risque

Notre politique en matière de santé et de sécurité au travail, nous conduit à :

- Analyser les risques :

L'analyse des risques, traduite dans un document unique par établissement, est réalisée au moins une fois par an ou à chaque modification significative des conditions de travail et de sécurité.

- Sensibiliser et former :

Des actions de sensibilisation sont menées en fonction des évolutions de réglementations, de la mise en œuvre de nouveaux moyens de travail, des situations rencontrées dans les ateliers et sur la base du programme annuel de prévention des risques.

Les formations obligatoires à la sécurité sont réalisées. Ainsi les conducteurs de chariots, les utilisateurs de plate-forme élévatrice mobile, les personnels intervenant sur les installations

électriciens bénéficient de formations adaptées. Nous conduisons également des actions de formation pour l'utilisation des extincteurs, les vérifications techniques internes de sécurité. Nous disposons de Sauveteurs Secouristes du Travail formés. Des formations complémentaires peuvent être menées en fonction des besoins.

- Privilégier le principe de protection collective :

Des dispositifs d'aspiration de polluants atmosphériques sont vérifiés périodiquement. Ils concernent notamment les activités soudure et de peinture.

- Substituer aux produits dangereux des produits présentant moins de risques :

Bien que notre entreprise utilise peu de produits dangereux, nous analysons le risque chimique. Comme suite à cette analyse, nous avons réalisé des substitutions de produits afin de réduire le risque d'exposition des salariés.

- Mettre en place les Equipements de Protection Individuelle les mieux adaptés :

Des postes de travail sont soumis à l'obligation d'utilisation d'équipements de protection individuelle, tels que les vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, casques, protections faciales et respiratoires, protections auditives...

- Assurer l'adéquation et la maintenance des équipements de travail :

Sur nos sites de Privas et Veyras, une maintenance préventive des équipements et installations est réalisée. Les installations électriques, les équipements et accessoires de levage et de manutention sont vérifiés périodiquement.

- Communiquer les consignes et règlement :

Sur nos sites de production, le règlement intérieur, des consignes concernant les accidents du travail, l'interdiction de fumer, l'utilisation des équipements de protection individuelle... sont affichés.

- Une formation spécifique à la conduite et aux risques routiers est également déployée pour les grands conducteurs.

5.6 Risques technologiques

Risque identifié

Une spécificité de notre métier est la contrainte réglementaire, qu'il s'agisse de la Métrologie Légale ou de la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX), à laquelle nous nous conformons par la mise en œuvre de notre Système Qualité, qui fait l'objet d'audits et de certifications par des organismes habilités à intervalles réguliers.

Le risque « réglementaire » est lié à notre activité :

Les produits de PRECIA sont soumis à deux réglementations particulières : la réglementation relative à la Métrologie Légale (ML) et la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX).

Suivi et gestion du risque

Afin de prévenir les risques relatifs à ces réglementations, Precia a pris les mesures suivantes :

Mise en œuvre du Système de Management de la Qualité, certifié par un organisme agréé, ainsi que par les deux organismes notifiés par l'état, à savoir, le LNE pour la Métrologie Légale et le LCIE pour les Atmosphères Explosibles (ATEX).

Nomination de deux Experts (un dans chaque domaine) qui ont pour mission le maintien du niveau de connaissance requis dans ces domaines pour concevoir, fabriquer, vendre et vérifier, ou réparer le cas échéant, des produits conformes à ces réglementations.

La qualification de personnels spécialisés (ainsi que le suivi de leur qualification) dans certaines tâches relatives à ces réglementations. Ces qualifications font l'objet de procédures formalisées :

Les vérificateurs habilités (ML),

Les réparateurs habilités (ML) via PRECIA MOLEN Service; et ses opérateurs ATEX.

La vérification ou l'étalonnage des moyens de mesure, de contrôle, et d'essais concernés par la réglementation est assurée. Ainsi, les masses de contrôle, les instruments de mesures électriques, de longueurs, etc. sont étalonnés périodiquement dans des laboratoires certifiés COFRAC.

La sauvegarde de documents relatifs aux produits soumis à ces réglementations est assurée.

5.7 Risques liés aux matières premières

Risque identifié

Les instruments de pesage que nous fabriquons et vendons sont constitués d'éléments en acier, en matière plastique et de composants électroniques. Ces différents éléments sont sujets à des fluctuations de coûts.

Suivi et gestion du risque

Afin de maîtriser le risque matière, la surveillance des coûts et la disponibilité sont réalisées sous la responsabilité du Directeur de la Production et des Achats, qui peut être amené à décider d'actions de stockage à titre préventif, comme cela a été réalisée en 2022 sur des composants électroniques.

5.8 Risques informatiques

Risque identifié

Ce risque a une composante matérielle (défaut des appareils), logiciel, Cyber

Suivi et gestion du risque

Le risque matériel est diminué par deux facteurs :

Les matériels informatiques sont choisis parmi des matériels professionnels certifiés, Les matériels informatiques font l'objet de contrats de maintenance adaptés.

Le risque logiciel est maîtrisé par le fait que seul le service Informatique est habilité pour acheter, tester, mettre en service et faire évoluer les logiciels.

Les « sources » des logiciels ainsi que leur licence d'exploitation sont conservées par le service informatique, de façon sécurisée.

Le risque sur les données :

L'ensemble des moyens informatiques est architecturé en réseau.

Les données sont centralisées et sécurisées. Les sauvegardes sont réalisées conformément à notre « procédure de maîtrise des données informatiques ».

Des tests « d'intrusion » sont réalisés.

L'organisation et les moyens techniques mis en place assurent un niveau de sécurité élevé de notre système informatique.

L'identification de nos risques principaux est complétée d'une analyse des conséquences potentielles, et d'actions entreprises pour diminuer notre exposition.

La gestion des risques et leur surveillance sont intégrées à notre Système de management de la Qualité.

Des actions de sensibilisation, de formation, voire de qualification, de veille réglementaire sont menées de façon régulière.

L'importance opérationnelle de la gestion informatique des données a conduit la société à être particulièrement vigilante quant à la sécurité de ses systèmes.

Nous sommes toutefois conscients que le contrôle interne ne fournit pas une garantie absolue contre tout dysfonctionnement.

Nous assurons la conformité de nos produits concernés par la directive RED, dont les exigences en cybersécurité s'appliqueront dès le 1er août 2025

5.9 Risques changement climatique

Risque identifié

PRECIA MOLEN est un Groupe industriel qui est impacté par les enjeux liés au changement climatique.

Conformément aux attentes de l'ensemble des parties prenantes et afin de préserver et de développer son modèle économique le Groupe doit réduire drastiquement son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en visant à long terme un objectif de neutralité carbone. La non-atteinte de ces objectifs exposerait le Groupe à des conséquences telles que la perte de clients et de marchés, des difficultés à obtenir des financements pour le développement de ces projets et un poids fortement accru des taxes liées aux émissions de CO2.

Suivi et gestion du risque

En 2021, le Groupe a pris les engagements suivants pour 2026 :

- Éco-conception des produits
- Production au plus près des clients
- Traitement des déchets supérieur à 85 %
- Réduire de 20 % l'impact CO2

Precia SA a lancé une démarche de certification ISO 50001

Un groupe de travail, avec l'appui de consultants spécialisés, a été lancé afin d'anticiper la réglementation CSRD qui devait s'appliquer à la clôture de l'exercice 2025. Le report de deux ans voté en avril 2025 s'applique au Groupe PRECIA MOLEN.

6. Le capital et l'actionariat

6.1 Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de la société sont les suivants :

	Participation	Droits de vote
Groupe Escharavil SA	41,29%	54,40%
Actionnaires au porteur	44,58%	34,47%
Famille Escharavil	8,31%	10,98%
Autres actionnaires au nominatif	0,13%	0,16%
Autocontrôle	5,70%	0,00%
Nombre total de droits de vote	5 733 040	8 677 090

Aucune modification significative dans la détention du capital n'est intervenue au cours de l'exercice.

Par courrier reçu le 23 janvier 2024, la société Gay-Lussac Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2024, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PRECIA sur le marché.

Courant 2024, le Groupe Escharavil a porté sa participation de 41,04 % à 41,29 %.

Par ailleurs, les dirigeants n'ont pas réalisé d'opération sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

6.2 Détention d'actions Precia SA par elle-même

Au 31/12/2024, Precia SA détenait 326 630 de ses propres actions, soit 5,7 % du capital ; le coût d'acquisition de ces actions est de 3 154 K€. Sur la base de la cotation au 31 décembre 2024, la valeur de marché à la fin de l'exercice est de 10,0 M€. Conformément à l'article R233-19 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société Precia SA n'a pas modifié le nombre d'actions auto-détenues au cours de l'exercice 2024.

6.3 Situation boursière de la société

Par ailleurs, 477 120 actions de la Société ont été échangées au cours de l'exercice 2024, pour un cours moyen de 31,76 €. Les frais de négociation liés à ces échanges ne sont pas connus.

6.4 Participation des salariés au capital

Au 31/12/2024, la part de capital détenue par les salariés sous forme de gestion collective est de 1,89 %.

6.5 Informations concernant les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société au cours de l'année écoulée

Au cours de l'exercice écoulé, les dirigeants et leurs proches n'ont effectué aucune des opérations suivantes sur les titres de la société : acquisitions, cessions, souscriptions, échanges de titres, transactions opérées sur les titres au moyen d'instruments financiers à terme.

6.6 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31/12/2024, hormis une souscription en septembre 2023 d'un Target Note 12.80% de 1m€ par PRECIA, PRECIA et PRECIA MOLEN SERVICE ne détiennent pas de valeurs mobilières de placement. Les placements de liquidité à court terme sont réalisés sous forme de Dépôt à Terme et Comptes à Terme (D.A.T & C.A.T.) auprès de grandes institutions bancaires françaises mais aussi sous forme de comptes bancaires courant rémunérés.

6.7 Charges somptuaires

En 2024, le montant des charges somptuaires non déductibles fiscalement est de 197 K€. L'impôt supporté en raison de ces charges somptuaires est de 25%.

7. Informations complémentaires

Les actionnaires seront conviés à une assemblée générale mixte le 23 juin 2025.

7.1 Texte de résolutions proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2025

Résolutions de nature ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve spécialement les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global 196 690,98 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 49 173 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide d'affecter le résultat des comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître un bénéfice de 9 843 678,06 euros de la manière suivante :

(i)	A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,55 euros par action	2 973 525,50 euros
(ii)	Le solde au compte « autres réserves »	6 870 152,56 euros

En outre, afin d'apurer le compte « report à nouveau », lequel affiche un solde négatif de (119 778,54 euros), l'assemblée générale décide d'affecter la totalité du solde du compte report à nouveau de la manière suivante :

(iii)	Au compte « autres réserves »	119 778,54 euros
-------	-------------------------------	------------------

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Directoire.

Étant précisé qu'il est tenu compte, dans cette affectation, des actions auto-détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes étant incluses dans les sommes affectées au compte "autres réserves".

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 973 525,50 € euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT DE 40%	
	GLOBALE	UNITAIRE	DIVIDENDES ELIGIBLES	DIVIDENDES NON ELIGIBLES
31/12/2021	2 162 564,00 €	0,40 €	2 162 564,00 €	/
31/12/2022	1 892 244,00 €	0,35 €	1 892 244,00€	/
31/12/2023	2 162 564,00 €	0,40 €	2 162 564,00 €	/

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil de surveillance à la somme de 108.000 euros. Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

SIXIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Directoire, conformément aux articles L225-10-62 et suivants et L225-210 et suivants du Code de Commerce, l'Assemblée Générale autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société pour un montant maximal de 10 millions d'euros dans la limite de 10 % du capital, soit 573 304 actions et ce, dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat par action : 40 euros.

Ces actions pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur, en vue et par ordre décroissant de priorité :

- de l'animation du cours du titre par un prestataire de service d'investissement, sous réserve de la mise en place d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de leur conservation ou de leur transfert, par tous moyens, notamment par échange ou cession de titres.

La mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions est subordonnée à la diffusion préalable du descriptif du programme conforme à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-avant, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace, pour la période non écoulée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2024.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions de nature extraordinaire

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions de l'article L22-10-62 septième alinéa du Code de commerce :

- autorise le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la sixième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au Directoire, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

7.2 Evolution du cours de l'action

Cours moyen de clôture et volumes de janvier à décembre 2024



8. Table de concordance

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques :

Rapport financier annuel

Informations prévues à l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF	Paragraphes du rapport intégré
Comptes consolidés	4.4.1
Comptes sociaux	4.5.
Rapport de gestion Cf. section principaux éléments du rapport de gestion	n/a
Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	1.1
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels	4.4.2 4.5.3
Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance (article L. 225-68 al.6 du Code de commerce)	2

Rapport de gestion

Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce	Texte de référence	Paragraphes du rapport intégré
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé	L 225-100-1, I 1° du Code de commerce	1.4 4.1.1 4.1.2
Indicateurs clés de performance financière et non financière	L 225-100-1, I 2° du Code de commerce	3.5.3
Principaux risques et incertitudes	L 225-100-1, I 3° du Code de commerce	5
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	L 22-10-35, 1° du Code de commerce	3.3.4
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	L 22-10-35, 2° du Code de commerce	5.1 à 5.8
Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L 225-100-1, I 4° du Code de commerce	5.3
Activités en matière de recherche et développement	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.3.2
Evènements importants survenus depuis la fin de l'exercice	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	1.10
Evolution prévisible et perspectives	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	1.5
Prises de participations ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France	L 233-6 al.1 du Code de commerce	4.2.1
Activités et résultats des filiales	L 233-6 al.1 du Code de commerce	1.4.1 4.1.1
Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce	4.1.4 4.1.5
Déclaration de performance extra-financière	L 22-10-36, L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du Code de commerce	3
Modèle d'affaires	R 225-105 I du Code de commerce	1.3
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formations, égalité de traitement)	R 225-105 II 1° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.2
Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ces ressources, changement climatique et protection de la diversité)	R 225-105 II 2° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.3
Informations sociétales (développement durable)	R 225-105 II 3° a) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.4
Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs)	R 225-105 II 3° b) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.4.2

Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce	Texte de référence	Paragraphes du rapport intégré
Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'Homme)	R 225-105 II 3° c) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.4
Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	L 225-102-1 V & R 225-105-2 du Code de commerce	3.5.4
Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise	L 225-68 al.6, L 22-10-20, L 22-10-8 à L 22-10-10 du Code de commerce	2
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social	L 225-68 al.6, L 225-37-4 du Code de commerce	2.2
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du Code monétaire et financier	6.5
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé	L 225-68 al. 6 du Code de commerce	2.3.2
Répartition du capital social	L 233-13 du Code de commerce	6.1
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	L 225-102 du Code de commerce	6.4
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	L 225-211 du Code de commerce	6.2